

COMMISSION SPECIALE CHARGE D'EXAMINER LA GESTION DE L'EPIDEMIE DE COVID-19 PAR LA BELGIQUE

du

VENDREDI 19 MARS 2021

Après-midi

BIJZONDERE COMMISSIE BELAST MET HET ONDERZOEK NAAR DE AANPAK VAN DE COVID-19-EPIDEMIE DOOR BELGIË

van

VRIJDAG 19 MAART 2021

Namiddag

De openbare commissievergadering wordt geopend om 15.11 uur en voorgezeten door de heer Robby De Caluwé.

La réunion publique de commission est ouverte à 15 h 11 et présidée par M. Robby De Caluwé.

Audition de M. Philippe Goffin, ancien ministre des Affaires étrangères et de la Défense.

Hoorzitting met de heer Philippe Goffin, gewezen minister van Buitenlandse Zaken en Defensie.

Le **président**: J'ai aussi compris que M. Quintin serait présent. Il était chef de cabinet. M. Devogelaere sera également présent.

De heer Goffin heeft ook op voorhand heel wat vragen gekregen. Ik heb begrepen dat hij eerst een toelichting van ongeveer één uur zal geven over de zaken waar hij verantwoordelijk voor was.

U hebt het woord, mijnheer Goffin.

Philippe Goffin: Monsieur le président, énormément de questions ont été posées. Je vais essayer d'être le plus exhaustif possible dans le cadre de mes réponses. Ce qui est plus qu'une introduction, puisque c'est déjà une réponse à toute une série de questions, prendra du temps. Mais effectivement, la nature très précise des questions fait qu'il y a forcément beaucoup de réponses.

Je recontextualise rapidement.

J'ai eu l'honneur de prêter serment entre les mains de Sa Majesté le roi Philippe le 30 novembre 2019, à 15 h 00, en qualité de ministre de la Défense et des Affaires étrangères. J'ai exercé cette fonction jusqu'au 1^{er} octobre 2020. Durant ce mandat, la crise du covid-19 a évidemment bouleversé nos vies. J'ai d'abord pu apprécier l'engagement total des personnels, tant de la Défense que des

Affaires étrangères. Comme j'ai pu le faire lorsque j'ai quitté ces deux fonctions, je tiens aussi à nouveau à les remercier puisqu'ils n'ont pas ménagé leurs efforts durant cette crise, tout comme la population d'ailleurs, qui a terriblement été sollicitée. Dans sa très grande majorité, la population s'est montrée solidaire et responsable par rapport aux enjeux de cette crise. Les citoyens, les services publics, les entreprises sont mobilisés depuis plus d'un an pour tenter de dépasser cette crise dont on ne mesure pas encore l'étendue et les effets sur nos vies personnelles, professionnelles et citoyennes.

Les questions se posent naturellement. Notre pays était-il prêt? Le gouvernement a-t-il tout réussi? Le Parlement a-t-il joué son rôle de représentant de la nation et des citoyens correctement? Tout a-t-il parfaitement fonctionné? Je suis revenu maintenant du côté des parlementaires. La commission qui est réunie aujourd'hui et qui se réunit depuis de nombreux mois déjà a, je suppose, positivement joué ce rôle d'analyser ce qui s'est fait - et c'est heureux car c'est l'exercice démocratique normal -, mais doit aussi être en capacité de formuler une série de propositions (des recommandations) pour qu'à la lumière de ce qui n'a pas bien fonctionné ou pas fonctionné du tout, des améliorations soient apportées. Il faut aussi garder à l'esprit ce qui a fonctionné, le renforcer et le pérenniser.

Au moment où je vous parle, la crise n'est malheureusement pas finie et j'en veux pour preuve la réunion importante qui se tient pour l'instant. Les vaccins fondent l'espoir d'embellies raisonnables, mais à ce jour, le virus garde encore la maîtrise du temps. J'espère que l'on pourra sortir rapidement de cette crise.

En tant que ministre de la Défense, j'ai indiqué dès le début de la crise que la Défense était disponible pour la nation. Nous sommes très nombreux en ce

Parlement à être attachés à la notion d'aide à la nation. Dans ce contexte, à l'époque, j'estimais aussi en accord avec l'état-major qu'il fallait immédiatement annoncer notre disponibilité et la Défense l'a bien fait. Je vous montrerai par le détail et par le menu l'ensemble des actions menées. C'est l'ensemble de la société belge qui s'est mobilisé chacun dans son secteur. Que les autres secteurs ne m'en veuillent pas de ne pas parler d'eux puisque je parlerai des deux secteurs que je connais, mais je pourrais citer tous les services de première ligne disponibles dans le cadre de cette crise. L'exercice qui est le mien aujourd'hui est de parler de mes deux compétences: les Affaires étrangères et la Défense.

Vous avez demandé si la Belgique était préparée à cette crise? Mme Sophie Wilmès, première ministre à cette époque-là, vous a sans doute fait part de toute une série d'éléments, mais il me revient aussi la nécessité et l'obligation d'évoquer cet aspect-là. S'il y a des répétitions, ne m'en veuillez pas! Il y a la vision satellite d'un premier ministre, mais aussi les visions plus personnelles des uns et des autres, liées à leurs compétences. C'est le cas en ce qui me concerne comme ministre de la Défense et des Affaires étrangères, à l'époque.

La Belgique était-elle préparée? La sécurité sanitaire en Belgique est régie par le Règlement sanitaire international (RSI) et la décision européenne n° 1082-2013 relative aux menaces transfrontalières graves sur la santé. L'objet du RSI consiste à prévenir la propagation internationale des maladies, à s'en protéger, à la maîtriser et à y réagir par une série d'actions de santé publique proportionnées et limitées aux risques qu'elle présente pour la santé publique. Pour garantir la sécurité sanitaire de tous ses citoyens, la Belgique encourage, dans le cadre de ce plan, une approche intersectorielle et coordonnée, tant en interne qu'avec les partenaires externes, en appuyant les éléments très concrets d'une évaluation scientifique et indépendante des risques.

On aura l'occasion de rappeler que la coopération européenne qui, au début, a été clairement en difficulté et qui a eu du mal à se mettre en route est, selon moi, une des clés pour les prochaines éventuelles pandémies pour pouvoir mieux réagir et mieux se protéger, mais j'anticipe. Le plan existe. On travaille en collaboration avec l'OMS et c'est un plan qui est tout à fait officiel.

Quelques mots sur l'OMS puisque dans mes compétences internationales, le lien naturel, ce sont les Affaires étrangères et l'OMS. C'est l'occasion de rappeler quelques éléments clés par rapport à cela. D'une part, la Belgique verse une

contribution annuelle au budget de l'OMS et accorde des subventions volontaires également à l'OMS. Ces contributions sont versées par plusieurs partenaires belges comme le SPF Santé publique ou la Coopération belge au développement. Les Régions et les Communautés sont également partenaires.

Vous savez que, compte tenu du déséquilibre croissant entre le financement des activités de base et les contributions réservées à des fins particulières, et afin de permettre à l'OMS de maintenir l'exercice de ses fonctions essentielles et d'atteindre ses objectifs, la Coopération belge au développement a opté pour une contribution aux ressources générales, mais également pour un soutien à la qualité des soins dans les États les plus vulnérables au travers de la recherche.

De son côté, l'OMS intervient dans l'évaluation de l'application des dispositions du Règlement sanitaire international (RSI) en Belgique, la révision de son plan général de gestion des crises et d'autres plans de crise concrets en cas de menace sanitaire, l'OMS étant invitée à partager son expérience en matière de renforcement des capacités dans le cadre d'un plan de crise actif et de communication coordonnée. Cette relation est un élément qu'il faut avoir à l'esprit. Il y a la structure faîtière qu'est l'OMS, il y a la manière de financer l'OMS, et puis, l'interlocuteur naturel de l'OMS, c'est évidemment le SPF Santé qui va donc être amené à travailler de manière étroite avec l'OMS.

Au niveau de la planification d'urgence en Belgique, l'arrêté royal de 2006, auquel il est fait référence dans les questions posées, a marqué une réforme de la préparation aux situations d'urgence des autorités publiques et des services d'intervention en Belgique. Il y a eu une mise à jour le 22 mai 2019 pour donner davantage de clarté à certains aspects et fluidifier les logiques de mise en œuvre, à la suite notamment des attentats terroristes de Bruxelles et de Zaventem.

La gestion de crise en Belgique se fait à deux niveaux: le niveau opérationnel avec diverses interventions sur le terrain et la gestion stratégique. Vous connaissez les trois phases de coordination stratégique de gestion de crise. Elles sont prévues par l'arrêté royal du 22 mai 2019. Il y a la phase communale, la phase provinciale et la phase fédérale.

Au niveau fédéral, le Centre de crise qui a été créé en 1988 à la suite du drame du Heysel établit la liste des risques prioritaires et développe des outils, comme *l'incident crisis management system* (ICMS), qui permet l'échange d'information entre

les différents niveaux de pouvoir impliqués. Je vous rappelle qu'en 2017, il a reçu le "112 Award", lors d'une cérémonie organisée par la European Emergency Number Association, pour le travail effectué par la Team D5, qui est un réseau de professionnels en communication de crise, lors des attentats du 22 mars 2016 à l'aéroport de Zaventem et à la station de métro de Maelbeek.

En cas de crise sanitaire, deux organes centraux se réunissent pour assurer le suivi de la situation. Il s'agit du Risk Management Group (RMG) dont on a beaucoup parlé durant cette crise, qui est d'abord consulté. Il assure la supervision de l'élaboration de plans de préparation aux urgences de santé publique et la réception des signaux. Le RMG est constitué uniquement de représentants politiques (cabinets), des administrations des entités, comme l'autorité fédérale, des Communautés et des Régions.

À côté de cela, il y a le Risk Assessment Group (RAG) qui est composé d'experts permanents dont des médecins épidémiologistes de Sciensano, des autorités sanitaires de l'État fédéral et des entités fédérées ainsi que d'experts qui ont des connaissances spécifiques du risque sanitaire considéré. Le RMG propose des mesures et des recommandations décidées par consensus sur la base de données épidémiologiques et scientifiques en matière de gestion des risques.

En novembre 2005, suite à une réunion sur la grippe aviaire et sur la menace d'une grippe pandémique chez l'homme, un programme mondial de lutte contre la grippe a été établi par l'OMS avec un plan d'action pour gérer une crise sanitaire. Ce programme mondial avait notamment estimé que si une épidémie se déclarait, elle gagnerait le monde entier en moins de trois mois, surtout si le virus se transmettait par des éternuements et la toux.

Avec l'épisode du SRAS en 2003, l'impact d'une pandémie sur l'économie mondiale était connu. Le programme prévoyait alors une coordination mondiale pour stopper la propagation du virus et limiter les dommages sociaux et économiques. La Belgique s'est évidemment alignée sur ce programme et le plan belge en cas de pandémie grippale a été établi en 2006. Ce plan détaille l'organisation générale prévue en phase de vigilance, de pré-alerte et de déclenchement de crise. En cas de pandémie, le plan prévoit qu'une phase de coordination soit déclenchée au niveau fédéral; et c'est ce qui s'est effectivement passé le 12 mars 2020.

La crise du covid-19 nous a confrontés à la réalité de notre système de planification d'urgence et à un

problème plus fondamental qui a été évoqué par le passé: le caractère totalement hors cadre de cette pandémie puisqu'elle a touché le monde entier.

Quel est le rôle très concret des Affaires étrangères dans le cadre d'un plan de pandémie? Je le disais, chaque département ministériel a une série de responsabilités qui lui sont imparties en fonction de ses compétences. Au niveau des Affaires étrangères, ce sont des responsabilités à l'égard des institutions internationales puisqu'on est l'interlocuteur naturel soit pour passer des messages, soit pour être nous-mêmes actifs dans le cadre d'une série de réunions.

Par rapport à l'OMS en particulier, c'est le SPF Santé qui est compétent. Toutes les informations que nous recevons via nos postes à l'étranger, quelle qu'en soit leur nature, transitent par les Affaires étrangères pour être redistribuées auprès des autorités compétentes.

Lorsqu'il y a une pandémie de cette nature-là, les Affaires étrangères ont une responsabilité toute particulière par rapport à la situation des Belges à l'étranger. Une grande distinction doit être faite entre les Belges présents dans un des pays de l'Union européenne et les Belges qui ne le sont pas. Une exception à cela: les militaires sur le terrain à l'étranger. Dans ce cadre-là, il n'y a pas de distinction faite entre les militaires présents dans un des pays européens et une présence hors Europe.

Concernant les ressortissants belges qui sont dans un pays européen, la coopération entre les pays européens fait que le traitement réservé à nos nationaux dans un des pays européens doit être le même que le traitement réservé aux propres nationaux de ces pays de l'Europe. Évidemment, il y a la réciprocité, ce qui veut dire que dans cette hypothèse-là, on doit amener la même qualité de services à des Européens qui seraient situés sur le territoire belge lors d'une crise de pandémie.

En ce qui concerne les Belges séjournant hors de l'Union européenne, le plan belge d'urgence pour une pandémie de grippe ne prévoit en fait aucune prise en charge de rapatriement spécifique ~~prévu~~ par l'État belge. Le plan recommande d'ailleurs très clairement aux Belges à l'étranger de souscrire une police d'assurance qui va couvrir les soins de santé et les frais de rapatriement éventuels. Il est précisé en plus que le plan n'envisage pas de mesures particulières d'évacuation. Ici, nous avons fait un choix différent. La nature exceptionnelle de la crise, le fait que simultanément toute une série de pays ont fermé leur espace aérien, le fait que l'on savait que l'on était dans une probable période assez longue de confinement à géométrie ou à

géographie variable ont décidé le gouvernement à aller au-delà de son obligation planifiée et à organiser toute une série de rapatriements. J'aurai l'occasion d'y revenir en détails un peu plus loin.

Au niveau des lignes directrices de l'OMS, la Belgique a tenu immédiatement compte de la situation dans les différents pays et a commencé à modifier ses avis de voyage. Vous savez que pour chaque pays, il y a des avis de voyage, ce qui permet à un Belge qui souhaite se rendre à l'étranger de connaître la situation des pays ou du pays qu'il souhaite visiter, ou celle du pays dans lequel il doit se rendre, ce qui lui donne normalement toutes les informations utiles pour, le moment venu, fonder sa décision de quitter le territoire pour se rendre dans un autre pays, que ce soit pour des raisons touristiques, professionnelles ou scolaires. Peu importe les raisons qui peuvent jouer.

Au niveau de la stratégie de communication qui est la nôtre et qui est une obligation, il faut faire en sorte que les Belges qui se trouvent à l'étranger aient accès le plus largement possible à l'information. Quand le plan a été établi, nous étions en 2006. Internet était déjà totalement entré dans nos vies, mais depuis lors, les choses ont beaucoup évolué. Il est vrai que là, ce qui était prévu à l'époque nous paraît aujourd'hui tout à fait évident: une information disponible sur le site internet, la collation, le cas échéant, des adresses mail pour ceux qui le souhaiteraient, l'utilisation de la plate-forme "travellersonline" qui permet aux Belges de s'identifier et grâce à cela d'obtenir des informations en direct, que ce soit par sms ou par e-mail. Le réseau de liens entre les Belges et leur pays, que ce soit en Belgique où nous sommes présents ou lorsque nous sommes à l'étranger, doit être garanti et disponible.

Pendant cette crise, j'ai eu l'occasion de constater que de nombreux Belges étaient partis à l'étranger en faisant le choix de la déconnexion totale tant par rapport à notre pays que par rapport au pays où ils se trouvaient. On a eu des cas où des personnes découvraient subitement qu'il y avait une pandémie de cette ampleur. Cela fait partie des choix de vie. Nous avons parfois été confrontés à cette réalité.

Le deuxième élément que nous retrouvons dans ce plan pandémie est celui lié à la Défense. On aura l'occasion d'en reparler. Le fait que le plan implique qu'il doive constituer une réserve stratégique afin de protéger individuellement les personnes mises en présence...

Michel De Maegd (MR): Monsieur Goffin, n'y a-t-il pas une porte ou une fenêtre ouverte près de vous parce que nous entendons un bruit style

Larsen perturbant l'audition. Pourriez-vous vérifier car cela perturbe l'audition?

Philippe Goffin: Monsieur De Maegd, je vous parle depuis la maison communale. Donnez-moi trois minutes, le temps de changer de local! Je suis désolé. Je pense que le mieux, c'est que je change d'endroit afin d'éviter cet inconvénient.

Michel De Maegd (MR): Désolé pour le désagrément et merci beaucoup en tout cas!

Le président: Merci, monsieur Goffin. Je pense que c'est mieux comme cela. Nous vous accordons trois minutes.

Philippe Goffin: Monsieur le président, je reprends.

Effectivement, la deuxième partie du plan pandémie de 2006 qui concerne directement mes compétences de l'époque, ce sont les stocks de masques FFP2 et chirurgicaux. À l'époque, un contrat lie le SPF Santé, qui a la responsabilité de la gestion des masques, et la Défense, qui met à disposition un lieu pour l'entreposage de ces masques. Là aussi, j'aurai l'occasion d'y revenir dans le détail lorsque nous aborderons cette problématique, puisque plusieurs questions ont été posées à ce sujet.

Les premières informations en lien avec la maladie viennent de Chine le 7 janvier 2020. Un premier téléop parle d'une mystérieuse maladie des poumons en Chine et réfère à des mails sur le même sujet de Bangkok, de Canton et de Hong Kong.

Dans le jargon des Affaires étrangères, un téléop est une communication officielle et protégée par mail entre l'administration centrale et les postes diplomatiques et consulaires à travers le monde. C'est ce que l'on appelait, dans un monde finalement pas si ancien, une dépêche diplomatique.

C'est grâce à ce système que les ambassades et les consulats communiquent avec le siège à Bruxelles et vice versa. Ces **telops** sont envoyés par un système sécurisé. Ils sont datés, numérotés et classés. La classification va de "normale" à "très confidentielle" et dépend de la sensibilité de l'information contenue. Il est rapidement demandé aux Affaires étrangères si l'on a connaissance de la présence de Belges à Wuhan.

Le premier Conseil des ministres des Affaires étrangères qui traitera du covid-19 date du 23 mars 2020. C'est un élément important pour

prendre conscience du fait qu'il a quand même fallu un certain temps avant que l'ensemble des pays européens - concernant les réunions là-bas - et dans le monde prennent vraiment conscience de la gravité des événements.

On a en Belgique, et en Europe en général, un Conseil mensuel des ministres des Affaires étrangères. À nouveau, je parle des compétences qui étaient les miennes. Ce n'est donc que le 23 mars 2020 que l'on parle réellement du covid-19. Le 21 janvier 2020, notre poste à Genève nous informe par [telopT-Loek](#), que suite à un contact avec l'OMS: "Ik verwijst naar het gesprek dat medewerker had met het Health Emergencies Department van de WHO met betrekking tot de uitbraak van een nieuwe coronavirusepidemie in Wuhan en de mogelijke verspreiding van het virus."

Dans la foulée, un contact a lieu entre le RMG et le SPF Affaires étrangères concernant l'avis de voyage, au vu de l'évolution rapide de la situation sanitaire à Wuhan et la célébration, à l'époque imminente, du nouvel an chinois. Je reviens à ce que je disais, les avis de voyage des Affaires étrangères n'ont pas une force contraignante. Ils ont une forme et une qualité d'information, qui impliquent une responsabilisation des uns et des autres.

Le 22 janvier 2020, l'avis du SPF Affaires étrangères est modifié et les voyages dits "non essentiels" à destination de la province de Hubei, dont Wuhan est la capitale, sont clairement déconseillés. Ce même avis de voyage sera plus tard étendu à l'ensemble de la Chine. Le 24 janvier 2020, le SPF Affaires étrangères signale qu'au moins 11 Belges se trouvent dans la région de Wuhan. Le 27 janvier, la Belgique décide de rapatrier les Belges se trouvant dans la zone confinée de Wuhan, épicentre de l'épidémie.

Je parlais tout à l'heure de l'Europe et de sa difficulté à fonctionner comme nous étions en droit de l'espérer. Au début de la crise, je dirais qu'elle a plutôt bien fonctionné puisque vous vous rappellerez que le rapatriement des Belges de Wuhan a fonctionné grâce à une collaboration entre différents pays européens: un avion de Air France a été affrété. Il s'y trouvait 65 Français et toute une série d'autres ressortissants européens. Il a d'abord atterri en France, à Carry-le-Rouet dans les Bouches-du-Rhône; ensuite, l'avion a redécollé pour Melsbroek où les autorités belges ont pris les Belges en charge.

Dans le cadre de cette crise, cette compétence double (Affaires étrangères et Défense) présentait de nombreux avantages en termes d'opérationnalité puisque les Belges ont été

conduits à l'hôpital militaire de Neder-over-Heembeek pour y effectuer une quarantaine obligatoire. On se rappellera à l'époque que, pour pouvoir bénéficier de ce vol de rapatriement, il fallait un engagement de nos ressortissants à suivre une quarantaine à l'hôpital militaire. On se rappellera aussi que, le 3 février, un des hommes rapatriés dans ce contexte, testé positif au coronavirus, avait été transféré à l'hôpital Saint-Pierre. Il y restera 15 jours sans jamais avoir développé les symptômes de la maladie.

Le 4 février 2020 survient la question du stock des masques médicaux. Je le disais tout à l'heure, dans le plan pandémie, quelques obligations incombent aux départements Affaires étrangères et Défense. C'est l'occasion pour moi de revenir sur le sujet.

Van 2006 tot eind 2018 werden er maskers van de FOD Volksgezondheid gestockeerd in loodsen van het militaire kwartier Plaine de Belgrade in Namen. Het beheer, het aanvullen van de stock en de vernietiging van de medische maskers gebeurden door de FOD Volksgezondheid.

De FOD Volksgezondheid deed een opruimactie eind 2015 en bij het verlopen van de concessie eind 2018. Daarbij werden er maskers vernietigd, omdat de houdbaarheidsdatum overschreden was. Zoals ik eerder vermeldde, werd er in 2005 tussen de FOD Volksgezondheid en Defensie een conventie en bijbehorende domaniale vergunning gesloten om de stockage van medische materialen in de militaire infrastructuur te regelen.

De mondmaskers werden in verwarmde loodsen opgeslagen, totdat de centrale verwarming in 2012 in panne viel. Aangezien de volledige verwarmingsinstallatie vernieuwd moest worden en er geen militaire activiteit meer was in dat deel van het kwartier, werd samen met de FOD Volksgezondheid bekeken of de mondmaskers op een andere locatie ondergebracht moesten worden.

De FOD Volksgezondheid was van oordeel dat de stockageomstandigheden voldoende waren, zodat Defensie in 2012 een nieuwe domaniale vergunning met de FOD Volksgezondheid voor het gebruik van de onverwarmde loodsen aanging.

C'est donc le 4 février 2020 qu'il est déclaré, au sein du Risk Management Group (RMG), que le stock stratégique de masques buccaux avait été détruit.

Du 9 au 14 février 2020, je suis à New York où j'ai l'honneur de présider le Conseil de sécurité des Nations Unies, forum international par excellence. Effectivement, le covid n'est pas au menu des

discussions. À l'époque, le problème israélo-palestinien était à l'ordre du jour avec, lors d'une des réunions que j'ai présidées, une prise de parole de Mahmoud Abbas, le président de l'Autorité palestinienne.

Le 14 février 2020 surgit alors le problème des bateaux de croisière dans l'Océan Pacifique. À l'époque, plusieurs ports refusent de les laisser accoster. Des cas sont détectés à bord du Diamond Princess et du Westerdam, ce dernier accostant finalement au Cambodge. Il transportait 11 Belges: 10 passagers et 1 membre d'équipage, lequel est resté à bord puisqu'il souhaitait aller au bout de son contrat de travail qui le liait jusqu'à la fin du mois de mai avec son employeur. Les Belges, là aussi, doivent observer un isolement rigoureux avec test de dépistage en cas de symptômes. Les Belges qui ont accosté au Cambodge à l'époque ont pu quitter le pays après avoir passé une série de tests médicaux sur place. Quatre transiteront par Tokyo et les autres transiteront par Istanbul mais, là aussi, les Affaires étrangères ont joué leur rôle de facilitateur, que ce soit depuis Bruxelles ou évidemment depuis nos postes dans la région.

Le 23 février 2020, le SPF Affaires étrangères modifie l'avis de voyage pour l'Italie et la Corée du Sud en déconseillant les voyages non essentiels. Je rappelle que, le 24 février 2020, c'est le début des vacances de carnaval.

Le 25 février, on a eu l'épisode des bateaux. On a eu l'épisode de Wuhan. On a eu l'épisode des Belges mis en quarantaine dans un hôtel à Ténériffe.

Le 1^{er} mars 2020, le kern se réunit au sujet du covid-19, et j'y participe. Vous le savez, mais il me semble que les citoyens peuvent également suivre nos débats – c'est une bonne chose –, raison pour laquelle je rappelle que le kern est composé du premier ministre, des vices-premiers ministres et des autres membres du gouvernement qui sont invités quand des matières les concernent directement, ce qui était mon cas, lors de ce kern, en particulier;

Le 3 mars, je décide, au plus grand dam d'ailleurs de l'ensemble du SPF Affaires étrangères – mais les raisons étaient claires –, de reporter à une date non définie les Journées diplomatiques qui devaient avoir lieu du 16 au 20 mars. Les Journées diplomatiques sont un rendez-vous important puisque l'ensemble de nos représentants à l'étranger se retrouvent à Bruxelles, pour une semaine, pour échanger, pour faire part de leurs expériences, pour communiquer entre eux, pour retrouver aussi le plaisir de la convivialité entre

collègues. Mais mon sentiment, à l'époque, était que la crise allait enfler et que la responsabilité des représentants des Affaires étrangères était d'être en poste, sur place pour permettre d'être utiles aux Belges présents à l'étranger. Nous avons imaginé le scénario catastrophe où nos ambassadeurs seraient revenus à Bruxelles et n'auraient pas pu retourner dans leur pays d'affectation. Nous n'avons pas voulu prendre ce risque. Nous avons donc décidé d'annuler purement et simplement les Journées diplomatiques. À l'époque, nous les avions reportées, sans trop d'espoir. Mais nous n'avons pas voulu utiliser le terme dur d'annulation, préférant parler de report. Elles n'ont donc pas eu lieu, mais cela nous a valu de belles satisfactions par la suite, dans la mesure où nos représentants ne se sont pas retrouvés bloqués sur le territoire belge.

Le 4 mars 2020, le premier vol de rapatriement est mis en œuvre par la Belgique afin de permettre le retour de Belges qui étaient en quarantaine dans cet hôtel de Ténériffe. Ici, on en revient à cet élément de plan pandémie et aux obligations qui étaient celles de l'État belge ou des Affaires étrangères.

Je rappelle que nous n'avons pas d'obligation d'organiser des rapatriements, mais vu le caractère extraordinaire, exceptionnel et mondial de la crise qui était en train de s'installer, la Belgique a fait son travail et a pris ses responsabilités très clairement en permettant l'organisation d'un rapatriement pour les Belges qui ne bénéficiaient pas d'un système d'assurance ou de retour forfait voyage-hôtel.

J'ai eu de nombreux contacts avec ma collègue la ministre espagnole des Affaires étrangères pour la sensibiliser à la problématique. Il y avait un élément de plus, et cela va nous parler, à nous Belges. En Espagne, les compétences sont aussi décentralisées. Malgré mes appels à ma collègue espagnole, qui m'avait réservé une oreille très attentive, elle devait faire part aussi de la situation de son propre pays, de sa situation administrative et politique qui faisait qu'il y avait une grande autonomie des Régions. Mais positivement, la solution a été trouvée et, assez rapidement, les Belges qui étaient bloqués là-bas ont pu revenir en Belgique.

Le 6 mars 2020, suite à la décision des autorités italiennes de déconseiller les voyages scolaires intra-muros, en Italie, le SPF Affaires étrangères recommande aux écoles belges de reporter jusqu'à nouvel ordre les voyages scolaires prévus vers l'Italie ainsi que dans certains départements français accueillant des voyages scolaires.

Petite parenthèse pour bien comprendre le

contexte de l'époque. Nous avons été, aux Affaires étrangères, très sollicités à l'époque par de nombreux directeurs d'école qui auraient préféré que les Affaires étrangères prononcent une interdiction de se rendre en Italie pour des voyages scolaires.

Nous reviendrons plus tard dans l'exposé sur les droits et le pouvoir des Affaires étrangères par rapport aux avis de voyage. Nous pouvions fortement déconseiller un avis de voyage. C'est ce que nous avons fait. Nous verrons plus loin que la compétence directe d'interdire l'entrée et la sortie du territoire relève de la compétence du ministre de l'Intérieur.

Les Affaires étrangères étaient un peu entre le marteau et l'enclume, puisque nous étions finalement le transmetteur de l'information. Nous pouvions donner des conseils de voyage. Nous indiquions réellement ce qu'il se passait en Italie. Eu égard à cela, il était de notre responsabilité de donner un conseil de voyage, un avis de voyage, mais nous n'avions pas la compétence d'interdire de se rendre là-bas.

Le 12 mars 2020, au terme du Conseil national de sécurité, la phase fédérale de gestion de crise est enclenchée. C'est sous la présidence de la première ministre de l'époque que tout cela va fonctionner. Le CNS, présidé par la première ministre, réunit les vice-premiers ministres, les ministres-présidents des Communautés et Régions. Le ministre de la Défense et des Affaires étrangères siège lui aussi au sein du CNS. Le CNS s'est souvent réuni, vous avez eu connaissance de toutes les dates de ses réunions, des ordres du jour et des différents points qui y étaient abordés.

Le 13 mars 2020, le chef de la Défense décide de limiter au maximum tout ce qui est relatif aux activités de la Défense sur le territoire national de façon à garantir la plus grande opérationnalité possible en fonction des demandes tant en termes de réserve stratégique que d'hommes disponibles. Le Président du Comité de direction du SPF Affaires étrangères, dans un autre domaine et avec d'autres responsabilités, a fait de même pour mettre son SPF en situation de traverser la crise du covid, avec tous les éléments que vous connaissez.

Le 14 mars 2020, le site du SPF des Affaires étrangères déconseille tous les voyages à l'étranger. Dans le même temps, et cela va compliquer la donne dans le cadre des rapatriements, une série de pays vont décider de fermer purement et simplement leurs frontières, en ce compris leur espace aérien. Dans le cadre des rapatriements, cela n'a fait qu'accroître les

difficultés pour pouvoir les organiser. Nous avons beaucoup de Belges présents au Maroc. Dans la première phase des rapatriements, un sentiment de panique s'est emparé des Belges qui étaient partout dans le monde. Quand nos ressortissants ont appris des autorités marocaines que celles-ci allaient purement et simplement fermer leur espace aérien, nous avons négocié pour avoir des prolongations d'ouverture d'espace aérien, ce qui nous a permis de prolonger le retour de nos Belges qui étaient au Maroc.

De nouveau, une dose d'Europe, pour souligner positivement son rôle quand il l'est et surtout les relations qui existent entre pays. À l'époque, nous étions, et la France et la Belgique, en relation très proche avec mon collègue Jean-Yves Le Drian pour arriver à un peu forcer le report de la fermeture de l'espace aérien pour permettre le retour de nos ressortissants dans les meilleures conditions possibles.

Le 17 mars, prestation de serment entre les mains de sa Majesté le Roi dans le cadre du gouvernement Wilmès II. Un conseil national de sécurité est organisé dans la foulée. Il faut se rappeler que c'est à cette date-là que l'espace Schengen est fermé.

Le 18 mars, l'arrêté ministériel portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus précise en son article 7 que, désormais, les voyages non essentiels au départ de la Belgique sont interdits. C'est évidemment un élément important et lourd, avec les conséquences que vous pouvez imaginer et que vous avez pu observer durant cette crise. C'est à ce moment-là que l'on parle d'interdiction. Cette interdiction relevait de la compétence du ministre de l'Intérieur. Vous connaissez les textes qui régissent cette compétence. L'arrêté se réfère à la loi du 31 décembre 1963 sur la protection civile en son article 4, et à la loi du 5 août 1992 sur la fonction de police et à la loi du 15 mai 2007 sur la sécurité civile. Je vous passe le détail de ces articles. C'est pour répondre à une série de questions d'une part sur les avis de voyage et d'autre part sur les interdictions de voyages et sur le mécanisme mis en place, et d'autre part sur le processus décisionnel qui pouvait mener à ce genre de décisions. C'est donc une compétence importante dont dispose le ministre de l'Intérieur, relative à l'accès au territoire et à la sortie de celui-ci. Comme on l'a dit à plusieurs reprises, les Affaires étrangères avaient à ce moment-là un rôle d'information. J'ai utilisé parfois un panneau de signalisation pour bien expliquer le rôle qui était le nôtre dans ce cadre précis.

Le 18 mars, alors que l'arrêté royal prévoit entre

autres l'interdiction des voyages non essentiels comme je le disais, la Belgique décide d'ouvrir immédiatement son centre de crise de 7 h à 24 h, 7 jours sur 7. C'est le même principe. Vous avez un sentiment d'inquiétude, voire de panique qui s'installe. Le SPF mobilise son centre de crise pour répondre à de très nombreux appels de citoyens belges. Soit ceux-ci voulaient partir et voulaient connaître la définition de ce qu'était un voyage essentiel, soit ceux-ci étaient bloqués à l'étranger. Ces deux réalités s'entrechoquaient ou se chevauchaient ou se croisaient.

Pour être le mieux possible à la disposition de nos concitoyens, nous avons ouvert ce centre de crise et j'en profite pour remercier les agents du SPF parce qu'eux-mêmes étaient dans une situation où le confinement allait être généralisé. Le Centre de crise nécessite évidemment une présence au sein du SPF même si, dans certains cas, on a pu organiser des relais par gsm et transferts d'appels, mais une cellule était quand même présente, laquelle a abattu un travail très important dans le cadre de ce centre de crise qui s'est ouvert au SPF Affaires étrangères.

À ce moment-là, j'ai estimé nécessaire d'écrire une lettre à tous les Belges à l'étranger qui a été publiée sur le site Affaires étrangères, sur les réseaux sociaux, et par télcop aux postes belges à l'étranger.

Cette lettre était rédigée comme suit: "Tous ensemble, nous faisons face à une situation inédite dans notre histoire récente. La pandémie du coronavirus qui touche l'Europe et le monde entier nous impose de prendre des mesures drastiques mais indispensables. Ce 17 mars, le Conseil national de sécurité présidé par la première ministre Sophie Wilmès a décidé de nouvelles mesures plus strictes qui sont d'application sur l'ensemble du territoire belge telles que la fermeture des magasins non-essentiels, à l'exception des magasins alimentaires et des pharmacies, l'interdiction des rassemblements en public comme en privé, la limitation des déplacements à l'intérieur comme à l'extérieur du pays au strict nécessaire en privilégiant le télétravail.

Le gouvernement belge en coordination avec ses partenaires européens a marqué son accord sur la fermeture des frontières de l'espace Schengen en ce compris avec le Royaume-Uni. Ce sont des mesures exceptionnelles. Nous devons être conscients que la seule façon de combattre la progression rapide de la pandémie en Belgique et ailleurs dans le monde est de limiter au strict minimum nos déplacements et nos interactions physiques. Nous faisons face à une situation exceptionnelle certes mais qui doit être gérée avec

sérieux, patience et solidarité.

Je me permets dans cet esprit d'apporter quelques précisions (et c'est là que l'on donne les éléments pour les Belges qui sont en attente d'informations) tout d'abord pour nos concitoyens belges qui sont en déplacement temporaire à l'étranger, ils peuvent rejoindre la Belgique. Je les encourage à prendre rapidement leurs dispositions en ce sens et à contacter en premier lieu leur tour opérateur, leur organisme de voyage et leur compagnie aérienne. De plus en plus de pays fixent avec des préavis souvent très courts des mesures d'interruption des lignes aériennes avec la Belgique. Il faut donc prendre les mesures nécessaires pour un retour en Belgique. Mes services mettent aussi tout en œuvre afin de trouver des lignes commerciales quand les lignes commerciales font défaut.

Je vous assure que c'est notre priorité absolue. Afin de nous aider dans cette démarche, j'invite chacun et chacune à s'inscrire sur notre site *travellersonline*. Cela permettra aux services consulaires d'être en contact direct avec celles et ceux qui sont en voyage à l'étranger afin de les informer au mieux.

Ensuite, pour les Belges qui résident habituellement en dehors de l'espace de l'Union européenne, je les invite à limiter leurs déplacements dans les trente jours à venir, comme indiqué plus haut, un nombre croissant de pays adoptant des mesures de quarantaine ou fermant leurs frontières de sorte que le franchissement de celles-ci ne peut plus être garanti. Comme à l'accoutumée mais singulièrement compte tenu de l'évolution de cette pandémie, je rappelle à celles et ceux qui se trouvent à l'étranger qu'il convient de suivre scrupuleusement les recommandations des autorités locales. J'ai demandé à nos ambassades et consulats d'être, plus que jamais, à la disposition des Belges se trouvant dans leur juridiction.

Nous avons aussi ouvert un centre d'appel SPF Affaires étrangères à Bruxelles. Les avis de voyage disponibles sur le site Internet du SPF Affaires étrangères sont très régulièrement mis à jour, pays par pays, en fonction de l'évolution de la situation. Je vous invite donc à les consulter autant que possible. Dans le cadre de ce début de crise, on a estimé qu'il était indispensable de communiquer avec nos Belges qui étaient ailleurs dans le monde. On a donc utilisé les canaux classiques de communication qui permettent effectivement de toucher le plus grand nombre de nos ressortissants.

Les opérations de rapatriement ont déjà un peu commencé et elles vont évidemment s'accélérer

étant donné que les *lockdowns* et les confinements quasi généralisés se multiplient un peu partout dans le monde.

Le 18 mars 2020, nous mettons en place un processus global de vols de rapatriement destinés aux Belges qui effectueraient un séjour de courte durée à l'étranger à des fins touristiques, professionnelles, académiques, de formation et aux ayants droit non belges faisant partie de la famille des Belges ou détenteurs d'un titre de séjour valable en Belgique. Il était évident qu'on ne pouvait pas rapatrier tous les Belges. Vous imaginez bien ce que cela représentait. C'est pourquoi nous avons fait une première catégorie de rapatriements qui touchait les personnes à l'étranger pour les séjours de courte durée. On a eu plusieurs demandes de personnes qui étaient installées dans un pays étranger pour des raisons professionnelles mais pas pour une durée limitée dans le temps. On a effectivement eu des demandes pour un retour au pays parce que l'inquiétude était là. Mais on a effectivement d'abord donné la priorité aux personnes qui étaient à l'étranger pour des séjours de courte durée, puisque leur organisation de vie se passait ici, en Belgique. Il était donc normal de prendre en compte ce critère-là. En tout cas, c'est le critère que nous avons, à l'époque, retenu.

Au total, nous avons rapatrié 10 401 Belges. Le dernier rapatriement aura lieu le 10 juillet 2020. Afin de rendre le processus le plus opérationnel possible, j'ai pris à l'époque énormément de contacts avec l'ensemble des chefs de poste ainsi qu'avec les nombreux homologues européens. Ce fut également l'occasion d'examiner quelles actions pouvaient encore être entreprises pour aider les nombreux Belges à l'étranger.

Je vous rappellerai que nous avons été à l'initiative de la mise en place d'une page Facebook de solidarité. Cela touchait davantage les Belges qui étaient à l'étranger sous forme de communautés présentes en permanence. Cette page Facebook permettait de se rendre utile. Cet espace de solidarité sur Facebook a ainsi permis à des Belges parfois très éloignés d'un aéroport à partir duquel il était possible d'organiser un rapatriement de faire jouer la solidarité des Belges à l'étranger. Ainsi, ceux qui étaient sur place pouvaient parfois proposer un lift pour conduire des compatriotes à l'aéroport. Cette plate-forme a bien fonctionné et a de nouveau montré que la solidarité belge est une réalité tant en Belgique qu'à l'étranger.

Des contacts ont également eu lieu avec mes homologues à l'étranger pour essayer de débloquer telle ou telle situation difficile. Je voudrais aussi signaler que dans le cadre des

rapatriements, nos services n'ont pas ménagé leur peine. Ils ont travaillé sept jours sur sept, et notamment dans le cadre de la situation du Maroc mais pas uniquement. Nous sommes allés jusqu'à organiser des transports en commun terrestres, en clair, des autobus, pour permettre à des personnes un peu éloignées des aéroports de les rejoindre.

Parmi les obstacles à l'époque, on dénombrait: la fermeture de certaines frontières dont les espaces aériens, ce qui rendait la situation particulièrement compliquée; des lockdown dans des régions parfois éloignées telles que le Pérou, la Nouvelle-Zélande et les Philippines, ce qui ne nous a pas empêché d'essayer d'organiser des rapatriements à partir de là aussi, je pense par exemple au Pérou.

Notre priorité était d'établir le maximum de contacts et d'aide en faveur des touristes et des Belges présents pour des séjours de courte durée.

Point positif au niveau de la coopération européenne: nous avons organisé beaucoup de vols en collaboration avec l'Europe. Vous me direz qu'en début d'exposé, je vous disais que l'Europe avait connu quelques difficultés. C'est vrai. J'aurai le temps et l'occasion d'y revenir un peu plus tard mais il y a aussi des points positifs à souligner dans mes compétences. Pour le reste, il appartient aux autres de s'exprimer.

Je note que pour les rapatriements, on a pu faire jouer plusieurs fois des mécanismes de solidarité européenne selon les présences d'Européens dans telle ou telle région du pays. Par exemple, au Cap-Vert, il y a beaucoup de Luxembourgeois. On a trouvé des possibilités de collaboration parce qu'il y avait énormément de Luxembourgeois et très peu de Belges. Voilà un exemple de collaboration qui a fonctionné entre la Belgique et Grand-Duché de Luxembourg. Il y a eu d'autres exemples avec d'autres pays. On a eu énormément, au niveau asiatique, de collaborations positives avec nos amis allemands. Voilà deux exemples qui me viennent à l'esprit.

Nous avons aussi travaillé régulièrement avec la Pologne et avec la République tchèque pour permettre ce type de rapatriements. Au total, c'est 2 724 Belges qui ont pu être rapatriés grâce à la solidarité européenne.

À l'époque, des questions m'ont été posées au Parlement – et j'ai chaque fois essayé d'être le plus disponible possible pour le Parlement: pourquoi tel ou tel pays? Très clairement, il y avait une question de nombre de personnes qui étaient en attente de retour. Il y avait une forme de réalisme aussi par rapport aux moyens de la Belgique pour organiser des rapatriements. Quand on n'était pas en

capacité ou quand il y avait un nombre de personnes insuffisant pour remplir un avion, on essayait de trouver des mécanismes de partenariats avec d'autres pays. Il y a eu aussi, à l'époque, des compagnies aériennes qui continuaient à organiser des vols. La problématique s'est régulièrement posée du coût du billet des avions, par rapport auquel la Belgique ne pouvait pas intervenir. On ne pouvait pas prendre en charge le coût augmenté de ces retours.

L'outil informatique était Travellers Online pour être en relation le plus complètement possible avec nos ressortissants. Là, je dirais que – et cela fera partie des recommandations – désormais, un Belge qui voyage doit prendre sa brosse à dents, son dentifrice, son nécessaire de toilette, quelques vêtements mais il doit aussi s'inscrire sur prendre son abonnement à Travellers Online, qui est gratuit, parce que ça doit vraiment être un compagnon de voyage. On a trop souvent constaté que des Belges, on ne savait pas les joindre parce qu'ils ne s'étaient pas fait connaître. Ça doit vraiment être un changement de mentalité dans la façon de voyager pour rester le plus possible en relation avec la Belgique et avec toutes les aides qu'on peut essayer de mettre en place. C'est vraiment essentiel que ça devienne un réflexe.

La Belgique a réalisé 48 vols, principalement des vols charters, ainsi que 7 autres vols. Plus de 10 000 Belges et leurs familles au total ont pu être rapatriés. Nous avons fait 19 pays différents. C'est important de les rappeler ici: le Maroc, l'Algérie, la Colombie, la République dominicaine, la République Démocratique du Congo, le Niger, l'Égypte, la Gambie, le Pérou, l'Espagne, Tenerife/Îles Canaries, le Cameroun, le Ghana, le Mali, le Rwanda, le Burundi, le Sénégal, la Tunisie et l'Afrique du Sud. Je l'ai dit, 2 724 Belges ont pu emprunter un vol organisé par un autre pays de l'Union européenne. La Belgique n'a pas ménagé ses efforts pour faciliter l'accès aux aéroports.

On a très logiquement facilité cet aspect aussi; il y a eu des demandes de prolongation de visa ou de titre de séjour. Dans ce cadre, l'assistance consulaire a été renforcée pour assurer le meilleur suivi individuel possible des dossiers. Au niveau de la situation particulière du Maroc, j'ai très souvent été interrogé dans le cadre de la commission des Affaires étrangères. Il y a eu des moments de tension avec les autorités marocaines car nous ne partagions pas la même analyse sur la faculté de rapatrier des ressortissants belges.

Au départ, nous avons eu une première vague de rapatriements - une course contre la montre avant la fermeture de l'espace aérien. Ensuite, l'espace aérien a purement et simplement fermé. Là, le Maroc a considéré que les binationaux ne

pouvaient pas quitter le territoire marocain parce que leur nationalité marocaine les contraignait à rester sur le sol marocain. De notre côté, nous plaitions évidemment l'inverse: dans le cas de binationaux, le critère élémentaire qui doit être pris en compte est le lieu habituel de vie.

C'est toujours trop long quand on est impatient de revenir au pays, mais il a fallu le temps de la discussion, sans oublier le respect de la souveraineté de chaque État. Il y avait une approche, d'ailleurs pas nécessairement contraire au droit international, qui était celle du Maroc. Et il y avait une autre vision en ce qui nous concerne. Après avoir beaucoup négocié et travaillé de concert avec la France et son ministre Jean-Yves Le Drian, après avoir travaillé avec le ministre néerlandais Stef Blok, nous sommes arrivés à assouplir l'approche de nos amis marocains. La deuxième vague de rapatriements a été fixée sur la base de deux critères.

Il y avait un critère sanitaire. Si une personne devait recevoir des soins en Belgique et, du fait qu'elle était bloquée au Maroc, voyait ces soins interrompus, cela constituait une hypothèse. L'autre critère était d'ordre professionnel. Des personnes ayant un emploi en Belgique étaient parties quelques jours au Maroc. Le fait de ne pas pouvoir revenir était un risque sérieux de perdre leur emploi. C'est dans ce contexte que l'on a travaillé. Le fait d'être domicilié en Belgique jouait également.

Des personnes se sont inscrites, créant de nouveau une masse de travail importante pour notre poste à Rabat. Ces listes comportaient les attestations demandées par les autorités marocaines. Elles leur étaient transmises et, par respect pour elles, nous avons fait une première vérification notamment par rapport aux pièces présentées. Grâce à cela a eu lieu la deuxième vague de rapatriements. Il y en a eu une troisième; les critères étaient beaucoup plus légers. Il s'agissait simplement de pouvoir organiser des vols. Les critères de la deuxième vague n'étaient plus exigés à ce moment-là par les autorités marocaines. Il est vrai que cela nous a beaucoup occupés. On a beaucoup négocié. Je me rappelle mes nombreux contacts, d'une part avec l'ambassadeur du Maroc en poste à Bruxelles, et d'autre part avec mon homologue marocain des Affaires étrangères. Cela a fait l'objet d'un rapatriement particulièrement important. Au total, sur l'ensemble des Belges rapatriés, plus d'un tiers des Belges étaient bloqués au Maroc pendant cette période que je viens d'évoquer.

Vous l'avez vu: respect de la souveraineté des États, aide maximum à tous nos ressortissants. On

n'a pas pu systématiquement rapatrier tout le monde. Il y a une question de réalisme aussi mais je tiens à souligner une fois de plus l'engagement total de nos postes pour essayer de venir en aide à nos compatriotes. Tous nos diplomates, nos personnels ne sont pas revenus pour ces journées diplomatiques; les 118 postes à l'étranger ont été mobilisés pour permettre ces rapatriements.

À partir du 23 mars - et je réponds ainsi à une autre question qui m'a été posée -, les réunions internationales ayant trait au covid auxquelles je participe en tant que ministre des Affaires étrangères se multiplient. Le 23 a lieu une visioconférence sur les développements du covid. Premièrement, j'en ai parlé, il s'agit de voir comment on peut régler au mieux les rapatriements. Ce sont bien les ministres européens qui se parlent et qui essaient de trouver des solutions.

Le deuxième élément va être, dans la lignée du premier, de permettre les rapatriements en facilitant ceux-ci par des transits entre pays européens qui, parfois, avaient fermé leurs frontières. C'était aussi de faire en sorte que nos postes diplomatiques puissent organiser sur place des collaborations positives et ouvertes.

Le 3 avril, nous avons eu une réunion, une visioconférence informelle, qui n'implique ni conclusions ni décisions formelles, avec un seul point à la discussion: c'était la réponse internationale à la crise du covid-19. De nouveau les rapatriements, la coopération internationale et, à ce moment-là, un point particulier d'attention avait été accordé à la problématique de la désinformation, puisque nous avons vu petit à petit se développer des *fake news*, de la désinformation, qui ne faisaient qu'ajouter de la confusion à l'inquiétude. C'était pour nous un point focal à l'époque.

Le 22 avril, nouvelle visioconférence pour le suivi des actions face au covid-19, avec la nécessité de bien montrer la solidarité intra- et extra-européenne sur le covid, et de faire l'appui, bien sûr. Nous sentons, à ce moment-là, que l'Europe fait l'objet d'une série de reproches. Nous essayons de faire le point et de voir réellement où sont les solidarités entre les pays européens. Nous sommes également focalisés, à ce moment-là, sur l'importance d'une déclaration conjointe sur l'OMS. Rappelez-vous, à ce moment-là, la décision des États-Unis intervient de suspendre le paiement à l'OMS.

Le 15 mai, c'est une visioconférence sur l'impact de la crise du covid-19 sur le Moyen-Orient, avec le soutien à la Team Europe à l'attention et pour les

populations les plus vulnérables. On parle à nouveau de l'importance de la communication stratégique, de la visibilité de l'action de l'Union européenne et de la lutte contre la désinformation, qui va malheureusement nous accompagner durant toute cette crise.

Le 29 mai, nouvelle visioconférence sur la Chine et l'impact de la pandémie du covid-19. On indique que l'Europe doit mieux identifier ses leviers d'action. Le covid a fait apparaître une Chine plus assertive et une dépendance du reste du monde vis-à-vis de la Chine pour les approvisionnements. Il était à ce moment-là essentiel, constat à l'appui – même si on pouvait le savoir, on en avait déjà parlé précédemment –, de réfléchir à une meilleure indépendance par rapport aux biens de nécessité, une forme de retour à une indépendance industrielle au sens large.

On a aussi évoqué le fait qu'il ne fallait pas qu'on soit, au niveau européen, entre le géant chinois et les États-Unis, parce que nous avons, nous aussi, un rôle important à jouer. C'est dans ce contexte-là que nous avons mis en oeuvre le fait de renforcer nos liens avec d'autres puissances économiques d'Asie telles que l'Inde, le Japon, la Corée, qui ont également des intérêts convergents.

Le 15 juin, nouvelle visioconférence. On fait le point de la situation.

Je viens de parcourir les réunions internationales dans le domaine de mes compétences Affaires étrangères. J'aurai l'occasion d'évoquer également les réunions comme ministre de la Défense.

Le 26 mars, le Parlement vote les pouvoirs spéciaux covid au gouvernement pour une durée de trois mois avec prolongation éventuelle de trois mois. C'est à ce moment, le 28 mars précisément, que le centre de crise des Affaires étrangères passe en horaire 7 jour sur 7, 24 heures sur 24. Pourquoi à ce moment-là? Parce qu'on est vraiment allés au bout du bout des périodes où il y avait encore des espaces aériens ouverts. On a de plus en plus de *lockdowns*, de plus en plus de confinements partout dans le monde. On a estimé qu'il était vraiment nécessaire que l'on puisse répondre à nos Belges partout dans le monde, sans que ceux-ci soient pénalisés par un fuseau horaire qui les auraient mis en situation de ne pas pouvoir être en contact avec notre pays.

Le 1^{er} avril, c'est mon anniversaire, mais ce n'est pas important ici. Nous avons eu une réunion sur la page du site internet des Affaires étrangères, qui devait faire l'objet de quelques modifications. On la trouvait un peu vieillotte. On a estimé qu'il fallait retravailler son ergonomie, mais aussi et surtout la

rapidité et la simplification de l'accès à l'information.

Le 2 avril, c'est le début des réunions internationales auxquelles je participe en tant que ministre de la Défense. Il y a l'OTAN avec une première réflexion sur le covid; d'autres sujets étaient à l'ordre du jour, notamment la mission de l'OTAN en Irak, le soutien à la Géorgie et à l'Ukraine, mais n'étaient évidemment pas lié au covid.

Le 15 avril, à l'agenda d'un Conseil des ministres européens de la Défense figurait le covid-19. Le 17 et le 18 juin, de nouveau, il y a un Conseil des ministres européens de la Défense, puis OTAN. Là aussi la problématique du covid est évoquée.

Au niveau strictement européen, le 6 avril, j'ai une réunion sur le covid-19 et les implications (ministre de la Défense). Le 12 mai, nous avons une réunion qui donne la lumière sur les impacts de la pandémie sur la politique de sécurité et de défense au niveau des pays de l'OTAN.

Le 16 juin toujours en lien avec le covid, on essaye d'établir l'agenda des opérations, des initiatives de défense et la mobilisation des moyens eu égard à la crise du covid qui touchait l'ensemble des pays membres de l'OTAN.

Le 26 août, nous avons de nouveau un Conseil des ministres européens de la Défense. Il se tient à Berlin. Nous avons, là aussi, un thème qui touche au covid. C'est la même chose: la manière d'intégrer, dans la culture de la gestion, la notion de covid-19 dans l'environnement général de la Défense.

Au niveau des deux compétences, le covid s'est invité à toutes nos réunions. Au-delà de la première vague les réunions se sont poursuivies pour essayer d'intégrer les premières *lessons learned*.

Je reviens dans ma ligne du temps, ce qui me permet chaque fois d'aborder des questions que vous m'avez posées.

Le 6 avril, c'est la réunion du Conseil des ministres de la Défense pour débattre du covid, de la crise et de la manière dont on pouvait continuer nos missions, tant nos missions aériennes que le secours en mer, à la lumière de la gestion de nos effectifs, ce qui n'était pas toujours simple à cause des quarantaines et autres difficultés liées à cela alors que les missions internationales devaient se poursuivre.

J'ai reçu de nombreuses questions sur la manière dont la Défense a été utile, la manière dont nous

avons mobilisé nos moyens au service de notre pays, que ce soit l'État fédéral, les Communautés ou les Régions.

Je crois que le moment est venu de répondre à tout un paquet de questions sur la manière dont la Défense a été active de façon très concrète et complète pour que vous vous rendiez compte que la Défense a été au rendez-vous de la confiance que les citoyens lui accordent. C'était pour nous un élément important.

En fait, ça débute vraiment, outre le rapatriement dont j'ai parlé, le 11 mars 2020. En soutien des services médicaux civils, la Défense met à disposition un dépôt de stockage sécurisé à Peutie pour les masques buccaux et les équipements de protection individuelle récemment acheminés. Pendant cette crise, vous avez beaucoup entendu parler de Peutie. C'est un lieu central puisque c'est juste à côté de Bruxelles. Ce lieu central a permis d'être un lieu de convergence de tous ces matériels pour, après, organiser une distribution complète avec toute la chaîne de la Défense, mais pas uniquement. Par exemple, la protection civile a également été impliquée dans certains cas, et d'autres services. Mais il est vrai que la Défense a beaucoup travaillé dans ce cadre-là, avec la force qui est la nôtre, notre présence délocalisée via les commandants de province, qui ont rempli un rôle très important dans le cadre de cette crise, aux côtés des gouverneurs de province. C'était là aussi une courroie très importante pour nous.

Vanaf 13 maart organiseert Defensie zich om operationeel te blijven tijdens de COVID-19-crisis. Het personeel krijgt richtlijnen. Er wordt een crisiscel opgericht en een vraagbaak voor het personeel. Het detachement van de Luchtcomponent op de Litouwse basis Siauliai neemt uit voorzorg beperkende maatregelen.

Vanaf 16 maart versterken drie ziekenwagens van het MHKA de civiele ziekenhuizen voor het vervoer van patiënten met COVID-19. Om bedden vrij te maken in de burgerziekenhuizen, huisvest het MHKA nu verplaatste patiënten met ernstige brandwonden: twee mensen op de afdeling intensieve verzorging met medium care. Het militair hospitaal vergroot zijn chirurgische capaciteit met 6 extra eenheden.

Vanaf 17 maart transporteert Defensie materialen naar 11 militaire of civiele depots in alle provincies van het land.

Vanaf 19 maart loopt de NAVO-operatie Baltic Air Policing voort.

Op 20 maart zet Defensie de logistieke

ondersteuning met medisch materiaal voort. Vijf miljoen maskers worden verdeeld vanuit Peutie. 5 EMI uit Nijvel voorziet het Brussels Sint-Petrusziekenhuis van een beademingsapparaat. Van dat type worden er ook 24 andere apparaten gehouden.

Op 22 maart repatrieert een militair vliegtuig 52 landgenoten uit Tenerife, Belgen uit Spanje dus.

Op 23 maart zet Defensie twee medische planners in bij de Federale Overheidsdienst Volksgezondheid. Zij helpen bekijken welke behoeften Defensie voor de bevolking kan invullen en dienen ook als directe gesprekspartners. Een nieuwe lading mondmaskers landt op de luchthaven van Luik.

Op 24 maart neemt het MHKA 17 patiënten op, waaronder 16 met brandwonden. De Medische Component ondersteunt Volksgezondheid. Een bemanningslid van het fregat F930 Leopold I test positief voor COVID-19 na zijn terugkeer in België. Het fregat zelf voert nog een opdracht uit met het Franse vliegdekschip Charles de Gaulle en keert uit voorzorg voortijdig terug naar de haven van Zeebrugge.

Op 25 maart biedt Defensie de permanente expositie van de luchtcomponent aan het Heilig Hartziekenhuis van Mol aan als triagestation voor coronapatiënten.

Op 26 maart stelt Defensie in Luik bedden, dekens en een container met douches ter beschikking van daklozen. De voorzieningen bevinden zich in Park Astrid, Quai de Wallonie. Het volgende militair detachement voor Afghanistan wordt voor zijn vertrek in quarantaine geplaatst. Dat gebeurt om het contingent zelf te beschermen en om te voorkomen dat militairen ongewild het virus in het buitenland kunnen verspreiden.

Op 27 maart meert het fregat Leopold I aan in Zeebrugge en gaat de bemanning in quarantaine. Het militair vliegtuig dat militairen naar Bamako bracht voor de aflossing van het militair detachement in Mali, repatrieert op de terugvlucht een honderdtal Belgen en Europese burgers. De logistieke eenheden die de civiele medische diensten ondersteunen, blijven chirurgische maskers vervoeren vanuit de kazerne van Peutie.

Op 28 maart levert het depot van Peutie 49.000 FFP2-mondmaskers en 227 babyfoons voor 14 ziekenhuizen aan het depot van Gavere in Oost-Vlaanderen. Al 7 miljoen mondmaskers zijn verdeeld door Defensie vanuit het nationaal logistiek centrum in Peutie naar militaire kazernes en civiele installaties in elke provincie.

Op 30 maart worden bij de FOD Volksgezondheid 2 extra medische planners ingezet. Zo heeft de medische component in totaal 4 militairen aan die FOD toegewezen. Het eerste team is gespecialiseerd in het plannen en coördineren van patiëntenoverdracht, het tweede team is gespecialiseerd in crisisbeheer inzake volksgezondheid. Defensie levert 35 brancards aan het ADEPS Centrum l'Hydron in Aarlen, Luxemburg. Het depot van Peutie levert 52.000 mondmaskers voor psychiatrische ziekenhuizen, kinesisten en verloskundigen aan het depot van Gavere in Oost-Vlaanderen.

Op 31 maart helpt 2 EMI uit Leopoldsburg COVID-19-patiënten vervoeren tussen de diensten intensieve zorg van verschillende ziekenhuizen.

Het Brusselse Erasmusziekenhuis leent van het Militair Ziekenhuis een beademingstoestel en een kinesist gespecialiseerd in ademhaling. Die leidt het personeel op om dat apparaat te gebruiken. 5 EMI van Nijvel levert twee beademingstoestellen uit aan het Jessa Ziekenhuis in Hasselt. Het depot van Peutie levert 483 flessen van 5 liter ontsmettingsalcohol (van 80 % ethanol) aan het depot in Gavere voor ziekenhuizen. Het MHKA van Neder-over-Heembeek leent zijn RNA-extractie-apparaat uit aan het Instituut voor Tropische Geneeskunde in Antwerpen. Hierdoor kan het instituut zijn testcapaciteit voor COVID-19 verdubbelen.

Op 1 april verdeelt het Competentiecentrum voor Rollend Materieel en Bewapening in Rocourt ongeveer 1700 liter ethanol aan 13 ziekenhuizen in de provincie Luik.

Op 2 april zet het 40^{ste} Smaldeel van Koksijde zijn speur- en reddingsacties voort, rekening houdend met de quarantaineregels.

Op 5 april repatrieert een Airbus van Defensie in samenwerking met de FOD Buitenlandse Zaken 163 Europeanen van 20 nationaliteiten uit Rwanda en Burundi naar Melsbroek.

Op 6 april vervult de marinebasis van Sint-Kruis-Brugge haar rol als West-Vlaams verdeelcentrum voor beschermingsmiddelen. De luchthaven van Bierset, Luik, is een belangrijke hub voor het vrachtvervoer in België en Europa. Door het massale invliegen van onder andere medische materialen overstijgt de vraag naar jet fuel de capaciteit van de klassieke bevoorrading.

Ook lokale humanitaire initiatieven doen een beroep op onze ondersteuning. Lokale opvangvoorzieningen krijgen ook de steun van

Defensie.

Ondanks de coronacrisis staat het leven bij Defensie niet stil. Er komt een nieuwe commander-hoofdwapenmeester voor de Marine.

Op 7 april herdenkt België zijn veteranen, dit jaar weliswaar zonder plechtigheid. Maar in het hoofd en het hart herdenkt Defensie de militairen die gesneuveld zijn sinds 1945.

Er werden stoffen verdeeld aan kleermakers in Wallonië.

8 april 2020: een nieuwe repatriëringsvlucht brengt in totaal 53 EU-burgers, waarvan 20 Belgen over van het Afrikaanse Niger. CBRN-specialisten van de luchtcomponent ontsmetten meteen toestellen en passagiers. Een CBRN-team ontsmet ambulances en het militair hospitaal in Neder-over-Heembeek. Zes militaire ambulanciers leveren steun aan het rusthuis in Jette.

9 april 2020: het bataljon logistiek haalt beschermende kledij op bij kleermakers in Namen, Luik, Luxemburg en Waals-Brabant. De ruwe materialen hiervoor werden op 7 april verdeeld.

10 april 2020: tien militaire ambulanciers ondersteunen de strijd tegen corona in het rusthuis van Lustin. De vzw Levedale uit Wolveterem, een woon- en begeleidingscentrum voor volwassenen met een verstandelijke beperking, kan beschikken over tien bedden en matrassen van Defensie.

Het militair hospitaal in Neder-over-Heembeek stelt een deel van zijn mortuarium ter beschikking voor eventuele coronaoverlijdens.

11 april 2020: Defensie zet 9 militairen van het veertiende medische bataljon in om het ziekenhuis in Elsene te ondersteunen. Een nieuwe repatriëringsvlucht brengt 179 EU-burgers, waaronder 148 Belgen naar huis vanuit Kinshasa, in de Democratische Republiek Congo.

15 april 2020: 5 militairen van het 3 EMI ondersteunen de komende weken het ziekenhuis van Vloesberg. Net als hun collega's in andere ziekenhuizen verzorgen zij patiënten die niet besmet zijn met COVID-19. In verzorgingscentra rond Aalst heeft de 2 EMI de komende week verscheidene teams van twee specialisten om les te geven aan het verzorgende personeel.

In de nacht van 14 op 15 april werden 97 passagiers – 54 burgers en 43 militairen – gerepatrieerd via de luchthaven van Melsbroek. Er werd een ontsmettingsteam ingezet voor een vlucht uit Mali. Op 19 april gelden de verscherpte

maatregelen ook voor de andere operaties waaraan Defensie deelneemt. Op 21 april is er ondersteuning voor militairen in internationale organisaties, want ook achter de schermen van verscheidene internationale organisaties helpen België en Belgische militairen de lijnen uitzetten. Sommigen van hen zijn wegens de coronapandemie naar huis teruggekeerd.

Op 22 april heb ik een bezoek gebracht aan Peutie. De vliegtuigtechnici en de rijtscholen van Defensie passen zich aan om het werk te hervatten. De week van 17 tot 24 april is ook een drukke voorbereidingsweek voor verschillende diensten van Defensie. Het Competentiecentrum Rollend Materieel en Bewapening heeft een prototype van een volgelaatsmasker ontwikkeld dat nu klaar is voor validatie. Het centrale depot in Peutie blijft natuurlijk een belangrijk punt voor België. Van 17 tot 24 april passeert weer enorm veel beschermingsmateriaal in het centraal depot van Peutie: bijna 25 miljoen maskers van verschillende types, meer dan 8,5 miljoen rubberen handschoenen, meer dan 80.000 overalls en tonnen medisch materiaal zoals handgels, beschermende brillen en labomateriaal. De herverdeling vanuit Peutie naar de regionale opslagplaatsen blijft verder lopen.

Op 23 april voert het medisch personeel van Defensie zelf een COVID-19-test uit. Bovendien blijft Defensie gewoon verder steun geven aan de woon-zorgcentra. De medische component traint het personeel van de woon-zorgcentra.

Het 14^e medische bataljon uit Peutie levert al enkele weken steun aan de vzc Archambeau in Jette, met zes ambulanciers-brancardiers, verlengd tot 28 april, en aan de residentie Jean Van AA in Elsene met negen ambulanciers-brancardiers, verlengd tot 3 mei. Daar komen van 22 tot 29 april bij: het wzc Résidence Les Jonquilles in Bergen, het wzc Jeanne Mertens in Binche met acht ambulanciers, het wzc Les Ecureuils in Frameries met twee ambulanciers en het vzc Les Foyers Saint-Joseph in Bergen met drie ambulanciers.

Het 3 EMI uit Marche-en-Famenne ondersteunt sinds twee weken het wzc Alégria in Lustin met vijf ambulanciers-brancardiers, verlengd tot 30 april, en het wzc Providence des Malades in Vloesberg met zeven ambulanciers en assistent-dierenartsen tot 28 april. Het levert bovendien van 13 tot 30 april steun aan het wzc Résidence Bois de Bernihè in Libramont met vier ambulanciers tot 30 april.

Sinds deze week zijn aan die lijst het wzc Maison Saint-Joseph in Luik toegevoegd met zeven ambulanciers evenals het wzc Le Tilleul d'Edouard

in Luik met vier ambulanciers en het wzc Résidence Les Bastions in Bouillon met twee ambulanciers en twee *aid men*.

Het 2 EMI van Leopoldsburg levert van 15 tot 22 april steun aan het rusthuis Sint-Job in Aalst en aan het rusthuis De Faluintjes in Baardegem, telkens met drie trainers in ziekenhuishygiëne. Hetzelfde deden gelijkwaardige teams in het wzc Mijlbeke in Aalst van 16 tot 22 april en in het wzc De Hopperank in Erembodegem.

Op 23 april verleent 2EMI eenmalig steun aan het woon-zorgcentrum In de Gouden Jaren in Tienen met 5 ambulanciers. In totaal ontsmetten verschillende medische teams 6 woon-zorgcentra: Jette, Vloesberg, Elsene, Les Bons Villes, Bergen en Heverlee. Vooraleer het medische personeel in de woon-zorgcentra wordt ingezet, voert men telkens een verkenning uit. Daarbij bekijkt men onder meer of het woon-zorgcentrum ontsmet moet worden, vooraleer de militairen er daadwerkelijk bijstand kunnen leveren.

Un petit mot par rapport à cela. J'ai lu dans certaines de vos questions le fait que la Défense était trop "administrative" par rapport à des réactions, des demandes de terrain. En fait, nous avons mis en place un système qui se voulait systématique, qui se voulait clair et transparent, et qui évitait des pertes de temps inutiles.

Pourquoi? À l'époque, il faut évidemment vous imaginer que les demandes affluent de partout. Elles affluent chez le gouverneur, elles affluent auprès des commandants de province et elles remontent à Bruxelles. C'est vrai que quand on est immédiatement sur le terrain, on a envie d'une réponse immédiate, et on fait part de ses besoins de manière très directe et très émotionnelle. Quand on fait part d'un besoin, on aimerait bien avoir une réponse immédiate.

La machine de la Défense ne fonctionne pas comme cela. Je dirais "heureusement", pour pouvoir être en situation d'offrir la pleine capacité de son déploiement.

Il est donc vrai qu'avant d'organiser un déploiement, avant d'aller éventuellement dans une maison de repos, avant d'apporter une aide en termes de personnel, il y avait une analyse préalable. C'est évidemment la meilleure façon d'utiliser au mieux le personnel disponible, d'être le plus opérationnel possible et de rencontrer au final les besoins les plus larges possibles, même si, en apparence, cela pouvait paraître un peu trop bureaucratique.

Le temps de réponse était rapide, en fait. Il était de

24 à 48 heures. Mais c'est vrai que, dans le cadre de réunions que j'ai pu organiser avec les commandants de province, nous avons entendu aussi certaines de leurs demandes, certaines de leurs doléances. Nous avons aussi expliqué et réexpliqué le sens de cette démarche et pourquoi nous préférons centraliser les demandes, les analyser sur le terrain et puis y apporter le cas échéant une réponse rapide.

Op 24 april helpt Defensie bij de ontsmetting van rust- en verzorgingstehuizen en bezorgen hen mondmaskers. Het 2 EMI van Leopoldsburg levert van 24 tot 30 april 3 ambulanciers voor steun aan het woon-zorgcentrum Home Vogelzang in Heverlee.

Op 29 april ondersteunt de Algemene Dienst Inlichting en Veiligheid de strijd tegen COVID-19 met de creatie van een platform om desinformatie te bestrijden. Minister Philippe De Backer, voorzitter van de taskforce coronavirus, bezoekt het logistieke depot van Peutie. Het 3 EMI uit Marche-en-Famenne levert tot 12 mei 2 ambulanciers aan het tehuis Foyer Marie-Martine in Gosselies.

Op 1, 2 en 3 mei demonstreert Defensie de doeltreffendheid van haar logistieke inzet en levert ze over heel het land 600 paletten met medisch materiaal. Vanaf 4 mei zet het 3 EMI uit Marche-en-Famenne telkens 2 ambulanciers in in Home Saint-Nicolas in Enghien en in het rusthuis Le Sart Allet in Châtelet.

Op 5 mei passen de tandartsen hun infrastructuur en werkmethode aan om hun consultaties te kunnen voortzetten tijdens de coronacrisis. Defensie plaatst een bestelling voor stoffen mondmaskers.

Nous aurons l'occasion d'y revenir en détail par rapport à cela.

Op 8 mei verlengt Defensie haar steunopdrachten aan de natie. Het MHKA stelt 2 ambulances ter beschikking om covidpatiënten te vervoeren. Hun opdracht wordt met 8 weken verlengd. Sinds 16 maart werden zo al meer dan 383 patiënten vervoerd en dat worden er dus meer.

De Field Accomodation Unit is de eenheid die tijdelijke infrastructuur opbouwt. Sinds maart 2020 zet ze ook middelen in in de strijd tegen het coronavirus. Op 9 mei verlengt Defensie een van haar steunopdrachten aan de natie. Drie ambulanciers van het 3 EMI en het ... van de Landcomponent leveren sinds 27 april steun aan het woon-zorgcentrum Louis Demeuse in Herstal. Die steun wordt verlengd tot 17 mei.

Op 11 mei heropent Defensie de inschrijvingen voor openstaande vacatures gedurende 1 week, van 11 tot 18 mei. Omwille van de coronacrisis gebeuren de inschrijvingen enkel telefonisch.

Pendant la crise du coronavirus, nous avons dû organiser une autre façon de permettre les recrutements. Nous avons fait le choix, étant donné que nous étions dans une période de confinement et de sortie de confinement, de privilégier les contacts téléphoniques.

Defensie hervat de psychotechnische selectieproeven voor sollicitanten. De dienst voor onthaal en oriëntatie, die de proeven afneemt, werkt met een beperkte capaciteit om een veilige afstand te kunnen garanderen. Defensie verlengt een van zijn steunopdrachten aan de natie. De Landcomponent versterkt sinds 20 april het woon-zorgcentrum Le Doux Séjour in Herstal met een kok. Die steun wordt verlengd tot 15 mei.

Op 12 mei maken de mijnenjager M916 Bellis, M917 Crocus en M921 Lobelia een doorstart in hun werkzaamheden met de lentecampagne van de Nautische School. Voor een veilig en gezond verloop verbleven de deelnemers anderhalve week in quarantaine bij hen thuis. Vijf dagen voor vertrek werden ze in Zeebrugge op COVID-19 getest en verbleven ze samen aan boord in dezelfde bubbel. Op de vertrekdag werden ze nogmaals getest.

De ambulances van het Militair Hospitaal Koningin Astrid transporteren covidpatiënten van het AZ Vesalius in Tongeren naar het Mariaziekenhuis in Pelt en het Salvatorziekenhuis in Hasselt.

Het Zuid-Koreaanse Veteraneninstituut schenkt 20.000 FFP2-mondmaskers en evenveel ontsmettende handgels aan de Belgische Koreaveteranen. De helft van de schenking wordt verdeeld over de veteranen, de andere helft is een schenking aan Defensie.

Le 14 mai, la Défense étend une de ses missions de soutien à la Nation. Depuis le 23 avril, trois ambulances du 14^{ème} bataillon médical apportaient leur aide au centre de soins résidentiel "Les Écureuils" situé à Frameries. Ce soutien sera prolongé jusqu'au 20 mai. Malgré la crise, la Défense poursuit aussi ses missions à l'étranger.

Le 20 mai, le troisième IMI fournit un appui de cinq militaires à la maison de repos et de soins, la "Seniories Floradant" de Libramont du 20 au 31 mai, et la Défense poursuit une de ses missions d'aide à la Nation puisque, depuis le 23 avril, trois ambulanciers du bataillon médical aidaient la maison de repos et de soins "Les Écureuils" situé

à Frameries ainsi que d'autres. Cette mission est prolongée, elle aussi, jusqu'au 21 mai.

Depuis le 4 mai dernier le troisième IMI fournissait un appui de deux ambulanciers à la maison de repos "Sart Allet", à Châtelet. Cette mission est prolongée jusqu'au 22 mai.

Le 28 mai la Défense prolonge une des missions d'aide à la Nation puisque le troisième IMI fournit un appui de cinq militaires à la maison de repos "Seniories Floradant", à Libramont. Cette mission sera prolongée jusqu'au 7 juin.

Le 30 mai, nouveau vol de rapatriement qui ramène 107 citoyens de l'Union européenne dont 83 Belges de Kinshasa, Lubumbashi et Niamey.

Le 5 juin, la Défense participe à une étude visant à évaluer l'efficacité du diagnostic du covid-19 par des prélèvements salivaires en lieu et place du prélèvement nasal.

Le personnel de la Défense effectuera des prélèvements dans les centres de triage de Bruges, d'Averlo, de Heusden-Zolder, de Merchtem ainsi qu'au sein du centre hospitalier EpiCURA d'Hornu et du Centre Hospitalier Universitaire Brugmann.

Le 10 juin, la pandémie du covid-19 contraint la Défense à réorienter certaines de ses activités au profit des opérations de la sécurité. En conséquence, malheureusement, les stages d'été pour les jeunes sont annulés. Les laboratoires de la Défense sont, eux aussi, mobilisés dans la lutte contre le covid-19. Le laboratoire clinique de l'Hôpital Militaire Reine Astrid détermine la présence d'anticorps au covid-19 dans les échantillons nasopharyngiens prélevés dans le cadre de la médecine du travail pour les patients admis dans les services d'urgence et de grands brûlés. Un dispositif de tests moléculaires a également été déployé au Niger pour tester les militaires en opération sur place. Un second laboratoire, Molecular and Cellular Technologies Lab (MCTL), effectue également des tests moléculaires au départ ou au retour d'opération.

Entre le 13 mars et le 10 juin, 227 militaires ont été testés.

Le 18 juin, dans une situation qui semble se normaliser, la Défense a donc achevé ses missions de soutien dans les centres de soins. Elle est restée et reste encore, je n'en doute pas, disponible pour intervenir en cas de nécessité.

Voilà pour ce que la Défense a fait de manière très circonstanciée, ce qui répond à toute une série de

vos questions qui portaient sur ce qu'avait concrètement fait la Défense. Vous l'avez vu, c'est du personnel qui est mis à disposition, c'est de la logistique, c'est toute l'organisation de l'aide à la Nation qui s'est mise en route. Ce sont aussi des contacts réguliers avec les commandants de provinces en lien, eux aussi, avec les gouverneurs, eux-mêmes en lien avec les autorités locales. On voit que cette chaîne utile a fonctionné dans les conditions qui étaient celles de la première vague.

Du 6 au 9 avril, puisque nous n'avons pas pu faire la Semaine diplomatique, j'ai souhaité avoir un contact personnel avec l'ensemble de nos ambassadeurs et consuls du monde entier. J'ai donc tenu une série de réunions par visioconférence en fonction des fuseaux horaires. L'objectif était de connaître et de partager la situation de nos postes à l'étranger et de faire œuvre utile. On est dans un lieu où il faut se parler, où il faut échanger ses expériences pour être le plus efficace possible et le plus utile possible. Ces réunions se sont étalées sur plusieurs jours.

La première réunion que j'ai organisée avec l'ensemble des commandants de provinces dans le cadre de la crise - j'en avais déjà eu avant évidemment - se tient le 14 avril.

Le 27 avril 2020 se tient un kern suivi d'un Conseil des ministres électronique, lequel décide de confier à la Défense la mission d'acheter des masques en tissu par le biais d'une procédure négociée sans publicité préalable et ce, en extrême urgence. La législation permet l'utilisation de cette procédure sur la base de l'article 42, § 1^{er}, b de la loi du 17 juin 2016 qui indique que "lorsque l'urgence impérieuse résultant d'événements imprévisibles pour le pouvoir adjudicateur ne permet pas de respecter les délais exigés par la procédure ouverte, restreinte ou concurrentielle avec négociation, les circonstances invoquées peuvent justifier l'urgence impérieuse mais ne peuvent, en aucun cas, être imputables au pouvoir adjudicateur".

On peut considérer que la crise sanitaire liée au covid-19, qui touchait la Belgique, constitue un événement ayant pour conséquence de contraindre un certain nombre d'adjudicateurs à faire face à des situations immédiates et urgentes à court terme, qui ne qui ne peuvent manifestement pas être gérées selon une autre procédure de passation – ce qui justifie le recours à l'extrême urgence.

La facture de l'achat de ces masques sera imputée sur la provision interdépartementale de l'État fédéral et ne grèvera donc pas le budget de la Défense. L'évaluation des offres et l'attribution du

marché seront basées sur la capacité de livraison dans les délais les plus courts et sur la base du prix. Le masque en tissu devra répondre aux exigences techniques de la norme "*mask community* et masques artisanaux, guide d'exigences minimales de confection, d'entretien et d'usage" fixée par le Bureau de normalisation, norme élaborée par le SPF Économie, Centexbel, Creamoda et Sciensano.

La norme du 24 avril 2020 a été modifiée par les mêmes protagonistes le 28 avril 2020. La Défense n'a pas participé ni à l'élaboration de la norme ni à sa modification. Elle s'est conformée à la décision du gouvernement consistant à la stricte application de ladite norme dans le cahier des charges. Vous aurez probablement noté comme moi que, le 22 juin, le document normatif ne mentionnait plus la participation de Creamoda, la norme des *community masks* n'étant, par ailleurs, pas modifiée.

En réponse à une question du député Albert Vicaire à propos de la norme utilisée pour les masques commandés par la Défense, la ministre de l'Économie Muylle indique, le 8 septembre, ce qui suit: "Le document NBN/DTD S 65-001:2020 est un document technique et n'a pas le statut d'une norme. Le document est, tout comme une norme, non obligatoire, mais constitue un état de la technique auquel les acheteurs peuvent se référer dans leurs cahiers des charges ou qui permet aux producteurs de masques de prouver qu'ils mettent sur le marché des produits sûrs. Ce document a été élaboré en très peu de temps par un groupe de travail créé à cet effet au sein du NBN (Bureau de normalisation), dont le secteur est également membre.

Lors de la communication de la première version, il a été constaté qu'il y avait certaines différences entre le document belge et le document français similaire et que le document belge n'était pas entièrement conforme aux avis du RMG sur les masques. Il a donc été décidé de réviser le document belge immédiatement, en tenant compte du document français et de l'avis du RMG. Cela a permis d'éviter que des messages contradictoires ne soient donnés par les différentes autorités et fédérations.

La modification de ce document technique et l'appel d'offres de la Défense sont totalement distincts. C'est une coïncidence malheureuse que ce changement soit intervenu, alors qu'un dossier d'appel d'offres était en cours. Cela entraîne des suspicions qui ne sont pas du tout justifiées. Ceci clôture la réponse de ma collègue de l'époque, Mme Muylle.

Étant donné que le marché est saturé à la suite de la crise mondiale, il était donc impossible de déterminer le délai de livraison, la Défense annonçant toutefois à l'époque qu'il faudrait probablement plusieurs semaines pour obtenir la livraison effective de ces masques. Le ministre du Budget et l'Inspection des Finances marquent leur accord sur ce qui précède.

Le 28 avril 2020, la Défense a entamé la prospection en vue de la passation de deux accords-cadres, l'un en priorité auprès de Creamoda et l'autre, pour le delta des quantités, auprès de firmes soit nationales, soit internationales, à savoir 160 firmes dont deux tiers des firmes étaient belges, avec une réponse demandée pour le 30 avril 2020.

Le 29 avril 2020, les discussions se poursuivent avec Créamoda et une série de firmes. On est dans le cadre de la prospection. À la demande de Creamoda, la Défense introduit, auprès du SPF Affaires étrangères, une demande afin qu'il intervienne auprès de la Tunisie pour permettre éventuellement la réouverture d'une série d'usines de confection de masques en textile en Tunisie, alors que celle-ci était en *lockdown* comme nous. Il n'a pas été donné suite à cette demande pour les raisons que vous connaîtrez plus tard.

Le 30 avril 2020, par mail adressé à la Défense, la coupole belge Créamoda indique qu'elle n'est pas en capacité de créer le groupement capable d'introduire une offre réglementaire. De plus, le volume nécessaire n'était pas livrable avant août 2020.

Comme je le disais, il y a cette demande de Créamoda pour voir si les Affaires étrangères ne pouvaient pas demander à la Tunisie d'ouvrir ses usines. Je doute qu'on ait été entendus mais, de toute façon, le lendemain, Créamoda jette le gant en disant qu'elle n'est pas capable d'introduire un groupement qui pourrait déposer une offre réglementaire. En plus, le volume nécessaire n'était pas livrable.

Entre-temps, le 30 avril, une firme prospectée informe la Défense qu'une nouvelle version de la norme a été publiée le 28 avril. À cette époque, aucune information officielle ne nous était parvenue quant à ce changement de norme technique. Suite à cette évolution de norme, un deuxième tour de prospection est lancé, tenant compte des nouvelles normes fixées par le bureau de normalisation le 28 avril, avec réponse pour le 2 mai 2020. Je rappelle la volonté du gouvernement à l'époque d'offrir le plus rapidement possible un masque en tissu à chaque Belge. Cautionnement, absence d'acompte et prix

maximum de 2,50 euros le masque s'ajoutent aux exigences de la prospection. Notre volonté était, face à un marché très tendu, d'éviter l'écueil de fixer une commande en payant un acompte avec le risque que la commande arrive très en retard voire jamais. Dans ce contrat, on a vraiment déplacé la totalité de la responsabilité de l'opération sur les adjudicataires finaux puisqu'il n'y avait pas d'acompte, le paiement se faisait à la livraison et à la validation intégrale de la commande et qu'un cautionnement était exigé.

Concernant les références, une capacité de plus de 250 000 masques par semaine était demandée et les adresses de fabrication étaient demandées, afin de pouvoir contrôler sur place les capacités de production. L'objectif final de cette prospection était l'établissement d'une liste de firmes auxquelles le cahier spécial des charges pouvait être transmis. Ce deuxième document de prospection était envoyé le 30 avril à 23 h 50.

Le 2 mai à 00 h 30, la phase de prospection s'est terminée par l'envoi du cahier spécial des charges à 41 firmes qui étaient en mesure, selon la prospection, de fournir la qualité et la quantité exigées. Ce cahier spécial des charges fixait également les critères d'attribution.

Le 3 mai 2020, une clarification du cahier des charges est envoyée à 12 h 30 en spécifiant que les commandes, jusqu'aux premiers 50 millions de masques buccaux, seront placées auprès des participants retenus, conformément à leurs capacités de livraison remises. Le 4 mai 2020, la clôture du délai d'introduction des offres à 15 h 00 et le début des évaluations ont lieu. À ce moment là, 30 firmes introduisent une offre et l'évaluation de ces offres a lieu selon les critères suivants.

Il y a d'abord des critères d'exclusion, c'est-à-dire qu'à défaut de présenter ces éléments, les sociétés étaient exclues. Il y a d'abord la présentation du document que vous connaissez - le DUME (le Document Unique de Marché Européen) - en fait une déclaration sur l'honneur explicite d'une série de documents à transmettre. Je vous rappelle qu'on est dans l'urgence et qu'il y a donc une déclaration sur l'honneur des sociétés qui remettent un prix, en mentionnant que tel ou tel document serait transmis. Deuxième élément d'exclusion obligatoire: un casier judiciaire de la société et de ses mandataires. Troisième élément demandé comme critère d'exclusion: les attestations fiscales et sociales correspondant bien entendu au siège où est établie l'entreprise.

Élément suivant: référence à la livraison de 250 000 masques effectuée par le passé et adresse de fabrication. Tous ces éléments devaient figurer dans l'offre faite.

Après, il y a la conformité administrative. Un prix maximum de 2,50 euros, livraison comprise à Peutie. Au tout début, il avait été évoqué le fait que des masques puissent être achetés jusqu'à un prix de 5 euros. Au terme de ces prospections 1 et 2, on avait ramené le prix maximum du masque à 2,50 euros. Aussi, il n'y avait pas d'avance pour la société, donc pas d'acompte. Un cautionnement bancaire était exigé pour garantir la capacité de la société à passer des commandes. Voici un exemple très concret: il fallait affréter et réserver des avions. Si on n'était déjà pas capable de fournir une caution, on pouvait imaginer aisément qu'on n'aurait pas été capable de réserver des avions pour aller chercher ces masques en Asie. Ensuite, la société qui se présentait et qui remettait un prix ne pouvait émettre aucune réserve. Elle ne pouvait donc pas ajouter ou négocier une clause. Enfin, l'offre devait être signée.

Le contrôle technique sur dossier constitue le troisième élément. Le masque subit au minimum 25 cycles de lavage; des attestations prouvent la perméabilité à l'air et la capacité de filtration, et enfin, des fiches techniques sont présentes.

Je l'ai dit, 30 firmes ont répondu: vérification de la conformité administrative et des critères de sélection (8 étaient conformes, 22 étaient non conformes); vérification de la conformité technique (4 étaient conformes et 4 étaient non conformes). Finalement, le marché a été attribué à deux firmes, Avrox (Grand-duché de Luxembourg) et Tweeds & Cotton (belge) selon les critères d'attribution suivants: atteindre la capacité de livrer 18 millions de masques dans les semaines 20 et 21; atteindre la capacité de livrer 50 millions de masques durant les semaines 20-21-22-23 et, finalement, le prix. Comme je l'ai dit, le marché a été attribué à deux firmes: Avrox, une firme ayant son siège social au Grand-duché de Luxembourg, pour une capacité de 15 millions de masques et Tweeds & Cottons, une firme belge dont la production a lieu en Chine, à Hong Kong et au Vietnam, pour une capacité de 3 millions de masques. La livraison devait se faire au plus tard le dimanche 24 mai, à Peutie.

Au niveau administratif et financier, on a veillé à une limitation maximale des risques, avec une caution de 2 % sur la totalité de la livraison garantie sur les 4 semaines, soit 2,5 millions pour Avrox et 400 000 euros pour Tweeds & Cottons. Il n'y avait pas d'avances payées.

Il y a eu une vérification préalable des échantillons - il avait en effet été demandé qu'endéans les sept jours de la passation de la commande, des échantillons devaient nous parvenir pour faire

l'objet d'une analyse - avec un *quick check* par le laboratoire de la Défense et une vérification détaillée par un laboratoire indépendant de la Défense.

Il y a eu une vérification, avec l'accord préalable des autorités locales, de la fabrication et du stockage sur place par les postes diplomatiques. Ce fut le cas rapidement au Vietnam avec la société Vinatex. Il y a eu une vérification des lots à la livraison par un contrôle qualitatif par des contrôleurs industriels de la Défense à Peutie, par un *quick check* via le laboratoire de la Défense et, ensuite, par un laboratoire indépendant.

Il y a eu des amendes de retard de 2 % par jour de retard et une pénalité de 10 % à partir du 11^{ème} jour.

Dès le 14 mai 2020, la Défense reçoit des questions par la Cour des comptes sur le marché. La Défense s'est tenue totalement disponible pour répondre à ces questions émanant de la Cour des comptes.

Le 17 mai 2020, un million de masques sont livrés par Tweeds & Cottons.

Le 20 mai 2020, la procédure de marché public est lancée en vue de la distribution des masques par les pharmacies. Le choix des pharmacies comme points de distribution des masques intervient après avoir analysé d'autres possibilités de distribution. Il y avait bpost (très coûteux), les villes et les communes. Je crois qu'il y a des municipalistes parmi vous. Ils ont rempli un travail formidable pendant cette crise et on a estimé qu'ils avaient été suffisamment sollicités dans le cadre de cette crise. On a donc fait le choix de passer par les pharmaciens qui sont, eux aussi, des professionnels de la santé et qui pouvaient donc aussi donner des conseils.

Le 21 mai 2020, un recours en extrême urgence est introduit par la société belge "I'LL BE BAG" auprès du Conseil d'État.

Le 24 mai 2020, un million de masques sont livrés par Tweeds & Cottons.

Le 25 mai 2020, 1 423 075 masques sont livrés par Avrox.

Le 27 mai 2020, 477 000 masques sont livrés par Avrox.

Le 28 mai 2020, 567 000 masques sont livrés par Avrox.

Le 31 mai 2020, 1 260 000 masques sont livrés par Avrox.

Le 1^{er} juin 2020, 2 729 000 masques sont livrés par Avrox.

Ceci clôturait la livraison des masques Avrox. Du

retard était clairement établi. Les commandes et les livraisons devaient être faites pour le 24 mai. Avrox s'est vue imposer immédiatement une amende et une pénalité à hauteur de 5 500 000 euros. Cette somme a été immédiatement déduite du prix. Une question précise a été posée par rapport à cela: Avrox avait-elle intégré, dans son prix, le risque d'un retard éventuel? Je n'en sais évidemment strictement rien. La question peut leur être posée, mais nous n'étions et ne sommes toujours pas en capacité de donner ce type de réponse.

Le 2 juin 2020, le marché est attribué aux trois réseaux de pharmacies et aux 12 réseaux de distribution.

Le 8 juin 2020, les masques partent depuis Peutie vers les 12 réseaux de distribution des pharmacies - à charge pour eux d'organiser la distribution au sein des pharmacies.

Le 10 juin 2020, la presse s'inquiète de la qualité de protection des masques, eu égard à la notice des masques qui indique qu'un lavage à 30° C suffit. La Défense indique que les masques sont conformes à la norme NBN du 28 avril 2020 pour laquelle le lavage à 60° C est une recommandation et non une obligation, contrairement à la norme précédente, datant du 24 avril 2020. C'est un élément évidemment que je rappelle et que j'ai eu l'occasion de rappeler par le passé. La norme du 24 avril imposait un lavage qui allait à ~~60~~⁶⁰° C. Quatre jours plus tard, cette obligation est passée à une recommandation. Je tiens à votre disposition les deux textes de la norme du 24 avril et du 28 avril, où l'on voit qu'on passe d'une obligation à une recommandation.

Sur la base d'une attestation d'un laboratoire indépendant, commandée par Avrox, il apparaîtra que les masques Avrox pouvaient subir un cycle de 25 lavages à 60° C.

Le 13 juin 2020, une réunion avec le SPF Santé a lieu. Son représentant nous remet l'attestation datée du 12 juin indiquant que les masques buccaux traités avec le produit SILVADURTM930 Antimicrobial répondent aux exigences et à la norme européenne BPR 528/2012 et peuvent donc être mis sur le marché. Pour nous, c'est évidemment important de s'assurer de la validation de la mise en circulation de ces masques. Cette autorisation a été donnée sans ambiguïté par le SPF Santé au terme du courrier dont je viens de vous lire un extrait, indiquant clairement que ces masques, puisqu'ils sont conformes à la norme européenne, peuvent être mis en circulation sur le marché.

Le 20 juin 2020, il apparaît que la référence du label de qualité label Oeko-Tex (un label de qualité supplémentaire qui n'était pas une obligation légale ou une spécification requise dans le marché public) repris sur la notice accompagnant le masque n'était pas le bon. Si le masque en tant que tel n'avait effectivement pas le label de qualité Oeko-Tex, ses composantes l'étaient, à l'exclusion des élastiques.

Le 30 juin marque le début du processus de distribution des masques commandés par la Défense au sein des différents services publics fédéraux. Le 1^{er} juillet 2020, l'association de défense des consommateurs Test-Achats publiait les résultats de ses analyses de qualité et d'efficacité des masques. Les masques buccaux en tissu du gouvernement fédéral disponibles dans les pharmacies depuis le 15 juin ont, eux aussi, passé le test avec succès.

Le 3 juillet 2020, le Conseil d'État rejette la requête introduite en extrême urgence en vue de la suspension du marché des masques. Je le cite: "Le respect du schéma de livraison étant qualifié d'exigence minimale par le cahier des charges et les exigences du cahier spécial des charges relatives au schéma de livraison étant claires, le motif tiré d'une dérogation au schéma de livraison justifie, à lui seul, d'écarter l'offre du demandeur.

Cette même société reproche à la Défense d'avoir attribué le marché aux sociétés Tweeds & Cottons et Avrox sans avoir vérifié plusieurs éléments: le volume et le schéma de livraison, les prix proposés, la capacité de livraison, l'absence de dettes fiscales et sociales, les instructions d'entretien des masques. Sur tous les éléments, le Conseil d'État observe soit que la Défense a bien respecté l'obligation de vérification, soit que les arguments de l'Il Be Bag ne convainquent pas.

Enfin, le demandeur reproche à la Défense de passer un accord-cadre qui planifie des approvisionnements sur le moyen et le long termes par procédure négociée sans publication en justifiant l'urgence impérieuse par la pandémie de covid-19. Le lien de causalité entre l'urgence impérieuse à fournir la population en masques avec l'événement imprévisible que constitue la pandémie de covid-19 et son évolution spécifique n'est pas contestable.

L'accord-cadre est une précaution qui permet à l'État belge de sécuriser à tout moment, et pour une période déterminée, un approvisionnement immédiat en masques en fonction de l'évolution imprévisible de la pandémie, notamment en cas de deuxième vague de contaminations." Ainsi se clôture l'arrêt du Conseil d'État.

Le 8 juillet, la Cour des comptes – après avoir analysé en profondeur le marché des masques – communique au président de la Chambre le résultat de son enquête menée à la suite de la motion votée par la Chambre des représentants le 8 juin 2020, et dont la conclusion est la suivante:

"La Défense a appliqué les règles du cahier des charges de façon rigoureuse et correcte, et toutes les offres ont été examinées de la même façon. Aucun manquement n'a été constaté en ce qui concerne les motifs d'exclusion, la sélection et la conformité administrative. La conformité technique a également été évaluée de manière stricte et correcte par la Défense. Les amendes et pénalités des intérêts de retard de la livraison ont été prélevées correctement."

Une information judiciaire est ouverte. Je ne dispose pas d'informations quant au périmètre exact de celle-ci. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, cette information judiciaire semble dirigée contre la société Avrox, et je n'en suis ni l'avocat ni le procureur. Je veux uniquement souligner le professionnalisme et le dévouement du service Achats de la Défense, qui a obtenu ces masques de protection, dont la qualité a été confirmée par le SPF Santé publique dans un délai record sur un marché qui était totalement saturé, avec à la base une demande formulée par le gouvernement à la Défense.

La Défense, quant à elle, s'est montrée disponible dans le cadre de son rôle d'aide à la Nation. Elle l'a été dans les maisons de repos, dans le cadre de transports et dans le cadre d'opérations logistiques. À un moment donné, le gouvernement a effectivement demandé à la Défense de s'occuper de ce marché, et la Défense l'a fait. Par la suite, l'actualité nous a amenés à appliquer le principe de précaution quant à la composition de ces masques. Je rappelle que les éléments qui composent ce masque sont totalement conformes à la réglementation européenne. De même, ils sont totalement conformes à ce qui était possible dans le cadre de la norme de l'époque.

Les connaissances de la science évoluent. Je suis, moi aussi, un adepte du principe de précaution. Si ce principe a été appliqué, c'est sans doute qu'il fallait le faire. Par rapport aux connaissances de l'époque et aux tests qui ont été faits à l'époque, le service Achats de la Défense a rempli toutes ses obligations. Vous me direz qu'une procédure judiciaire a été entamée, mais la Justice fera son travail et, à cet égard, ce n'est pas à vous, parlementaires, que je vais expliquer le principe de séparation des pouvoirs. Dès lors, il nous appartient de ne pas faire des commentaires sur la

procédure en cours, la Justice fera son travail.

Je note également, en rapport avec le travail de commande et de mise à disposition des masques, que les pharmaciens ont joué leur rôle positivement, en mettant à la disposition de l'ensemble des citoyens ces masques, qui ont fait l'objet d'une distribution rendue difficile par la multiplication des polémiques sur leur commande et leur livraison, dont j'ai d'ailleurs fait l'historique.

Nous arrivons à l'été, et nous espérons que la situation va s'améliorer. Les avis de voyage sont ce qu'ils sont et les ministres sont encore tous au travail. Le 7 août, je souhaite visiter le service vétérinaire à Heverlee, en accordant une attention particulière au dressage des chiens formés à la détection du coronavirus. Vous savez que nous disposons d'une unité canine consacrée à la détection, notamment de drogues et, dans certains cas, d'explosifs.

En collaboration avec l'armée américaine, nous avons mis en place une dynamique en vue de la détection du coronavirus. Au moment de ma visite, la Défense attendait le rapport de l'armée américaine, qui devait lui parvenir dans le courant de l'automne. N'étant plus en fonction à l'automne, je n'ai pas eu accès à ce rapport, mais cette visite m'a permis, une fois de plus, de mettre en avant le grand professionnalisme et la diversité de notre Défense.

Le 10 août 2020, je reçois un groupe de personnes réclamant le retour de leurs conjoints ou compagnes bloqués en dehors de l'Europe. C'est à ce moment-là que sont apparus les hashtags "Love is not tourism" et "Love is essential". Ces personnes seront entendues, et des assouplissements seront adoptés, en lien avec l'Office des étrangers. Là aussi, nous avons activé nos postes afin d'accélérer le retour de ceux que nous appelions à l'époque les "Lovers".

Durant les deux mois d'été, j'ai consacré énormément de temps aux contacts avec mes homologues des Affaires étrangères. Rappelez-vous, c'était le moment des changements de code couleur. Il était important d'expliquer les raisons pour lesquelles tel ou tel pays devait, selon nous, passer en orange ou en rouge.

Je profite de l'occasion pour rappeler que, en fin de compte, cette classification verte, orange ou rouge relevait de la responsabilité de la Cellule d'évaluation. Le gouvernement avait considéré que cette cellule était la mieux placée pour communiquer les avis. La Celeva était, quant à elle, alimentée par les Affaires étrangères, sur la base des données épidémiologiques dont nous

dispositions. Les Affaires étrangères participaient à ces réunions en qualité d'observateur et pouvaient ainsi exprimer des opinions, mais elles n'avaient pas de pouvoir décisionnel à cet égard.

Le 18 septembre 2020 se tient la réunion avec des représentants d'agences de voyages, qui nous font part de leurs difficultés et des difficultés auxquelles est confronté l'ensemble du secteur. Les agences formulent une demande précise, à savoir la réouverture globale des frontières. Le 24 ~~septembre~~ ~~mai~~, un arrêté ministériel met fin à l'interdiction des voyages et déconseille désormais strictement les voyages non essentiels en zone rouge.

Le 1^{er} octobre, à dix heures du matin, ma mission de ministre s'achève. Je remercie, une fois de plus, toutes celles et tous ceux avec qui j'ai eu l'honneur et le plaisir de travailler, et je rentre à Crisnée.

Avant de conclure, je voudrais ajouter quelques points importants. Notre population a fait montre d'une grande résilience et mérite nos félicitations. Que ce soit dans la gestion des contraintes touchant à la vie privée, aux libertés individuelles ou à la vie active, sur le lieu de travail, que ce soit les agents du secteur public ou les travailleurs dans le secteur privé, nous avons tous essayé de donner le meilleur de nous-mêmes, et cela s'est vu.

Comme je l'ai signalé tout à l'heure, la Belgique s'est mobilisée à tous les étages. Bien sûr, au niveau administratif, nous avons connu des difficultés, mais à aucun moment je n'ai observé un manque de motivation ou un laisser-aller. Au contraire, il y avait vraiment une volonté collective d'essayer de sortir le pays de l'ornière.

Au début de la crise, les États de l'Union européenne ont eu un réflexe malheureux mais peut-être naturel de repli sur soi, en espérant protéger d'abord leur population. C'était une erreur. C'était une erreur parce que l'Europe et les pays qui la composent, qu'il s'agisse de grands pays comme la France ou l'Allemagne ou de la Belgique, sont plus forts ensemble. La solidarité que l'on peut offrir à nos concitoyens passe par une solidarité entre les États.

En effet, cette crise a révélé une énorme concurrence sur des marchés totalement saturés, et il était évident que, pour un pays, jouer la carte personnelle revenait à jouer perdant. Il valait mieux jouer collectif. Très vite, l'Europe a retrouvé le moyen de faire ce travail, mais il est vrai qu'au début, nous n'avons pas été au rendez-vous sur ce plan, et je pense qu'il s'agit là d'un élément très clair qu'il convient de garder à l'esprit. Je l'ai écrit dans une carte blanche publiée par *L'Écho*. Nous

avons bien évidemment pris conscience de notre fragilité par rapport à nos réserves stratégiques. Là aussi, il y a un effort à fournir pour recréer une capacité d'autonomie sur les besoins principaux.

Je pense qu'il est erroné d'imaginer que chaque pays va pouvoir recréer tout seul dans son coin une forme d'autonomie stratégique. Selon moi, cet objectif ne peut être atteint qu'à un niveau plus global, un niveau européen, parce que l'impact est plus fort. On peut par exemple imaginer que certains pays ont une tradition du textile, comme le Portugal ou la Bulgarie, qui disposent encore de réelles usines de production. Ce n'est plus le cas chez nous, du moins à grande échelle. Par contre, nous avons, nous aussi des compétences. Je pense donc qu'il faut partager nos compétences et nos capacités de solidarité par ce partage de stocks stratégiques.

Les effets de l'hypercommunication et ses dérives doivent encore être mieux intégrés dans notre communication officielle, mais aussi dans la vérification – ce que la Défense a fait très vite lors des différentes réunions internationales – afin d'éviter que les fausses informations venant de l'étranger viennent affaiblir nos sociétés. Inutile de dire que la complexité de nos institutions n'a pas toujours facilité la gestion de la crise.

Le principal critère – c'est un lieu commun de le dire, mais il faut tout de même le dire et trouver les moyens de faire en sorte que, au-delà des mots, cela devienne une réalité – est de savoir quelle est l'organisation la plus efficace pour un État comme le nôtre, pour que nous soyons à la hauteur des attentes de nos concitoyens.

À la fin de mon mandat – quoique, nous étions alors en juillet –, j'ai veillé à envoyer un questionnaire à tous les membres du personnel des Affaires étrangères, tant à Bruxelles qu'ailleurs dans le monde. Je voulais connaître leur ressenti et entendre leurs propositions. C'était une façon, à notre niveau, de tirer les premières leçons opérationnelles de la réalité qu'avait vécue et que vivait encore le personnel impliqué dans la crise sanitaire.

Nous avons observé un taux de réponse particulièrement intéressant avec, là aussi, un travail d'analyse qui revient au SPF Affaires étrangères.

Comme je l'ai dit, la plate-forme Travellers Online doit devenir le compagnon de voyage comme la brosse à dents. Le citoyen va devoir s'habituer à voyager autrement avec, en poche, un élément qui lui rappelle que l'État belge est là. Et pour que l'État belge soit là, il faut lui tendre la main. Les moyens

électroniques existent et sont disponibles, utilisons-les et rendons-les aussi efficaces et aussi sûrs que possible.

J'aimerais ajouter un dernier point. On ne l'a pas suffisamment souligné, mais notre personnel des Affaires étrangères a, lui aussi, dû vivre dans l'inquiétude de l'éloignement. En effet, des congés ont été reportés et des retours en présentiel n'ont pas pu se faire, la principale préoccupation étant d'être sur le terrain, disponibles et à la hauteur des attentes de nos concitoyens.

Un dernier mot sur la Défense. Comme je l'ai dit, elle a répondu présent, mais je pense aussi qu'il faut avoir le courage de dire que la Défense n'a plus les moyens dont elle disposait avant pour remplir toutes les missions que l'on attend d'elle. Là aussi, c'est un débat qui devra avoir lieu. Quels sont les moyens que notre État veut consacrer à la Défense et quelles orientations veut-il donner à la Défense, sachant que l'aide à la Nation est un élément essentiel pour l'ensemble de la population?

Il s'agit là d'une responsabilité partagée. Nous avons tous, à tour de rôle, été présents dans différents gouvernements. Trop souvent, la Défense a été une variable d'ajustement budgétaire, et cela a eu des conséquences. Ainsi, on croyait par exemple que la Défense pouvait encore proposer tel ou tel service à la population, alors qu'en fait, il n'en était plus rien, tout simplement parce que les budgets ont été rabetés au fil des années. Il faut avoir la capacité de le dire.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Goffin. De nombreuses questions vous ont été posées, et je pense que vous avez fourni des réponses extrêmement détaillées. Merci également pour les recommandations que vous avez formulées. Nous allons prendre une pause de cinq minutes.

Monsieur Goffin, êtes-vous prêt à reprendre? Je propose que nous reprenions nos travaux.

Frieda Gijbels (N-VA): Dank u wel, mijnheer de minister, voor de heel uitgebreide en gedetailleerde toelichting. Ik denk dat we allemaal een beetje murw zijn op het moment. Maar ik heb toch nog een aantal vragen opgeschreven, terwijl u uw uitleg gaf.

Aan het begin van uw betoog had u het over de WHO en het ECDC. U had het over de pandemische plannen. Ik vond het vreemd dat u ook verwees naar ons Belgische plan van 2006. Dat plan is immers helemaal niet meer actueel. Dat is ook wat de experts ons hebben gezegd, net als minister Wilmès zopas. Het plan is niet meer

bruikbaar. De link naar de pandemieplannen van de verschillende lidstaten die op de website van het ECDC en de WHO gezet is, is zelfs helemaal niet meer operationeel. Wat is uw idee daarover? Had u dan het idee dat dat plan wel degelijk gebruikt is? Kunt u dat toelichten?

Wat vond u voorts van de rol die de WHO en het ECDC gespeeld hebben in de crisis? Was dat voldoende? Zijn ze tekortgeschoten? Wat is uw mening daarover?

Hebt u als minister van Buitenlandse Zaken signalen over bijvoorbeeld mondkmaskers vanuit het buitenland opgepikt? Wat mij opviel, was dat er in januari al een stormloop op mondkmaskers was in de Verenigde Staten. Dat heeft mij ook geïnspireerd om minister De Block daarover in de commissie voor Gezondheid te ondervragen. Monitorde u die dingen? Werden die zaken ook doorgegeven aan de minister van Volksgezondheid? Had u ook contacten met buitenlandse ziekenhuizen in China of Italië, eventueel via hun ambassades, om de ernst van de situatie te kunnen inschatten? Had en hebt u daar ook een rol kunnen spelen?

Op 27 januari 2020 werd de terugkeer van Belgen uit Wuhan in China besproken. Daar heb ik 's anderendaags vragen over gesteld aan minister De Block, omdat ik vond dat de communicatie tussen u en minister De Block op dat moment niet vlot verliep. U werd toen geïnterviewd voor het journaal, waar de journalist u vroeg wat er zou gebeuren met de Belgen, zodra ze opnieuw in ons land waren. U antwoordde toen dat u dat niet wist en dat dat een vraag was voor minister De Block.

Was dat op voorhand niet afgestemd? Dat gaf op dat moment alleszins geen vertrouwen. Kunt u dus toelichten hoe dat effectief verlopen is en of het effectief niet vooraf afgestemd was?

U bent ook ingegaan op de kwestie van de cruiseschepen. Zes Belgen waren van de Westerdam teruggekeerd, zonder dat de overheid daarvan op de hoogte was. Die hadden het vliegtuig al kunnen nemen en waren al per taxi of met de trein naar huis teruggekeerd. Die mensen waren niet getraceerd door Buitenlandse Zaken. Hoe kwam dat? Is de oorzaak daarvan achterhaald? Zou dat nu nog kunnen gebeuren? Of is dat probleem intussen opgelost?

U gaf ook aan dat Europa in het begin wel goed werkte, maar dat het op een bepaald moment fout gelopen is. U zei dat de Europese landen daarna teruggeplooid zijn op zichzelf. Kunt u daarvoor een reden geven? Hoe kwam het dat de solidariteit in Europa op een bepaald moment minder geworden

is?

Laten we dan even naar het onderdeel Defensie gaan. Is er ooit sprake van geweest om het Militair Hospitaal van Neder-over-Heembeek breder in te zetten, bijvoorbeeld als een calamiteitenhospitaal of een crisiscentrum? Denkt u dat een calamiteitenziekenhuis zoals in Nederland in deze crisis ook een rol had kunnen vervullen? Met een calamiteitenhospitaal bedoel ik een plek waar de medische component van Defensie en Volksgezondheid hun expertise samen kunnen brengen.

Defensie heeft zeker goede diensten bewezen in deze crisis. Het leger werd op verschillende vlakken ingezet, dat hebt u heel goed geïllustreerd. Is de medische component echter volledig benut? Had die eerder kunnen of moeten ingezet worden? Had die bijvoorbeeld al eerder een rol kunnen spelen in de woon-zorgcentra? Ik denk dan ook aan het opzetten van noodhospitals in de woon-zorgcentra, met een soort low intensive care units. Hadden de militairen daar nog meer kunnen betekenen?

Hoe voelde de medische component zelf zijn rol aan in deze crisis? Vond hij dat men voldoende voorbereid was om te kunnen inspringen in een crisis van deze omvang en met deze specifieke infectieziekte? Was er op voorhand voldoende overleg en een goede verstandhouding tussen Volksgezondheid en Defensie? Of moet die band voor de toekomst verder uitgebouwd en versterkt worden?

U gaf aan dat Defensie op 13 maart de beslissing nam om de activiteiten terug te schroeven om volledig inzetbaar te kunnen zijn. Denkt u dat er voor een toekomstige crisis iets als een omslagpunt moet worden bepaald, waarop Defensie zich dan paraat houdt? Ik denk dat dat nu is gebeurd door het eigen inzicht van de chef van Defensie. Zou er een vast punt moeten worden vastgelegd voor een toekomstige crisis?

Denkt u dat als er een nieuw pandemieplan wordt opgesteld, de medische component van Defensie daar best bij wordt betrokken? Wat is uw inschatting daarvan?

U sprak over de eerste operationele lessen bij de FOD Buitenlandse Zaken. Is daar een neerslag van? Kunnen wij die lessen inkijken? Dat is immers heel interessant om, als wij aanbevelingen doen, rekening mee te kunnen houden.

Wat als u nu het voornaamste punt moet meegeven wat u anders zou aanpakken, wat er eventueel fout is gelopen, wat zou dat dan zijn?

Kathleen Depoorter (N-VA): Dank u voor uw zeer gedetailleerde toelichting. We weten nu allemaal waar wat is gebeurd, volgens uw relaas. Wat ik jammer vind, is uw uitspraak over het negatief reisadvies. Daar schuift u de hete aardappel wat door naar de minister van Binnenlandse Zaken. Dat zal allemaal wel kloppen, maar als lokaal bestuurder vond ik dat een heel moeilijke periode. Op 6 maart, datum die u aanhaalde, vertrok een aantal scholen uit onze gemeente op skireis naar Lombardije. Als schepen heb ik toen geprobeerd om alle mogelijke federale instanties te contacteren om te weten wat wij moesten doen met onze kinderen, hoe we hen konden beschermen. Ik kreeg nergens, maar dan ook nergens, antwoord. De enige persoon die mij heeft aangeraden om de kinderen niet te laten vertrekken, was professor Goossens. Wij hebben toen als lokaal bestuur zelf onze verantwoordelijkheid genomen en tegen het gevoel van vele ouders en kinderen in, die zes jaar hadden gespaard en naar die skireis hadden uitgekeken, de beslissing moeten meedelen dat de skireis niet plaats kon vinden.

We hebben de kosten die voor de skireis zijn gemaakt als lokaal bestuur dan ook voor onze rekening genomen. Wij hebben onze verantwoordelijkheid opgenomen. U zegt: het is de bevoegdheid van de minister van Binnenlandse Zaken. Ik vind het een beetje moeilijk dat u de verantwoordelijkheid op federaal niveau, die de lokale besturen wel opnamen, niet hebt genomen. Vindt u deze manier van handelen door de regering vandaag nog altijd verantwoord?

We hebben vandaag al een paar keer gehoord dat we niet voorbereid hadden kunnen zijn. Toch moeten we de kanttekening maken dat we wisten, zowel van de WHO als uit een internationaal rapport, dat België op het vlak van de gereedheid voor grotere crisissen en pandemieën niet zo goed scoorde.

In de hoorzitting in de commissie gaf de heer Claes begin maart aan dat er geen controles in de luchthavens waren opgelegd. U was minister van Buitenlandse Zaken op dat moment. De passagiers die op dat moment ons land binnen of buiten kwamen werden amper getest. Er waren geen richtlijnen ter zake.

In andere landen gebeurde dat wel al. Er zijn getuigenissen van mensen die vanuit Turijn terugkwamen. In Turijn werd hun temperatuur genomen en werden hun gegevens gevraagd. Na hun aankomst hier konden zij gewoon de trein naar Gent nemen. Uit rapporten wisten we dat asymptomatische personen toch besmettelijk waren. Hoe komt het dat men daarvoor geen

aandacht had? België is toch een zeer centrale plek waar heel wat heen en weer wordt gereisd. Hoe komt het dat het luchthavenplan toen niet werd geactiveerd?

U hebt een uitgebreide chronologische toelichting bij de Avroxmondmaskers gegeven, waarbij u uw beslissingen duidelijk motiveert. Hebben u of uw diensten die site waar de mondmaskers werden gemaakt bezocht of niet?

Er waren ook heel wat twijfels, waarnaar onderzoeken zijn gedaan. Wat echter heel bijzonder is, is dat u aangeeft dat u de lokale besturen niet hebt gevraagd de mondmaskers te verdelen, omdat zij al heel wat bijdragen hadden geleverd. Ik wil even aanstippen dat de meeste lokale besturen op het moment waarop de Avroxmondmaskers moesten worden uitgedeeld, zelf al mondmaskers hadden gekocht en aan hun bevolking uitgedeeld, omdat het zolang duurde vooraleer de federale regering over de brug kwam met mondmaskers. Was dat een deel van de beslissing waarom u het niet meer aan de lokale besturen hebt gevraagd?

U geeft terecht aan dat de apothekers professionals zijn, wat uiteraard klopt. Hebt u echter aan de apothekers medegedeeld dat u over de Avrox-mondmaskers de adviezen van de Hoge Raad van Geneesheren-Specialisten en Huisartsen niet hebt gevolgd? Dat ligt immers bij een professioneel korps als de apothekers heel gevoelig.

Er was toen heel veel polemiek rond het wassen op 30 graden of op 60 graden. U hebt hier proberen weerleggen wat toen allemaal is gezegd. Het advies van de Hoge Gezondheidsraad kan voor een professioneel korps als de apothekers echter heel erg belangrijk zijn of is voor hen belangrijk.

Ook was er kort vooraleer u de apothekers hebt gevraagd de mondmaskers tegen een veel goedkopere prijs aan bpst te verdelen, een vergadering met Comeos, de federale regering en de apothekers, waarop werd afgesproken dat de chirurgische mondmaskers zouden verdeeld worden via de apotheek, wat een afspraak was waar de apothekers volledig achter stonden. De chirurgische mondmaskers waren echter plots uit ons land verdwenen. Heeft het feit dat u uiteindelijk hebt gevraagd aan de apothekers om de Avrox-mondmaskers te verdelen, te maken met de fout gelopen afspraak over de chirurgische mondmaskers?

Tot op vandaag is Sciensano ongerust over de kwaliteit van de mondmaskers. U wijst erop dat op

het moment waarop de regering de bestelling en de verdeling heeft gedaan, ze de garantie had dat de mondmaskers volledig conform waren. In de hele crisis hebben wij wel vaker met CE-markeringen en andere certificaten een moeilijke verhouding gehad. Op vele medische hulpmiddelen staat bijvoorbeeld een CE-markering voor de kleur van het mondmasker, die echter niks te maken heeft met de materie van het mondmasker.

Het feit dat die stof conform was, heeft niets te maken met het feit dat het voor de mond gehouden wordt en dat de partikels ingeademd worden. Daar is er toch wel een inschattingsfout gebeurd van de regering. Hoe kijkt u daar vandaag op terug?

Het feit dat nanopartikels van zilver toxisch zijn als ze ingeademd worden, is reeds veel langer geweten. Ik verwijs hiervoor naar een rapport van de Universiteit Utrecht. Het rapport dateert van 3 april 2010. Wij kunnen dus niet spreken over voortschrijdende wetenschappelijke inzichten, want 2010 is ver voor het moment waarover u het hebt. Die verwittiging was er dus wel. Zou het niet kunnen dat men in de snelheid van de beslissing daarmee geen rekeninggehouden heeft, dat men niet diep genoeg gegaan is in het onderzoek of de stof conform is om voor de mond te houden, en dat gedurende 8 uur per dag, want dat was de richtlijn?

U legt in uw betoog de nadruk op het feit dat ze slechts 2,50 euro mochten kosten. Ik heb een beetje hetzelfde gevoel als bij de vaccins. De regering is nog steeds in hetzelfde bedje ziek. Men legt eerst de prijs vast en dan bekijkt men wat men daarvoor kan krijgen. Het gevolg is het volgende. Bij de vaccins is het gevolg dat ze niet geleverd worden omdat andere staten meer betaald hebben en voorrang krijgen. Bij de mondmaskers is het gevolg dat men wel betaald heeft, dat er mondmaskers zijn, maar dat men niet instaan voor de veiligheid van de bevolking. Dan is het eigenlijk toch wel weggegooid geld.

Staat u vandaag nog steeds achter die beslissing? Durft u voor honderd procent zeggen dat het een goede beslissing was, dat u met alle risico's rekening hebt gehouden?

U geeft aan dat er in Portugal en andere staten een textieltraditie is. Wij hebben er ook een. U hebt vernomen dat Creamoda helemaal niet akkoord ging met uw beslissingen. Wij hebben heel veel textielbedrijven, die de conversie naar het ontwikkelen van mondmaskers konden doen. Waarom heeft de federale regering niet ingezet op een ondernemingsvriendelijk klimaat?

Ik heb er al een paar keer naar verwezen, de btw-

handicap voor mondmaskers die lokaal gemaakt konden worden, door onze bedrijven die klaar waren om met de productie te beginnen, bestaat nu nog steeds. Ook op dat moment was het zo dat er geen invoerrechten en btw moesten worden betaald op uit Azië ingevoerde mondmaskers. Voor lokaal vervaardigde mondmaskers moest echter wel 6 % btw betaald worden. Waarom hebt u niet ingezet op een ondernemingsvriendelijk klimaat om onze bedrijven in die conversie te begeleiden? Heel veel bedrijven waren en zijn immers noodlijdend omwille van de crisis.

Guillaume Defossé (Ecolo-Groen): Monsieur Goffin, je vous remercie pour votre longue présentation très complète. Je me concentrerai sur vos compétences en Défense pour avoir le temps ensuite de répliquer à vos réponses. Ma collègue Laurence Hennuy m'a transmis ses questions pour ne pas multiplier inutilement les prises de parole. Je l'en remercie.

Deux questions ont été posées à de nombreuses reprises durant la première vague: quel a été le rôle de l'hôpital militaire? Quel est le rôle de la Composante médicale de la Défense en temps de crise? Vous avez listé chronologiquement quelques actions de la Défense ainsi que quelques chiffres tels que trois ambulances, deux respirateurs, six ambulanciers par-ci, par-là. Quand on sait la grande diversité des moyens dont dispose la Défense, tant humains que logistiques, l'aide amené par la Défense au début de la crise est apparue pour le moins ténue.

La détresse était telle sur le terrain que la population attendait certainement beaucoup plus de la Défense: le système mis en place est apparu par beaucoup comme étant très administratif et rigide. D'ailleurs, l'objectif de cette centralisation des demandes et des types d'intervention était-il bien de décider si la Défense allait intervenir ou non, puisque ce n'était pas considéré comme appartenant à ses missions prioritaires?

Les missions d'aide à la nation sont de nature à revaloriser le rôle de la Défense, non seulement aux yeux des citoyens, mais aussi à ceux des militaires eux-mêmes, permettant de recréer le lien entre les citoyens et la Défense. Au moment de la crise, chaque intervention supplémentaire, même à un niveau marginal, aurait eu un effet bénéfique et aurait mis en valeur la solidarité nationale.

Force est de constater que cela n'était pas dans les priorités du gouvernement, à l'époque. À l'analyse de la Vision stratégique 2016-2030 de la Défense actuellement en cours de révision, les missions d'aide à la nation et d'aide humanitaire ne sont pas reprises parmi les trois missions-clés et, en termes

d'appui médical, il est prévu le désengagement des tâches purement civiles.

L'avenir et la nécessité de maintenir l'hôpital militaire seront examinés - c'est ce qui est inscrit dans la Vision actuelle. Or, on voit bien que dans ce cadre, la présence de la Défense en renforcement de la capacité du personnel de terrain et de soin n'était pas une priorité. C'est donc une constatation et non une question.

Rétrospectivement, auriez-vous agi de la même manière?

J'axe maintenant mes questions sur les Community Mask. Vous en avez déjà beaucoup parlé, notamment en commission, lorsque les collègues vous ont longuement interrogé à ce sujet. Cependant, il me semble qu'il vaille la peine de rappeler certains points.

Comme vous l'avez rappelé, en avril 2020, le gouvernement s'est engagé à fournir à chaque Belge un masque en tissu. Cette mission est alors dévolue à la Défense et à votre département se trouvant en charge du marché public du stockage et de la logistique. Je n'étais pas encore membre de cette Assemblée, mais mon groupe avait accueilli plus que favorablement le fait que notre armée soit également active dans la lutte contre la pandémie, ce qui colle parfaitement avec notre vision d'une Défense en aide à la nation.

Malheureusement, nous ne pouvons que constater que, dans le dossier des masques, se sont enchaînées des tuiles et ce jusqu'à l'arrêt de mort de ceux-ci en février dernier. En ce qui concerne les tuiles ou les zones d'ombre, certaines ont pu être éclaircies entre avril et juillet 2020, lors des débats au sein de ce Parlement; mais certaines restent interpellantes et d'autres nécessitent bien des explications.

À la suite du ramdam médiatique organisé par certains, nous nous étions interrogés sur le choix porté sur la société Avrox: une société boîte aux lettres de trois ans, sans aucune expérience dans le secteur textile. Nous nous étions aussi interrogés sur les références fournies par Avrox pour avoir eu accès au marché. Il semble que leur véracité semble sujette à caution puisqu'une information judiciaire existe à ce sujet. Mon groupe avait, à l'époque, reçu des réponses rassurantes quant au caractère légal de cette procédure.

Ensuite survient le retard de livraison de 15 jours - c'est beaucoup -, à un moment où tous les Belges se fournissaient dans l'urgence. Mais de cela nous ne pouvons vous en rendre responsable. Vous l'avez dit, c'est Avrox qui s'était trop avancé sur son

calendrier. Néanmoins, à l'époque, on a tout de même considéré que c'était une prouesse de mettre à disposition des Belges 18 millions de masques en 7 semaines.

Enfin, les surprises à la livraison concernaient le produit lui-même (température de lavage de 30°C à 60°C), l'incompatibilité avec les filtres commandés en même temps par la Belgique et encore le label non autorisé Oeko-Tex.

Toutes ces polémiques ont mené à une rupture de confiance avec la population pour ce qui concerne ces masques. Je dois dire, et je m'en souviens, que la communication de votre cabinet n'avait jamais été de nature à rassurer les citoyens. Nous étions dans une réelle guerre de propagande. La Défense ne semblait pas en mesure de communiquer de façon rassurante nette et claire, y compris sur la composition de ces masques et de ces biocides.

Sur ce dernier point, je m'interroge: lorsque nous vous avons posé des questions en séance du 17 juin 2020, vous avez répondu à mes collègues que "le traitement antibactérien est effectué selon une technologie reconnue et bien documentée et parfaitement sûre pour la santé et est largement répandue". Aujourd'hui, cette réponse est interpellante vu que, depuis février, les masques ont finalement été retirés de la circulation suite à une étude de Sciensano parce qu'ils contiennent des biocides (nanoparticules d'argent et de dioxyde de titane), potentiellement dangereux pour la santé et pouvant aggraver les problèmes respiratoires.

J'avoue ne pas comprendre le changement d'avis du SPF Santé publique entre-temps.

Il y avait donc de nombreuses tuiles et je ne vous reposerai pas toutes les questions auxquelles vous avez déjà dû répondre, il y a quelques mois, d'une part, parce que je suis certain que mes collègues ne se priveront pas de le faire et, d'autre part, parce que je voudrais me concentrer sur les questions auxquelles vous n'avez pas suffisamment répondu à la lumière des nouveaux éléments.

Quels types de tests ont-ils été réellement effectués sur ces masques? Pourquoi est-ce le laboratoire de la Défense qui a effectué ces tests et non pas Centexbel qui a une expertise certaine en la matière? Pourquoi n'y a-t-il pas eu de tests complémentaires dès le mois de juin lors des premières polémiques sur le SILVADUR? Y a-t-il eu des offres sans traitement par biocides proposées par d'autres entreprises?

Vous avez dit que la Défense n'avait pas eu son mot à dire dans le cahier des charges. Mais est-il

exact que le cahier spécial des charges faisait mention de l'absence de biocides comme exigence parmi les spécifications techniques minimales? Pourquoi, finalement, le label Oeko-Tex frauduleusement apposé par Avrox sur ses étiquettes, garantissant la non-dangerosité de ses composants pour la santé n'était-il pas exigé dans les caractéristiques de l'appel d'offres? Je ne sais si vous pouvez nous fournir la réponse ou peut-être est-ce la Santé qui doit nous la fournir, mais cette question est évidente. Je ne comprends pas ce qui s'est passé.

Lors de la visite de l'usine au Vietnam par le personnel diplomatique, y avait-il parmi eux des experts scientifiques et techniques? Lors des visites, les indications d'usage de biocides et autres produits chimiques (des bidons, etc.) ont-ils attiré l'attention de la délégation?

Pourquoi les caractéristiques techniques n'exigeaient-elles pas que les masques soient adaptés aux filtres commandés par la Belgique dans le même temps? N'existe-t-il pas de coordination entre les ministres en charge des achats en lien avec la pandémie? Dans ce dossier et avec le recul, qu'auriez-vous fait autrement sur cette question relative aux masques?

Saniport est l'autorité sanitaire fédérale du trafic international. Les agents sont présents dans les ports d'Anvers, Gand, Ostende, Zeebrugge et à l'aéroport de Bruxelles-National qui sont les points d'entrée officiels déclarés à l'OMS. L'aéroport de Charleroi comptant 13 millions de voyageurs par an n'est toujours pas un point d'entrée reconnu et n'est donc pas surveillé par Saniport - Bierset non plus, d'ailleurs. Pourquoi n'est-ce pas le cas?

Barbara Creemers (Ecolo-Groen): Mijnheer de voorzitter, het was eigenlijk niet de bedoeling dat ik het woord nog nam, maar ik ben mijn schriftjes aan het herlezen omdat mevrouw Depoorter mij triggerde naar onze hoorzitting met de Hoge Gezondheidsraad op 27 november.

Mijnheer Goffin, ik wil een uitspraak van de Hoge Gezondheidsraad aan u voorleggen. Over wat door Defensie werd gedaan, zei de Hoge Gezondheidsraad dat dit idee bij aanvang heel goed was, maar dat de Raad helemaal niet werd betrokken bij het proces rond de bestelling van de mondmaskers en dat zijn aandacht pas op het dossier van de Avrox-mondmaskers werd gevestigd op het moment dat de apothekers de Raad daarover contacteerden.

De Hoge Gezondheidsraad zei dat er ineens een expert was die zei dat het geen enkel probleem was dat mondmaskers op 30 °C werden

gewassen, terwijl op dat moment 20 experts zeiden dat men in de strijd tegen het virus een mondk masker op 60 °C moest wassen. De Hoge Gezondheidsraad zei ook dat de maskers die door Defensie werden verdeeld van te slechte kwaliteit waren en dat hij pas later aan een lijvig advies daarover begon, maar dat de Raad er niet bij werd betrokken op het moment dat de mondk maskers werden besteld.

Mijn heel concrete vraag is waarom de Hoge Gezondheidsraad daar niet bij werd betrokken. Welke expert overtuigde u dan dat het wel in orde was om op 30 °C te wassen, terwijl iedereen zei dat het op 60 °C moest zijn? Dit is informatie die ik op 27 november heb opgeschreven. Die is dus niet een paar weken geleden ineens uit de lucht komen vallen bij de berichtgeving over de biocide.

Dit was informatie die wij eind vorig jaar al hadden. Dat moet toch ook informatie zijn geweest waarmee u op dat moment toch ook rekening kon houden? Wat is daar fout gelopen? Hoe komt het dat de Hoge Gezondheidsraad daar niet bij betrokken werd? Wat leren we daaruit voor de toekomst? Hoe betrekken we de Hoge Gezondheidsraad bij dergelijke crisissituaties?

Patrick Prévot (PS): Monsieur Goffin, vous avez rappelé, de manière exhaustive, toutes les missions d'aide à la Nation réalisées pendant votre mandat. En particulier, les commandements de provinces ont joué un rôle important dans la coordination et la mise en place de points de distribution logistique, dans l'organisation et la gestion ainsi que la fourniture d'équipements de protection individuelle. Un soutien a été apporté aux transports entre les hôpitaux à de nombreuses maisons de repos à travers tout le pays. Là aussi, vous avez très complet dans vos explications.

Aujourd'hui, la ministre Dedonder a intensifié les moyens mis à disposition en permettant des appuis médicaux, logistiques et de coordination sur le terrain. Cela semble d'ailleurs répondre à un constat que vous avez vous-même évoqué au sujet du manque de moyens dévolus à la Défense ces dernières années. De votre propre aveu, la Défense est perçue comme étant trop administrative. Ce qui nous intéresse prioritairement – au-delà de savoir ce qui n'a pas fonctionné – est de pouvoir émettre des recommandations et permettre ainsi que les dysfonctionnements ne se reproduisent plus. En l'occurrence et au regard de votre propre expérience, quelles sont les recommandations que vous feriez pour les missions d'aide à la Nation en particulier en situation de crise sanitaire avec ce manque de moyens évoqué?

Concernant l'hôpital royal militaire, son rôle et celui qu'il aurait pu jouer, d'aucuns sont d'avis qu'il devrait jouer un rôle plus important à l'avenir dans la gestion de crises sanitaires. Qu'en pensez-vous et quel rôle stratégique cet hôpital royal militaire pourrait-il jouer à l'avenir?

Sur la gestion des voyages, le 1^{er} mars le site info-coronavirus indiquait: "Dans ces trois régions situées dans le Nord de l'Italie, le coronavirus circule plus qu'ailleurs en Europe. La propagation est encore relativement limitée. De ce fait le risque d'être contaminé reste faible. Néanmoins, il est demandé aux voyageurs de retour de ces régions d'être attentifs durant quatorze jours à leur état de santé et de contacter rapidement leur médecin en cas de symptômes."

Monsieur Goffin, comme évoqué avec Mme Wilmès, on a l'impression d'une minimisation de la situation et a posteriori toujours – il est plus facile de refaire l'histoire quand on en connaît mieux les tenants et les aboutissants –, de quelle information manquez-vous à ce moment précis pour pouvoir prendre la pleine mesure de la future crise? Est-ce que la circulation de l'information entre les différentes instances (National Focal Point, Service international du SPF et à Sciensano) a été optimale et des améliorations devraient-elles être envisagées?

Quelques mois plus tard, alors que le déconfinement a eu lieu en mai, on se retrouve à devoir gérer les retours de vacances avec ce PLF (Passenger Locator Form), avec ces codes couleur élaborés par le Ceval, ces zones qui changent de couleur du jour au lendemain et ces règles qui se modifient constamment.

On a le sentiment encore une fois d'un manque de préparation. Comment se fait-il que l'on n'ait pas réfléchi avant l'ouverture des frontières de l'Union européenne, ce 15 juin, à un système permettant de gérer correctement les flux et de manière compréhensive? Surtout pour les citoyens, car on se souvient que des voyageurs partaient pour une région en France qui, au moment de leur départ, était en code vert et une fois arrivés le code était passé à l'orange. Pendant leur séjour, les codes en arrivaient au rouge et puis au vert. Il y a eu des difficultés avec ces codes couleur. Avec quelles instances avez-vous collaboré pour déterminer les règles relatives aux tests et à la quarantaine?

Et parce qu'il faut apprendre de nos erreurs et de nos difficultés, quels éléments ont-ils fait défaut aux niveaux européen et national et quelles recommandations pourriez-vous formuler complémentaires?

Au niveau de l'achat des masques pour la population – dossier important qui vous a été confié –, les responsabilités ont été distribuées au sein du gouvernement fédéral de l'époque avec une ministre de la Santé en place, puis un ministre "des masques et des tests", un ministre "des filtres" et vous, le ministre en charge des "masques citoyens". Comment avez-vous reçu cette demande?

Le travail mené par la Défense pour remplir cette mission a-t-elle pu se faire de manière complètement indépendante ou avez-vous dû collaborer avec MM. De Backer et Geens notamment? A posteriori, comment jugez-vous cette répartition des compétences et des missions? N'aurait-il pas été préférable de centraliser les efforts eu égard à la commande de filtres alors que les masques commandés par la Défense n'en avait pas besoin, contrairement aux doutes qui ont planés au sein de la population?

Techniquement parlant, la Défense avait bien posé l'exigence que les masques dont elle voulait faire l'acquisition répondent ou soient équivalents à la norme NBN. Selon le cahier des charges, ces masques devaient pouvoir subir 25 cycles d'entretien pour une désinfection optimale et atteindre une température d'au moins 60 degrés durant le lavage et être maintenue durant 30 minutes. Cette température avait été fixée par l'Association française de normalisation, l'Institut Royal de Normalisation des Pays-Bas et par l'OMS. Ensuite, il s'est avéré que les masques Avrox ne pouvaient être lavés qu'à 30 degrés!

Vous avez rappelé qu'il n'y avait rien d'anormal au niveau de la procédure puisque la norme avait été modifiée le 28 avril par le SPF Économie.

Vous avez aussi rappelé que cette modification changeait l'obligation en recommandation. Néanmoins, je pense que vous conviendrez avec nous que les différentes informations ayant circulé sur l'achat de ces masques ont fortement altéré la confiance de la population. Beaucoup d'entre eux sont d'ailleurs restés en pharmacie. À titre personnel, je n'ai jamais été les chercher. Le mois dernier, ces mêmes masques potentiellement nocifs pour la santé ont été retirés de la distribution et il est désormais recommandé de ne pas les porter par mesure de précaution, dans l'attente de l'étude complémentaire de Sciensano.

Comment considérez-vous les critiques émises par le monde scientifique concernant ces masques, et notamment le Conseil Supérieur de la Santé? N'estimez-vous pas qu'il soit indispensable et ce, certainement pour rassurer la population, qu'il y ait une cohérence avec les avis scientifiques rendus

dans ce type de démarches? Avant l'achat de ces masques citoyens par le gouvernement fédéral, il était recommandé aux citoyens qui confectionnaient des masques en tissu de les laver à 60 degrés. Enfin, estimez-vous utile qu'une production nationale soit, en la matière, privilégiée?

Dominiek Sneppe (VB): Mijnheer Goffin, ik wil u alleszins al danken voor uw nauwkeurige en punctuele uitleg. Wij hebben van u al veel meer vernomen dan de algemeenheden waarmee wij het deze morgen moesten doen. Het is goed om te horen wat de rol van Defensie was en nog steeds is in deze crisis, want dat wordt soms vergeten.

Ik wil het graag even hebben over de strategische stock met u. U en alle andere toenmalige regeringsleden blijven erbij dat die vernietigd werd omdat de houdbaarheidsdatum overschreden was, maar in de pers vertelde adjudant Caekebeke, die instond voor het beheer van de mondmaskers, dat de mondmaskers vernietigd werden om plaats te maken omdat de ruimte zou worden gebruikt voor de opvang van vluchtelingen door het Rode Kruis. Ofwel liegen de toenmalige regeringsleden, van wie u er ook een bent, ofwel liegt adjudant Caekebeke. Ik laat dat in het midden, maar ik zou graag verheldering van u krijgen: wie van de twee liegt er? Dat kan niet anders, het moet een van de twee zijn.

U hebt ook even de middelen aangeraakt. Er wordt altijd naar Defensie gekeken om de begrotingen te doen kloppen. Wij hebben nu echter gezien dat de medische component van het leger toch goed van pas kwam. Er zal altijd geld te kort zijn, zeker in België, dus heel veel investeren in Defensie zal waarschijnlijk niet kunnen, toch niet in de nabije toekomst. Vindt u het dan opportuun om toch zeker meer te investeren in de medische component, gelet op uw ervaring in deze crisis? Kunt u ons daar wat informatie over geven?

Ik las ook ergens dat er in 2030 een nieuw militair hospitaal zou komen. Kunt u ons vertellen hoe dat hospitaal moet worden gezien, vanuit uw ervaring in deze crisis en met Defensie en de combinatie van beide: moet het zoals Neder-Over-Heembeek worden gezien of wordt het een heel ander concept? Wat moet volgens u zeker worden meegenomen in de planning, gelet op wat u geleerd hebt uit deze crisis?

U hebt ons een zeer mooie tijdslijn voorgesteld. Zou u die tijdslijn naar het secretariaat willen sturen zodat wij alles nog eens rustig kunnen bekijken?

Ik dank u alvast voor uw aanwezigheid en voor uw antwoorden op onze vragen.

Michel De Maegd (MR): Monsieur le président, à mon tour de remercier Philippe Goffin pour son exposé introductif en réponse à de nombreuses questions écrites. Comme on l'a déjà dit, cette crise a été et reste exceptionnelle, tant dans son ampleur que dans sa durée. Il s'agit d'une crise mondiale qui, malheureusement, se prolonge. Dans ce contexte, tant les départements des Affaires étrangères et de la Défense se sont effectivement retroussés les manches et ont travaillé dur pour réagir avec un maximum d'efficacité.

Monsieur Goffin, votre présentation fait clairement apparaître les nombreuses missions assurées par vos départements. Je saisis donc cette occasion pour remercier l'ensemble du personnel de ces départements de la Défense, des Affaires étrangères, les militaires, bien entendu, les diplomates ainsi que les nombreux fonctionnaires de vos deux Services publics fédéraux (SPF).

Au-delà des informations précises et détaillées que vous nous avez livrées, je souhaite vous poser quelques questions complémentaires en ligne avec la mission de notre commission spéciale Covid-19, qui consiste à partir de cas d'espèce pour établir des recommandations afin de mieux préparer le pays à une éventuelle crise future.

Ma première question est d'ordre institutionnel. Depuis des mois, on parle souvent au sein de cette commission de la répartition des compétences. Notre lasagne institutionnelle belge est ainsi régulièrement mise en cause lors des auditions pour expliquer certaines lourdeurs dans la gestion de cette crise. La ministre Wilmès y a également fait allusion ce matin.

On a souvent entendu dans cette commission que la séparation entre le volet préventif (dans les mains des entités fédérées) et le volet curatif (confié à l'autorité fédérale) était un réel problème. Mon groupe et moi-même nous associons à ce constat. Quel est votre point de vue à ce sujet, compte tenu de votre expérience dans les deux SPF que vous avez dirigés?

À propos des masques, les auditions organisées par notre commission spéciale servent également à rappeler le contexte. Il ne faut pas sous-estimer les difficultés que nous avons connues en matière d'approvisionnement et de protection, ainsi que cela a été rappelé ce matin: la Belgique s'est retrouvée seule dans le concert du commerce international au cœur de la crise. Pendant quelques semaines, la force du marché européen a malheureusement arrêté de nous protéger - vous le déplorez autant que nous - et s'est délitée. Nous

devons absolument tout faire pour éviter qu'une telle situation se reproduise à l'avenir et qu'aucun État membre ne se retrouve livré à lui-même en plein cœur d'une crise. Selon vous, qui étiez aux Affaires étrangères, comment pourrions-nous faire pour éviter cela?

Autre constat: il convient bien sûr, et c'est essentiel, de disposer d'un stock de masques qui nous permette de tenir quelques jours, voire une ou deux semaines, au cas où nous serions touchés par un nouveau virus respiratoire. Néanmoins, comme l'ont souligné certains collègues, nous ne pouvons pas nous limiter à cela. Nous avons également besoin, en Belgique comme en Europe, d'une capacité de produire les réponses à ces besoins et de conserver - en toute hypothèse - ouvertes des lignes d'approvisionnement. Cette flexibilité est une réponse fondamentale, eu égard au caractère imprévisible des virus susceptibles de nous toucher à l'avenir.

S'agissant des masques commandés par la Défense, je retiens un certain nombre d'éléments. Vous avez indiqué que l'élaboration et la modification de la norme relèvent de la compétence du SPF Économie. Cela tord le cou à ce que le professeur Nève, président du Conseil supérieur de la Santé, nous disait ici-même en novembre 2020, laissant entendre que la modification de la norme pouvait être le fait de la Défense. Pour mémoire, il disait qu'en réalité, les normes avaient été modifiées, semble-t-il, au niveau de la Défense ou du Bureau belge de normalisation, qui est supposé définir les normes théoriques. Vous avez donc répondu à ce sujet, et il est important de mieux comprendre ce qu'il s'est passé en la matière.

Vous avez longuement détaillé les termes du cahier spécial des charges pour le marché public. Je prends note de certaines conditions que vous nous avez communiquées: cautionnement bancaire, absence d'acompte, prix maximal, paiement à la livraison et après validation, aucune réserve acceptée - ce qui signifie que la société ne pouvait pas introduire de clause supplémentaire -, absence de casier judiciaire de la société ou de ses mandataires. Tout ce que vous nous avez longuement détaillé va à l'encontre d'une prétendue légèreté dans la gestion de ce dossier, que certains ont tenté ou tentent encore de faire croire.

Je reviens sur une question que j'ai posée ce matin à la ministre Wilmès, mais vous l'avez dit également: les normes relatives à la composition des masques correspondaient aux normes européennes. C'est donc celles-ci qu'il conviendrait d'évaluer. À votre connaissance, une

telle évaluation est-elle déjà prévue? Comment s'assurer que ce soit le cas à l'avenir, vu votre expérience?

Toujours au regard de votre expérience, comment évaluez-vous la structure de gestion de crise et le fonctionnement des différents organes auxquels vous avez contribué lorsque vous y étiez appelé? Que pourrions-nous faire pour améliorer davantage notre structure de gestion de crise?

Je ferai un point sur la communication. Monsieur Goffin, comment évaluez-vous la communication publique lors de la première vague, et lors de la deuxième? Avez-vous constaté une évolution de la communication tout au long de cette gestion de crise? L'une des difficultés est la suivante. Il faut au maximum parler d'une même voix avec les scientifiques, en tant que politiques, pour garder une cohérence dans le discours et c'est vraiment difficile, nous l'avons vu au cours de ces mois. C'est l'une des conditions d'adhésion aux mesures. Mais il faut aussi, bien entendu, respecter le pluralisme des avis et la liberté d'expression. Je suis libéral et pour moi, c'est essentiel.

À ce sujet, pouvez-vous nous donner votre réflexion personnelle sur les rôles respectifs des experts officiels du gouvernement et des responsables politiques en matière de communication?

Par rapport à l'adhésion aux mesures, un constat s'impose aujourd'hui malheureusement: celle-ci s'effrite au fil des mois. La durée de la crise, comme on l'a encore dit ce matin, est évidemment un obstacle à cette adhésion. Votre sentiment sur le sujet m'intéresse, monsieur Goffin, vous qui avez joué un rôle de premier plan. Comment optimiser l'adhésion du public aux mesures? Quelles sont les conditions d'adhésion selon vous?

Je dirai un mot sur l'Organisation mondiale de la Santé. Vous avez parlé de l'OMS au début de votre exposé; quel est votre sentiment personnel au sujet de son temps de réaction dans les premiers moments de la crise? Ce temps de réaction a été souvent décrié. On ne voit pas encore tout à fait clair à ce sujet et des enquêtes internationales sont en cours.

À propos de l'Europe, en ce qui concerne les rapatriements, la solidarité européenne a bien fonctionné, cette fois, et je m'en réjouis. Je vous félicite pour votre travail que j'ai abondamment suivi en commission des Affaires étrangères; 2 724 Belges ont pu être rapatriés par d'autres États membres. C'est un point positif à souligner. Nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter au sein de notre commission. L'Union européenne a aussi

connu quelques ratés durant cette crise et l'un des derniers concerne la vaccination.

Vous avez pu interagir avec vos homologues européens, et notamment avec vos homologues aux Affaires étrangères dans les différents États membres, dont les Espagnols, comme vous l'avez dit. Mais au-delà de ces interactions dans la gestion de crise, un débriefing ou un échange de bonnes pratiques ont-ils eu lieu *a posteriori*? Sinon, est-ce envisagé ou envisageable, pour autant que vous puissiez me répondre?

Monsieur le président, monsieur Goffin, chers collègues, il est vrai que cette commission a pour but de tirer les événements par le haut, d'en sortir parfois meurtris mais aussi grandis, et d'essayer de préparer la survenance d'une autre crise.

Dans cette perspective constructive, monsieur Goffin, si vous deviez tirer les principaux enseignements de la gestion de la première et de la deuxième vague, que pourriez-vous formuler comme recommandations, dans une vue "hélicoptère"?

Je prends un exemple qui m'a frappé, celui des aéroports. Nous avons vu beaucoup de gens qui revenaient, au fil de la crise, via les points d'entrée dans notre pays, et donc les aéroports, notamment celui de Bruxelles. Il y avait, cela a été évoqué, le formulaire PLF. Mais ces retours se sont souvent faits sans de véritables contrôles, qu'on voyait par ailleurs dans certains autres pays voisins. Je pense à la prise de température, aux tests PCR ou autres.

Or, durant les travaux de notre commission durant tous ces mois, nous avons clairement vu que pour avoir une politique efficace, le trio test-traçage-quarantaine était réellement indissociable. J'aimerais savoir, à votre endroit, dans un monde idéal, comment la Belgique devrait contrôler le retour au pays ou le passage au pays de personnes étrangères ou de Belges qui reviennent de l'étranger.

Je vous remercie, monsieur Goffin, pour votre investissement, votre présentation extrêmement complète et vos réponses à venir.

Nathalie Gilson (MR): Monsieur Goffin, je vous remercie pour votre exposé très complet.

Il faut reconnaître que toutes les tâches qui ont été remplies par la Défense forcent le respect. Je pense pouvoir dire au nom de tous que, malgré des moyens limités, la Défense a toujours été au rendez-vous, même dans le cadre de l'épisode compliqué des masques à l'occasion duquel le gouvernement l'a chargée de la livraison de ces

derniers.

Votre explication relate une série d'événements. Le cahier des charges a été complété, comme vous l'avez dit, par l'annexion de clauses plus strictes qui n'étaient pas prévues au départ, comme celle relative au cautionnement. Il y a eu le recours au Conseil d'État qui a été rejeté. C'est un élément qu'il convient de retenir tout comme l'évaluation faite par la Cour des comptes qui, à mon avis, est très importante.

Vous avez évoqué les moyens limités de la Défense. Est-il possible de faire le bilan de tout l'investissement qui a été consenti par cette dernière en termes en personnel, de moyens? Je pense également à tout ce qui pourrait être fait. Vous avez évoqué un travail. Sachant que nous sommes appelés à faire des recommandations, estimez-vous que la Défense pourrait faire une espèce d'analyse et formuler elle-même des recommandations au sujet du rôle qu'elle pourrait remplir lors de pandémies futures et quant aux moyens qui devraient être mis à sa disposition pour remplir ce rôle de manière optimale?

Selon moi, la Défense et l'armée sont, en principe – on le voit dans d'autres pays –, des experts de la logistique au niveau du fonctionnement d'un État. Aux États-Unis la vaccination leur a partiellement été confiée. En Italie, M. Mario Draghi a également demandé à l'armée d'intervenir au niveau des aspects logistiques.

Une réflexion pourrait-elle être menée dans notre pays à ce sujet?

L'autre point que je souhaite aborder avec vous porte sur les relations avec vos collègues des autres États membres de l'Union européenne. Avez-vous eu des réunions fréquentes? À un moment donné, sur la question des codes couleur, chaque pays définissait ses codes couleur, ce qui a été fort critiqué. Estimez-vous qu'au début de la crise, les États membres étaient dans un repli sur eux-mêmes et que, petit à petit, il y a eu une meilleure communication et un meilleur travail en commun? Avez-vous des recommandations par rapport à cela?

Je vous remercie encore, ainsi que vos équipes, pour tout ce que vous avez fait et pour toutes les explications fournies aujourd'hui.

Nawal Farih (CD&V): Mijnheer Goffin, dank u voor de uitgebreide toelichting. U bent heel erg gedetailleerd geweest en u hebt op heel wat van mijn ingediende vragen geantwoord. Ik heb alleen nog twee extra vragen.

Ten eerste, ik vraag mij af hoe snel u als minister van Buitenlandse Zaken op de hoogte werd gesteld van de internationale gezondheidstoestand van andere landen, zowel binnen als buiten Europa. Door welke instanties werd u dan geïnformeerd? Ik vraag mij zeer specifiek af of u veel contacten hebt gehad met onze focal points daarover. Of verliepen die contacten niet via u en kwam de informatie via de regering naar u toe?

Ten tweede, denkt u dat het nuttig is om één centraal adviesorgaan in te stellen dat de minister van Buitenlandse Zaken kan informeren over zaken met een Europese of internationale dimensie in tijden van crisis? Zou dat orgaan permanent moeten bestaan of zou het veeleer in tijden van crisis moeten kunnen worden ingeschakeld?

Mijn twee vragen strekken ertoe te achterhalen of u zich voldoende gesterkt voelde als minister van Buitenlandse Zaken om de juiste beslissingen te nemen. Kreeg u genoeg input? Bedankt voor uw werk en alvast bedankt voor uw antwoord.

Jasper Pillen (Open Vld): Mijnheer Goffin, bedankt voor uw zeer chronologisch overzicht. U bent de eerste spreker die hier met zijn agenda aan de slag is gegaan. Alle vragen die wij op voorhand hebben ingediend, zijn zeer netjes en zeer volledig beantwoord, waarvoor dank.

Daarnaast is dank ook op zijn plaats voor Defensie. Defensie is op uw initiatief ook zeer actief geweest en is tot op de dag van vandaag bijzonder actief, hoewel dat in feite niet hun opdracht is. Dat behoort niet tot de hoofdopdrachten van Defensie. Dat is een taak, dat is iets anders dan een opdracht. Dat onderscheid wordt te weinig gemaakt. Ze doen deze taken, deze hulp aan de natie, boven op hun basisopdrachten. Laten we dat aspect vooral behouden bij de komende regerings- en begrotingsonderhandelingen. We mogen niet vergeten wat Defensie hier met zeer beperkte middelen en mensen gedaan heeft en blijft doen. Dank dus aan de heer Goffin en Defensie.

Mijnheer Goffin, ook bedankt voor uw rustig en punctueel overzicht van de procedure van de mondmaskers. U gaf daar ook een chronologisch en zeer volledig overzicht. Dat is zeer goed. Er zijn aanhoudende aanvallen, tot op de dag van vandaag, op Defensie en de werknemers die deze procedures in moeilijke omstandigheden hebben volbracht. Die aanvallen hebben heel veel mensen bij Defensie toch wel gekwetst en boos gemaakt.

Dit verhaal is nog niet ten einde en zal nog verder worden behandeld. Onder andere in de commissie voor Landsverdediging staat hierover nog een

reeks vragen geagendeerd aan uw opvolgster. Ik heb er alle vertrouwen in dat ook daar alles naar boven zal komen en de waarheid zal zegevieren. Ik dank u om hier de nodige sereniteit in het debat te brengen.

Karin Jiroflée (Vooruit): Mijnheer Goffin, bedankt voor uw omstandige opsomming.

Ik heb twee vragen, ten eerste een detailvraag over het mondkaskverhaal, en ten tweede een meer algemene vraag.

Ten eerste, over de mondkaskers vertelt u dat u op 30 april, twee dagen na een normeringswijziging, via een firma te horen krijgt dat de norm voor mondkaskers is veranderd. Klopt het dat u daarover geen officiële communicatie van de FOD Economie hebt ontvangen? Van wie juist hebt u die info dan wel ontvangen? Kunnen wij van dat document, e-mail of brief, een afschrift krijgen? Dat had ik graag gedetailleerd geweten.

Ten tweede heb ik een meer algemene vraag, die wij ook al aan andere sprekers in deze commissie hebben gesteld. In januari 2020 werden er vanuit de Belgische ambassade in China verschillende updates bezorgd over de impact van het coronavirus op dat moment in China. Uit die berichten, die trouwens aan onze commissie bezorgd werden, blijkt een bijzondere bezorgdheid over dat nieuwe virus. Verschillende analyses geven aan dat de situatie op het terrein veel ernstiger is dan de berichtgeving vanuit de Chinese overheid en de Chinese media lieten uitschijnen.

Ik stel u dezelfde vraag als daarnet aan mevrouw Wilmès. Hebt u of uw kabinet kennis genomen van die updates? Welk gevolg werd daaraan gegeven naarmate duidelijker werd dat dit virus ook Europa ging bereiken en ook in Europa gevaar zou opleveren?

Catherine Fonck (cdH): Monsieur le président, monsieur le ministre, je vous remercie pour votre rapport détaillé. C'est l'occasion de saluer et de remercier les femmes et les hommes des départements de la Défense et des Affaires étrangères. Je pense que leur année a, quand même, été particulièrement chargée et les mois à venir risquent également de l'être.

Je voulais aborder deux volets. Le premier est celui de Neder-Over-Heembeek. Effectivement, il y a eu des transferts de patients grands brûlés qui étaient dans différents hôpitaux pour pouvoir dégager le maximum de places pour des patients covid.

Or, le fait est que, au sein de Neder-Over-Heembeek, il y avait quand même de nombreuses

unités. Je ne parle pas de celle des grands brûlés ni d'USI, mais il y avait d'autres unités qui offraient beaucoup d'espace disponible. S'est très vite posée la question, lors de la première et de la deuxième vague, des capacités de prise en charge au niveau hospitalier, puisque l'ensemble des infirmiers, des équipes étaient mobilisées vers les USI, l'extension des USI, les salles de réveil, les unités covid en hospitalisation et des transferts, des retours ou des prises en charge de patients en maison de repos.

Donc, la question se pose de savoir pourquoi l'hôpital de Neder-Over-Heembeek, dans les unités autres que celle des grands brûlés, n'a pas été mobilisé pour accueillir des patients qui étaient *middle care*, c'est-à-dire qui ne devaient pas nécessairement être hospitalisés mais qui ne pouvaient, par exemple, pas rester en maison de repos. Ils ne pouvaient, en tout cas, pas être admis en hôpital, compte tenu de la saturation des hôpitaux; soit pour des sorties d'hospitalisation classique dans une période tampon pour des patients qui ne pouvaient pas rentrer à domicile parce que leur situation était encore trop limite et qui ne pouvaient rester à l'hôpital, de nouveau, pour des raisons de capacité de prise en charge.

Le deuxième dossier que je voulais évoquer est celui de la saga des masques Avrox. Certains points ont été rappelés: l'aspect administratif, l'incompatibilité des filtres, le non-respect des indications émises par le Conseil supérieur de la santé, le changement du document technique belge, etc. Pour ma part, je voudrais parler de la composition. Il ne s'agit pas d'examiner le problème à la lumière de ce que nous connaissons aujourd'hui ni de réécrire l'histoire. Néanmoins, certains éléments sont frappants.

Ce n'est pas en février dernier qu'on a découvert dans ces masques des nanoparticules d'argent, voire du dioxyde de titane. En effet, en juin 2020, la Fédération belge de la mode avait déjà tiré la sonnette d'alarme en expliquant que ces masques contenaient des nanoparticules d'argent, connues pour leur toxicité. J'imagine qu'une vérification fut ensuite menée. Cela fut-il le cas? Du reste, ce n'était pas la première fois qu'elles posaient question, comme en témoigne une littérature scientifique qui ne date pas d'aujourd'hui. De même, l'Agence européenne des produits chimiques considère que leur emploi dans des textiles destinés au contact direct avec la peau humaine – comme c'est le cas d'un masque – présente des risques inacceptables pour toutes les tranches d'âge.

Je vais aller un peu plus loin: les fameux documents dont vous avez rappelé les références

(NBN/DTD etc.), soit ceux du 24 et du 28 avril, font référence à différentes exigences. Parmi celles-ci, il y a un point spécifique relatif aux biocides et à leur utilisation avec une recommandation claire de ne pas utiliser de matériaux contenant des biocides, parce qu'ils ne sont pas destinés à être inhalés, qu'ils peuvent être dangereux pour la santé en général et qu'ils peuvent par ailleurs devenir inactifs (ce qui nous intéresse un peu moins).

Je ne comprends pas très bien comment il est possible que nous nous retrouvions en février 2021 à découvrir des choses déjà connues en juin 2020 (à ce moment-là, la Fédération belge de la mode le dit publiquement partout). Peut-être ce fait était-il déjà connu auparavant? Je ne comprends pas non plus, monsieur le ministre, comment ces masques ont pu être validés, alors que les biocides ne sont clairement pas recommandés, parce qu'ils ne sont pas destinés à être inhalés et qu'ils peuvent être dangereux pour la santé en général. J'ai rappelé les références tout à l'heure. Les nanoparticules d'argent appartiennent à la famille des biocides. Comment se retrouve-t-on dans cette situation?

Le dioxyde de titane est, quant lui, classé cancérigène depuis 2006! Ce n'est de nouveau pas d'aujourd'hui. Tout à l'heure, vous avez rappelé que deux laboratoires ont fait des analyses sur ce masque Avrox: celui de la Défense et un laboratoire indépendant. En la matière, j'aimerais, monsieur le président, que l'on puisse mettre à disposition de la commission, les rapports d'analyses des laboratoires de la Défense et de ce laboratoire indépendant.

Monsieur le ministre, j'imagine que vous ne les avez pas avec vous aujourd'hui. Pas de problème! Mais pourriez-vous nous les transmettre lundi. Par ailleurs, savez-vous quel type de tests, quel type d'analyses ont été effectués? S'agissait-il d'analyses en matière de filtration ou y avait-il également un contrôle sur la composition? S'agissait-il seulement du volet de type fonctionnel, c'est-à-dire efficacité, perméabilité à l'air ou y avait-il aussi une analyse au niveau de la composition et singulièrement pour le contrôle de la conformité aux fameux documents NBN/DTD, dont références mentionnées tout à l'heure?

En effet, ces points étaient ciblés de manière précise, à juste titre, en matière de préservation de la santé. Ces points me semblent importants parce que cela repose clairement, pour le passé mais aussi pour l'avenir, la question d'un certain nombre de marchés publics et de règles de marchés publics, d'acceptation et de contrôle sur des produits, sur lesquels en l'occurrence il y a une inhalation importante. Avec un masque, il y a une

inhalation importante quel que soit d'ailleurs le type de particules, dont celle que nous venons d'évoquer.

Les analyses ont peut-être été pleinement effectuées. Je n'en sais rien. Je verrai ces documents mais cela pose la question pour l'avenir de la manière dont ces analyses sont réalisées, lesquelles devraient peut-être être renforcées. En la matière, il est un peu tôt pour répondre à ces questions. Tout dépendra évidemment du type d'analyses effectivement réalisées et des rapports qui ont été rendus en la matière.

Le dernier volet de questions concerne les rapports. Ces rapports vous ont-ils été rendus? À qui ces rapports ont-ils été rendus? L'ont-ils été à la Santé publique ou à d'autres départements ou au gouvernement? Je voudrais que vous m'apportiez des éclaircissements sur ce volet. Je vous remercie donc de nous transmettre ces documents d'analyses le plus rapidement possible.

Le président: Madame Fonck, je vous remercie. Nous avons bien noté votre demande pour les analyses mais je pense qu'elles sont sur le PC-Your Eyes Only. Le secrétariat va le vérifier.

Catherine Fonck (cdH): Monsieur le président, il s'agit de 20 000 documents. Or, quand on veut rechercher un document précis, les intitulés ne sont pas toujours parfaitement en lien avec ce que l'on recherche et quand on n'a pas les dates, la tâche devient parfois très compliquée.

S'ils sont dans les Eyes Only, peut-on alors nous donner la référence pour pouvoir les retrouver, à moins que le secrétariat les ait déjà vus, auquel cas, je vous remercie.

Le président: Nous allons vérifier. Pas de soucis!

Sophie Rohonyi (DéFI): Monsieur le président, monsieur le ministre, je vous remercie pour votre exposé mais aussi pour tout le travail que vous avez prodigué durant cette gestion de crise, tout le travail réalisé par votre administration, par votre cabinet, par notre diplomatie. Je me souviens vous avoir interrogé à de multiples reprises sur le rapatriement de nos concitoyens mais aussi sur tout ce qui a pu être mis en œuvre pour permettre aux couples de se réunir. Je suis donc vraiment au courant de tout le travail qui a été abattu.

Pour ce qui concerne le début de la crise, Mme Wilmès nous a expliqué tout à l'heure que les chiffres de la Chine, qui nous avaient été communiqués et qui avaient été communiqués au gouvernement aux mois de janvier et février, ont été finalement progressivement contredits par la

situation sanitaire de plus en plus catastrophique en Italie. C'est ainsi que, fin février, on a vraiment compris que le virus se transmettait extrêmement facilement et qu'il était beaucoup plus mortel que ce qu'on imaginait.

Monsieur le ministre, avez-vous à l'époque pris des contacts avec le gouvernement chinois pour obtenir des clarifications, des explications? Aujourd'hui, quel regard avez-vous sur l'enquête menée par l'OMS sur les origines du virus en Chine? Estimez-vous que le gouvernement chinois est pleinement transparent? Ou, au contraire, y aurait-il une certaine rétention d'informations? Vous avez également évoqué le premier Conseil des ministres des Affaires étrangères qui s'est réuni autour de la question du covid le 23 mars 2020.

Vous ajoutez qu'il a donc fallu un certain temps avant que l'ensemble des pays européens prennent conscience de la gravité des événements. Par conséquent, avez-vous finalement sollicité une réunion de ce Conseil plus tôt, notamment au regard des décisions de confinement qui avaient été prises par de nombreux pays européens déjà avant le 23 mars?

Concernant les Belges à l'étranger, vous avez évoqué une lettre qui a été adressée à l'ensemble des Belges à l'étranger pour les informer de ce qui se passait en Belgique, les mesures sanitaires qui avaient été décrétées, etc. D'autres canaux ont-ils été utilisés pour les joindre? Estimez-vous, avec le recul, que les ambassades et les consulats ont bien tous joué leur rôle de relais de ces informations, précisément à ce moment-là? Comme je l'ai dit, je suis consciente de tout le travail qui a été abattu. Mais en ce qui concerne vraiment l'information au tout début de cette crise, estimez-vous qu'elle était suffisante?

Vous avez également évoqué le plan pandémie, en ajoutant qu'il ne prévoyait aucune stratégie spécifique de rapatriement, ni de procédure particulière d'évacuation. Avez-vous une idée de la raison pour laquelle les autorités, qu'il s'agisse de votre gouvernement ou du précédent, n'a pas pensé à insérer ce volet relatif à la procédure de rapatriement? Précisément, l'absence de consigne concernant cette problématique aurait-elle eu une incidence sur l'organisation de ces rapatriements?

J'en arrive au plat de résistance. Je me dois d'aborder, comme mes collègues, la saga des masques Avrox. Dès le mois de juin, des éléments auraient déjà dû vous alerter, puisque plusieurs organisations sectorielles s'étaient alarmées quant à la possible toxicité de ces masques. Cela a été très rapidement réfuté par le SPF Santé publique,

via un communiqué diffusé sur le site de la Défense. Pouvez-vous nous dire, si vous le savez, sur quelle base cette réfutation a-t-elle été fondée?

Concernant les consignes de lavage, vous l'avez dit, en l'espace de quelques jours, les consignes ont changé. Nous sommes passés d'une obligation de lavage à 30° à une recommandation. Avez-vous sollicité et obtenu des informations concernant ce revirement total dans les consignes données quant à l'utilisation de ces masques?

Nous le savons, cela a été dit par l'un de mes collègues: cette société Avrox a été accusée d'être une société boîte aux lettres. Ces accusations et ces informations, qui ont été assez vite mises en lumière par la presse, ont-elles suscité, dans votre chef, une certaine attention? En tout cas, vous êtes-vous dit que cela vous obligeait à en savoir plus ou, en tout cas, à investiguer quant à l'efficacité réelle ou non de ces masques?

D'ailleurs, quand avez-vous eu écho de ces critiques? Était-ce par voie de presse ou au sein de votre cabinet? En effet, la société, comme vous l'avez précisé vous-même, a été choisie notamment sur la base du casier judiciaire vierge, que devaient présenter les membres de la société qui répondait à l'appel d'offres lancé pour ces masques.

Vous nous avez également dit que la société Avrox avait été choisie sur la base de deux critères principaux: le calendrier des livraisons, mais aussi le prix des masques, en plus du respect des normes européennes bien évidemment. Or, vous l'avez dit aussi, le prix maximal d'Avrox était de 2,5 euros pièce hors TVA alors que la moyenne des offres reçues était de 2,15 euros. En plus de cela, comme vous l'avez dit, Avrox a dû payer des pénalités pour ses retards, preuve que ce n'était pas forcément la société la plus intéressante en termes de calendrier de livraison, même si, je le sais, nous nous trouvions dans une situation extrêmement tendue concernant la commande de masques à ce moment-là. Malgré tout, avec le recul et compte tenu de toutes les critiques portées à l'encontre de ces masques, assumez-vous encore le choix de la société Avrox?

Comme vous vous en doutez, nous avons été plusieurs à interroger le ministre Vandenbroucke à ce sujet. Il nous a expliqué qu'il n'y avait pas d'exigence légale de contrôle et d'étiquetage quant à la présence de dioxyde de titane dans ces masques. Le confirmez-vous? De toutes façons, dans tous les cas, le principe de précaution ne commande-t-il pas de faire l'état des lieux de tous les risques que présentait l'utilisation des masques Avrox, surtout lorsqu'il s'agissait d'en commander

par millions et non de regarder seulement l'analyse de la conformité aux normes européennes? En effet, vous nous dites qu'il y a eu des vérifications au niveau des échantillons dans les lots qui sont arrivés en Belgique et qu'elles ont été faites par le laboratoire de la Défense. Mais de quelle manière ces tests ont-ils eu lieu? Comment ces masques ont-ils été testés? Finalement, considérez-vous que ces tests étaient suffisamment efficaces ou, en tous cas, suffisants, puisqu'en l'occurrence, ils n'ont pas permis de détecter correctement la toxicité de ces masques?

Comment expliquez-vous également que le principe de précaution ait ainsi été appliqué pour la destruction des masques – dès lors qu'on s'est rendu compte qu'ils étaient périmés – mais pas pour la commande de nouveaux masques?

Que prévoit le contrat qui a été passé avec Avrox en termes de responsabilités vu la toxicité des masques qui a été relevée par le Conseil supérieur de la Santé le 2 mars dernier et le retrait consécutif de ces masques restants chez les pharmaciens? Est-ce qu'un recours de l'État belge est envisagé aujourd'hui contre la société?

De **voorzitter**: Collega's, bedankt voor de vele vragen.

Philippe Goffin: Monsieur le président, je vais essayer de faire un volet Affaires étrangères et après, je ferai le volet Défense. Vous m'excuserez si j'utilise essentiellement le français pour répondre mais c'est pour avoir les mots les plus précis dans mon expression.

Madame Gijbels, vous demandez si l'OMS et l'ECDC ont bien joué leur rôle. C'est une question qui a trait à la manière dont l'information a été transmise et utilisée. Dans les nombreux messages d'injures que les politiques reçoivent – et je ne doute pas que vous en recevez aussi –, il est frustrant que quand on explique les choses telles qu'elles se passent, quand on est obligé de dire que cette compétence appartient à l'un ou à l'autre, vous vous faites injurier parce qu'on vous dit: "Comment est-ce possible de ne pas assumer vos responsabilités? Comment est-ce possible de rejeter la faute sur l'un ou sur l'autre?" Résultat des courses, c'est le monde des parapluies où c'est toujours l'autre qui est responsable. Justement, je pense que si on veut réconcilier le citoyen avec la politique, il faut tout simplement avoir un langage de vérité et qu'entre nous, on n'entretienne pas des confusions qui, finalement, nous desservent tous. Les réponses que je vais donner ici s'inscrivent dans cette logique. Qui était compétent pour quoi? Qui avait la responsabilité la opérationnelle pour quoi? Après, on peut avoir une analyse un peu plus

précise.

Vous avez eu la gentillesse de noter le plein engagement des personnels de la Défense et des Affaires étrangères et vous savez aussi qu'à titre personnel, et c'est bien normal, j'ai mis toute mon énergie à essayer d'être au rendez-vous des attentes de nos concitoyens et au rendez-vous de l'importance de l'enjeu par rapport aux connaissances qui étaient les nôtres mais aussi par rapport aux compétences particulières qui étaient les miennes.

Oui, nous avons, en tant qu'Affaires étrangères, dans le cadre de nos missions, veillé à transmettre l'information à qui de droit. À ce moment-là, chacun devait utiliser ces informations-là à bon escient. Les informations qui nous parvenaient de l'OMS, j'ai donné les dates de leur réception, j'ai donné les moments où les ministres des Affaires étrangères ou les ministres de la Défense se sont réunis dans les forums européens pour évoquer la crise et voir comment positivement réagir. Il n'empêche que les informations passées à la Santé par exemple ou en d'autres secteurs de responsabilités, je n'ai jamais eu la moindre remarque de mes collègues disant qu'ils avaient été en défaut d'information par rapport à nos postes situés à l'étranger.

Des questions ont été posées par rapport aux Belges qui avaient été bloqués ou quasiment mis en quarantaine de facto parce que certains pays asiatiques ne voulaient pas que des bateaux fassent escale dans différents ports pour faire descendre leurs passagers. À l'époque, onze Belges sont effectivement revenus par des voies différentes (via une escale à Tokyo et via la Turquie). Ces personnes sont rentrées. La porte ne leur a jamais été fermée et on ne leur a jamais dit qu'on ne pourrait rien faire. Ce genre de pratique n'est pas du tout dans l'ADN des Affaires étrangères, ni dans celui de notre personnel à Bruxelles et à l'étranger. Il y a bien sûr parfois eu des manifestations d'énervement. Ce sont des hommes et des femmes, comme tout le monde. Mais les missions des agents de notre service public au service du public n'ont jamais été mises en cause. Il est peut-être arrivé que le ton ait été un peu plus rugueux à l'occasion d'une conversation téléphonique. Mais l'engagement était total dans le chef de nos agents. Il faut garder cet élément à l'esprit.

Vous avez dit que, finalement, le plan pandémie auquel j'ai fait référence était obsolète. Ce plan représentait une base. À l'époque où l'on parlait de ce plan, vous vous souviendrez qu'il était question d'une grippe. De plus, il y avait des clés de travail. Et, finalement, ce sont ces clés qui ont été utilisées par les Affaires étrangères: entrée en contact avec

les Belges à l'étranger et échange d'informations avec ces derniers. Il fallait, en outre, veiller à ce que les Belges séjournant dans les autres pays d'Europe, mais aussi les ressortissants européens dans notre pays soient traités conformément aux conventions internationales. Il fallait également veiller à ce que les Belges séjournant au-delà de l'Europe puissent recevoir, le moment venu, l'assistance nécessaire.

Je pense pouvoir dire que nous n'avons pas ménagé nos efforts puisque nous sommes allés au-delà de nos obligations telles qu'elles étaient inscrites dans un plan même obsolète, plan suivant lequel il fallait s'assurer avant de partir et puis bonne chance. Ce n'est pas ce que nous avons fait. Nous avons essayé de mobiliser nos énergies. C'est le plus gros rapatriement que la Belgique n'ait jamais effectué depuis qu'elle existe.

Au début, pour répondre aux critiques, j'ai souvent donné l'exemple du tremblement de terre. Dans ce cas, par hypothèse, la zone est délimitée. Cela ne concerne pas un pays et encore moins le monde entier.

En l'espèce, le travail qui a été accompli dans des conditions difficiles en raison du confinement et du télétravail a pu répondre aux attentes de nos compatriotes.

Vous parlez très justement en tant que mandataire local, que je suis également, de la question des écoles. Je puis vous indiquer avoir été particulièrement sensible à cette réalité. De nouveau, et vous le savez comme moi, il faut simplement expliquer comment cela fonctionne. Tout simplement. À ce moment, aux Affaires étrangères, nous nous trouvons – à la lumière des informations dont nous disposons – dans la situation qui consiste à rendre des avis de voyage. Et c'est ce que nous faisons. Nous indiquons à l'époque que le mieux est de ne pas organiser de voyages scolaires dans les régions d'Italie et aussi – parce que cela n'a pas été évoqué tout à l'heure, et je vous prie de m'en excuser – dans certains départements français. Nous avons agi dans le cadre de nos responsabilités et de nos compétences.

Je n'ai pas manqué de contacts avec la ministre francophone de l'Enseignement primaire et secondaire. Comme mandataire local, j'ai aussi entretenu des contacts avec des directions d'école et des pouvoirs organisateurs communaux qui se demandaient ce qu'ils devaient dire aux parents: devaient-ils annuler ou non? Qui devrait en endosser la responsabilité et payer les assurances? Au regard de mes compétences, nous sommes allés le plus loin possible dans le

conseil de voyages: puisque l'Italie interdisait les voyages scolaires intra muros, nous avons plaidé très logiquement en ce sens, en déconseillant fortement les voyages – notamment scolaires – en Italie et dans les départements français aux fins de classes de neige.

Derrière cela, et il faut pouvoir le dire, soit les pouvoirs organisateurs décidaient d'interdire les voyages scolaires, parce que la responsabilité leur en incombait – si les Affaires étrangères avaient pris cette décision, elles auraient commis une faute juridique; et vous le savez – soit l'interdiction de voyager devait être prise en général, comme ce fut le cas dans le courant mars.

Donc, nous avons plaidé que ce n'était pas du tout une bonne idée de partir aux sports d'hiver. Je me rappelle même avoir communiqué à l'époque combien nous étions désolés pour les familles et, surtout, pour les enfants et les enseignants de ne pas pouvoir offrir ce moment scolaire qui, malheureusement, s'est révélé ensuite constituer une première étape dans les difficultés rencontrées par les écoles.

Il me semble que, par rapport à cet élément-là, ma réponse est très précise.

M. Defossé a posé une question concernant la visite de l'ambassadeur. C'est d'abord une clause que nous avons ajoutée dans le cadre du marché. De nouveau, il faut être clair et transparent sur la manière dont nous avons travaillé. Il est assez rare que, dans les marchés publics en général, nous demandions à nos représentants diplomatiques à l'étranger d'aller visiter les usines de fabrication, pour être sûrs que celle-ci se fait bien. Certains d'entre vous sont mandataire communal, parlementaire forcément, et parfois ancien ministre. Avez-vous chacun veillé à ce que, dans un marché tendu, nos représentants diplomatiques visitent les entreprises de fabrication de tous les produits commandés?

Poser la question, c'est y répondre. Mais nous l'avons fait. Pourquoi? Par précaution, parce que nous étions conscients que dans un marché très tendu, un risque résidait que des commandes ne soient pas exécutées. Vous savez comme moi que, malheureusement, parfois des commandes ne sont pas exécutées. Vous savez comme moi que, parfois et malgré le paiement d'acomptes, les commandes ne sont jamais arrivées.

Nous avons donc été prudents et nous avons tenté de nous rendre compte de l'existence de ces usines. Nous nous rendions compte que c'était compliqué. La réalité du Vietnam n'est pas celle de la Belgique. Celle du Vietnam ou de la Chine n'est

pas la réalité de transparence exigée telle qu'elle l'est chez nous. Mais nous avons fait l'effort d'obtenir ces informations. Soyons concrets, à notre ambassade à Hanoï, nous ne disposons pas de scientifiques.

Le but était de s'assurer que les usines signalées par les différentes sociétés qui remettaient une offre, d'une part, étaient bien réelles et, d'autre part, seraient en capacité, le cas échéant, de produire si la commande leur était passée. C'était une règle de prudence élémentaire. Mais il est vrai qu'à l'ambassade de Hanoï, nous n'avons pas d'experts en fabrication de masques. Nous avons par contre tout un réseau diplomatique qui permet de s'assurer de la réalité, de l'existence ou pas d'une usine. Or c'est vraiment l'option que nous avons prise.

Vous m'avez aussi interrogé sur Saniport et sur la mise sur la liste des points d'entrée des aéroports de Charleroi et de Bierst. Même chose, il faut dire la vérité. Il faut l'expliquer plutôt que de risquer la confusion qui fait que, finalement, les politiques ne sont plus crédibles car on a l'impression qu'on se renvoie la balle. C'est une compétence de l'Intérieur. Mais, comme on était dans le même gouvernement, il ne s'agit pas de dire "C'était lui. Ce n'est pas moi". C'est une responsabilité collective. On était tous dans le même gouvernement, en tout cas les partis de l'époque. La compétence opérationnelle n'était pas celle des Affaires étrangères. Il suffit de le dire. Ce n'est pas en soi grave que cela relève de telle ou telle responsabilité. Ce qui importe, par contre, c'est de désigner telle ou telle responsabilité, de manière à ce qu'on l'identifie, à ce qu'on puisse demander le pourquoi du comment et faire en sorte que les choses évoluent. Je veux aller jusqu'au bout de l'explication pour vous rassurer sur le côté concret de cette réponse. La délivrance des visas d'entrée se fait dans nos ambassades mais selon les décisions et règles définies par l'Office des étrangers qui, vous le savez, dépend du ministre de l'Intérieur.

Monsieur Prévot, vous m'avez posé plusieurs questions mais j'essaie, pour le moment, de rester dans le cadre général des Affaires étrangères avec déjà quelques petits points sur la problématique des masques. Vous me demandez si, au mois de mars, on a bien saisi l'ampleur du problème. Collectivement, étions-nous en situation de vraiment appréhender la problématique telle qu'elle allait nous toucher? Probablement que non. Je vous rappelle, par exemple, que plusieurs mandataires publics sont allés au Salon du livre pour dire: "On garde la confiance." C'était au mois de février, je pense. Tous ceux qui y sont allés l'ont fait de bonne foi. Ils voulaient évidemment envoyer

un signal. Ensuite, cela s'est emballé. Et, si vous comparez ce qu'il s'est passé dans le reste du monde, dans les autres pays, que ce soit des pays européens avec des réalités très proches des nôtres ou d'autres pays, finalement, cela a été le même schéma de réception de l'information, de l'analyse de l'information et de la mise en œuvre de toute une série de mesures, selon la sensibilité des pays.

Je me souviens avoir été très marqué, par exemple, par l'expression du président de la République française, qui disait: "Nous sommes en état de guerre." Souvenez-vous de l'image symbolique: sa prise de parole se fait en présence de membres de la Défense française. Le signal était celui-là.

La Belgique a donné un autre signal, un signal très collectif, en disant: tout le monde va s'y mettre. Rappelez-vous les propos de Sophie Wilmès et du gouvernement à l'époque, quand on a compris que cela allait être difficile pour tout le monde et pendant un certain temps.

Personne à l'époque n'était en capacité d'évaluer la durée. Je vous invite, et vous l'avez fait, à regarder les informations dont nous disposons et la manière dont les informations ont évolué.

Monsieur Prévot, vous me posez des questions relatives à ces codes couleur. À l'époque, je me suis beaucoup exprimé sur le sujet, parce que les Affaires étrangères communiquaient de l'information. D'une part, c'était la Ceval qui fixait la couleur des pays ou des régions. Je vous ai exprimé le fait que les Affaires étrangères siégeaient là comme observateur, pouvant donner bien sûr des conseils, des observations, mais sans pouvoir décisionnel en tant que tel.

Nous avons petit à petit réussi à mettre en place un système de préavis où, effectivement, des personnes qui se trouvaient en situation soit de partir, soit de revenir, avaient un certain délai pour s'organiser.

Il faut dire la vérité aussi: à l'époque, voyager n'était pas sûr. À l'époque, quand on décidait de partir parce qu'on en avait besoin, on devait savoir aussi que le risque de peut-être avoir un problème était réel. Cela ne tombait pas de n'importe où. Tout le monde savait que, potentiellement, les vacances pourraient être abîmées, en ce sens qu'elles pourraient être abrégées ou peut-être prolongées, malgré les personnes, par des difficultés de retour.

Les responsabilités, de nouveau. Plusieurs l'ont évoqué: *testing*, quarantaine, comment se fait-il

que les personnes revenant dans les aéroports n'étaient pas contrôlées? Qu'est-ce que nous avons fait, qu'est-ce que nous n'avons pas fait? Il est aussi important de voir l'efficacité. Je l'ai dit tout à l'heure: notre État fonctionne dans un cadre que nous connaissons tous, avec des responsabilités et surtout des compétences des uns et des autres.

Ce qui est positif dans cette crise, c'est que les différents niveaux de pouvoir se sont beaucoup parlé. C'est une bonne chose. Les CNS réunissaient l'État fédéral et les ministres-présidents des Régions et des Communautés. C'était une bonne chose. Cela permettait de faire en sorte que les décisions soient portées et soient partagées. Mais effectivement, pour répondre très concrètement à votre question, il n'appartenait pas aux Affaires étrangères de poster des agents à l'arrivée aux aéroports belges en organisant la quarantaine, le *testing* et tout ce qui va avec. C'est une réalité.

L'information, par contre, nous l'avons systématiquement donnée. Nous y avons veillé, par souci d'efficacité. On aurait pu donner les informations sur le reste du monde mais, en accord avec les membres du gouvernement à l'époque, il avait été considéré intéressant que, sur son site internet, les Affaires étrangères reprennent les informations d'entrées et de sorties, ce qui évitait aux citoyens de devoir consulter 50 sites internet pour éventuellement avoir un début de réponse.

Sur notre site, les conditions de sortie comme les conditions de retour étaient communiquées. Dans les deux hypothèses, on a fait œuvre utile d'information. Il est vrai que ces préavis sont toujours trop courts quand vous êtes à l'étranger et que vous vous apercevez que vous allez devoir rentrer plus tôt que prévu. On se rappelle la séquence avec Paris. On se rappelle la séquence avec la Suisse (Le Vaud, le Valais). On se rappelle les séquences avec des régions d'Espagne - Barcelone où beaucoup de Belges passent leurs vacances d'été. Petit à petit, rappelez-vous, l'Espagne redevenait rouge. Tous ces éléments-là ont dû être intégrés et il a fallu essayer de les communiquer au mieux.

Monsieur De Maegd, vous m'avez interpellé - et je viens d'y répondre - sur la problématique de la lasagne belge. Soyons concrets! Comment être efficace? Comment faire en sorte que le cadre d'organisation de notre État réponde aux besoins de la population? On est là pour cela. On peut se disputer longtemps sur telle ou telle compétence parce qu'on ne veut pas nécessairement la voir évoluer. La dispute doit porter sur tout autre chose. La dispute doit porter sur l'efficacité. Elle doit porter sur le fait qu'on doit démontrer que si elle est dans

tel niveau de pouvoir, elle fonctionne. Fonctionnerait-elle mieux si d'autres éléments lui étaient accolés ou pas? Le reste, pour moi, n'a aucun intérêt. Aucun! Le citoyen n'attend pas cela de nous. Je pense que le citoyen appelle simplement de notre part des propositions concrètes, expliquées et transparentes. À partir de là, on sera plus efficace. De nouveau, la confiance pourra être restaurée.

J'ai parlé de la force du marché européen. Je suis évidemment un fervent défenseur de l'Europe. Ce n'est pas parce qu'elle n'a pas été totalement au rendez-vous qu'il faut désormais instaurer une méfiance entre l'Europe et nous. Je reste convaincu que notre pays a besoin de l'Europe et que l'Europe a aussi besoin de nous parce que nous sommes porteurs de valeurs et que nous sommes, depuis que notre diplomatie existe, notamment dans l'espace européen mais aussi aux Nations Unies, reconnus pour une constance dans cette diplomatie et dans les messages que nous passons et portons. Si nous voulons faire en sorte que nos valeurs soient portées tant à l'Europe que dans le reste du monde, ce n'est pas par l'isolement qu'on va y arriver. Il faut avoir le courage de dire que certains aspects du fonctionnement de l'Europe n'ont de nouveau pas été au rendez-vous de l'attente de nos citoyens. Je peux vous dire que j'ai régulièrement plaidé dans ce cadre-là.

En ce qui concerne l'adhésion du public, comme je viens de le dire, il s'agit d'expliquer les enjeux sans faux-fuyants. On n'est pas là pour ça. On est là pour essayer d'être efficaces. Quand on échoue, on peut aussi l'évoquer.

J'ai parlé des rapatriements dans mon exposé. Cela a été un bel exemple de la solidarité européenne. Cela a bien fonctionné. Vous savez, il est très réjouissant qu'un pays européen comme la Belgique puisse contacter un pays voisin comme l'Allemagne quand la Belgique a un problème avec tel pays, et lui demander si les deux pays peuvent travailler ensemble. D'office et immédiatement, cela se passe. On se parle. C'est un signal particulièrement positif. Le dialogue entre les pays européens est toujours source de progrès. Le repli sur soi, vous l'avez bien compris, ne sera jamais, dans mon chef, un souhait.

Madame Gilson, vous parlez aussi des capacités européennes à être plus efficace. Je prendrai un exemple qui est juste en marge de la crise mais qui illustrera une forme de recommandation, car vous avez été nombreux à m'interroger sur quelques recommandations. Nous avons la tragédie au Liban. De nouveau, quelques personnes nous demandent: quand la Belgique va-t-elle intervenir?

Que fait la Belgique? Elles disent que la Belgique est à la traîne encore une fois.

Je prendrai un exemple très concret. J'ai plaidé pour cela bien sûr, mais sur la base d'une expérience. C'était ma première expérience B-FAST d'ampleur. Je pense qu'il faut expliquer comment cela se passe. Vous avez le Liban, touché par cette catastrophe à Beyrouth. La première démarche est d'appeler l'ambassadeur ici en poste et le ministre libanais des Affaires étrangères. Je lui demande quels sont ses besoins: écrivez-nous et dites-nous ce dont vous avez besoin. Il faut imaginer que c'est le chaos là-bas. C'est ce qu'ils ont fait. Ils nous ont dit qu'ils avaient besoin de cela, de cela et de cela. En plus, ils ont ajouté, à notre demande, un échancier. Point positif de la double casquette à l'époque: la Défense se tient prête pour l'envoi d'un, de deux ou de plusieurs C-130, sur la base des besoins. La Belgique a de l'expérience et de l'expertise, par exemple en matière d'épuration des eaux. La France a une autre force de frappe. Vous avez peut-être été tous marqués par le départ immédiat ou quasi immédiat de l'aviation française, avec du matériel. Nos amis néerlandais ont fait de même. Nous sommes, nous, partis un peu plus tard. Pourquoi? Parce que nous répondions précisément aux besoins de nos amis libanais.

Cette petite démonstration a pour but de vous dire qu'il ne sert à rien de multiplier dans les pays de l'Europe et de l'Union européenne les mêmes compétences, parce qu'à un moment donné, elles se font concurrence, et que finalement, cela aboutit à un manque d'efficacité.

Je pense que l'espace européen a une dimension idéale justement pour mettre en place des coopérations et des collaborations, pour ne plus dépendre, comme on l'a fait, totalement des zones hors Europe avec des règles qui sont différentes des nôtres. Tous ces éléments-là mis bout à bout me poussent une fois de plus à dire qu'au-delà des recommandations, l'Europe a la capacité de répondre très rapidement à ce souhait d'indépendance sur les éléments clés qui font notre indépendance à l'égard du reste du monde, à ce souhait de collaboration entre nous, et à cette solidarité qui nous rend beaucoup plus forts par rapport à certains qui voudraient rester isolés.

J'ai encore une question de M. Pillen de l'Open Vld, en lien avec la Défense, et encore d'autres questions.

Je vais en rester aux Affaires étrangères avec Mme Rohonyi, mais je n'oublie pas les autres. Vous me posez plusieurs questions par rapport à l'OMS et au rôle de la Belgique dans le cadre de

ses relations avec la Chine, avec Hong Kong et sur le fait que nous n'avons pas été suffisamment informés. Mais vous le savez comme moi, les règles ou plutôt les us et coutumes d'information ne sont pas les mêmes ici en Europe qu'avec la Chine. Tout le monde le sait. Il n'est donc pas toujours facile d'avoir accès à l'information. Il est évident que nous avons des contacts diplomatiques réguliers, dans les limites de ceux-ci, et dans les limites de la souveraineté entre les États. Je l'ai dit, nous avons, dans notre pays, un socle de valeurs fort. Nous portons ce socle de valeurs en Europe, et chaque fois que nous pouvons le faire hors Europe, nous le faisons aussi, avec la taille qui est la nôtre. Ce n'est sûrement pas la taille d'un pays qui doit déterminer son envie de porter des valeurs. En tout cas, ce n'était pas ma politique. Mais il y a aussi une forme de réalisme. Porter des messages, c'est fait. Demander la transparence, cela a évidemment été fait. Mais vous le savez comme moi, en termes de relations internationales, c'est une chose de porter ces messages et c'est parfois une autre chose d'avoir des réponses concrètes à des demandes exprimées.

Dans le cadre de tout mon développement précédent, je n'ai pas du tout fait mention du Haut représentant Josep Borrell aux Affaires étrangères de l'Union européenne. Je voudrais aussi saluer son rôle, parce qu'il a été actif. Il a provoqué des réunions. Il a poussé des débats. Il a fait en sorte que, parfois, des États arrivent un peu à dépasser, soit de l'égoïsme, soit de la frilosité. Je voudrais saluer, à travers mon expression en commission, le travail important qu'il a effectué dans le cadre de cette crise et qui était pour nous essentiel.

Madame Rohonyi, vous m'avez aussi interrogé sur les canaux d'information. Je vous en ai énuméré quelques-uns, très classiques: e-mails, pages internet, etc. Une nouveauté qui est apparue durant la crise est cette page Facebook témoignant de la solidarité des Belges à l'étranger, pour permettre des rapatriements. Du reste, certains d'entre vous m'avaient sollicité au sujet de rapatriements à partir du Pérou. Nous avons essayé de nous montrer efficaces et opérationnels à cet égard. Il est vrai que ce réflexe - selon moi, insuffisant - de se connecter à cette plate-forme *travellersonline.be* a posé quelques difficultés pour nouer un lien avec les ressortissants belges à l'étranger. Je vous ai répondu longuement au sujet de leur évacuation.

Voilà, monsieur le président, pour le chapitre "Affaires étrangères". À présent, je passe au chapitre "Défense".

Vous êtes plusieurs à m'avoir interrogé au sujet de l'hôpital militaire, que j'ai évidemment visité à

plusieurs reprises. Bien entendu, nous avons entretenu des contacts avec le responsable de la Composante médicale. Quelle a été l'attitude de la Défense pendant toute la crise, en plusieurs étapes et chaque fois de manière cohérente? D'abord, elle a exprimé sa disponibilité - ce qui me paraît normal. Très rapidement, en amont des demandes, elle a analysé ses capacités pour ne pas non plus promettre ce qu'elle n'aurait pu tenir. Puis, la Défense a expliqué comment solliciter son aide.

Nous avons été présents dans les maisons de repos. Au demeurant, j'ai eu l'occasion d'en visiter une après la première vague, durant laquelle la Défense a été très présente. Nous nous sommes chargés de transférer des patients et du matériel médical. De plus, et ce fut le choix de départ, nous avons voulu libérer des capacités dans le département des grands brûlés - pour lesquels notre expertise est reconnue. Afin de décharger les hôpitaux, nous leur avons donc proposé de transférer à l'Hôpital royal militaire certains de leurs grands brûlés se trouvant en soins intensifs.

La deuxième démarche qui va dans la logique que j'ai exprimée juste avant sur la volonté de rester solidaires avec l'Europe, la Défense a – et je l'ai exprimé à mes collègues européens et principalement à la France, quand elle était en situation de sous-capacité avec des transferts de patients, notamment de l'Est de la France à l'époque – fait savoir que nous étions aussi en capacité, le cas échéant, d'accueillir s'il le fallait des patients européens. C'était une volonté de notre part de se montrer disponible. Quand je parle de patients, c'était de grands brûlés. Qu'on comprenne bien, il ne s'agissait pas de prendre des patients français covid. Mais même schéma, même réflexion: un grand brûlé qui était dans un hôpital français aux soins intensifs était effectivement le bienvenu chez nous à l'hôpital royal militaire.

Est-ce qu'on aurait pu faire plus? Je l'ai dit par rapport aux demandes qui nous ont été formulées, nous avons été au rendez-vous. Maintenant, très concrètement, quand on a dit, après le raisonnement que vous exprimez, "ça, on est capable de le faire", j'ai été porter en OCC une information très précise: "La gestion ou les besoins dans les maisons de repos, communiquez-les-nous, on les analysera dans un délai très rapide et on y répondra. Si on ne peut pas y répondre, on vous dira pourquoi". On a eu énormément de demandes de caractère beaucoup trop général émanant de certaines régions du pays. D'autres régions n'ont, dans un premier temps, fait aucune demande. Les demandes telles qu'elles étaient formulées ont demandé dans le chef de la Défense un travail vraiment important. Vous avez par exemple une demande sur un listing qui faisait 110

ou 120 demandes. Si, sur cette demande ou vous dit que la maison de repos untel aurait besoin d'aide de la Défense. Quelle aide? Donc, il fallait préciser les besoins. Donc, certains ont eu l'impression que la réponse était un peu lente. Mais il fallait peut-être aussi analyser la nature précise des demandes qui nous étaient formulées. Donc, il était normal et de bonne gestion, une fois que les demandes étaient libellées de manière trop générale, de pouvoir apporter, après analyse et là seulement, une réponse précise à ces demandes.

Revenons à la question des masques. Je voudrais rappeler ce que j'ai déjà précisé à plusieurs reprises. Ce n'est pas parce qu'on explique qu'une responsabilité se situe là ou là qu'on essaie de dissimuler ses propres responsabilités.

La première responsabilité de la Défense était de mettre en route un marché public pour la commande de masques qui allaient être distribués gratuitement à la population belge. Le gouvernement a donné cette mission à la Défense qui a confié cette dernière au service Achats. On a travaillé sur la base de normes. Mme Fonck a très justement fait référence aux deux normes: celle du 24 et celle du 28.

Vous savez comme moi que la lecture des normes est assez indigeste. Je suis juriste. Vous êtes médecin, madame Fonck. Mais vous partagerez peut-être mon sentiment. Il s'agit peut-être ici d'une recommandation qui devrait être faite pour l'avenir, à savoir faire preuve de plus de clarté dans la rédaction des informations techniques. Même si, à partir du moment où il s'agit d'informations techniques, il est difficile de faire de la simplification à l'extrême, ce qui est tout à fait normal puisque la technique demande de la précision. Quand on lit les normes qu'il s'agisse de celles dont question ou d'autres, force est de constater que leur formulation pourrait être un peu plus évidente pour les uns et pour les autres. Mais il y a quand même des éléments clés.

Quand on sait que la norme du 24 avril impose un lavage à 60° et que la norme du 28 recommande un lavage à 60°, vous conviendrez avec moi qu'il y a eu un changement d'attitude. Il aurait été plus simple de maintenir l'interdiction de mettre en route des masques qu'on ne pouvait pas laver au-delà de 60°. Pourquoi ce changement? On a évidemment posé la question et on est allé voir qui siégeait dans ce bureau de normalisation qui, selon les matières, réunit tels ou tels intervenants.

Votre attention a été attirée par le fait que la Défense n'était pas présente, de près ou de loin, à ce bureau de normalisation. M. De Maegd a pu préciser à ceux qui en doutaient que la Défense n'y

avait pas participé. En revanche, le libellé a bien changé, puisque nous sommes passés d'une interdiction à une recommandation.

Ensuite, vous avez parlé des biocides, qu'il était recommandé de ne pas utiliser. Cependant, il est indiqué qu'ils sont également soumis à la réglementation européenne 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides. Cette référence figure dans la norme. Je vous vois sourire, mais nous y viendrons plus tard. Bref, cela se trouve dans la norme – laquelle ne me paraît pas d'une grande limpidité. Puis, le marché se passe. Nous demandons toute une série de vérifications. N'ayant pas eu le plaisir de suivre vos travaux, j'ignore si vous avez systématiquement demandé autant de précisions relativement à tous les marchés qui ont été conclus. Je ne doute pas que le travail sera mené, car beaucoup ont été passés pour venir en aide à la Belgique et à ses citoyens. Je serai attentif à ce travail d'investigation que vous ne manquerez pas d'entreprendre en ce sens, car cela en vaut la peine.

Sur le plan administratif, madame Gilson, vous avez remarqué et souligné que, sur la base d'un recours en extrême urgence, le Conseil d'État s'était prononcé sur la procédure administrative. La réponse était claire: le recours en suspension en extrême urgence fut rejeté. Tout à l'heure, j'ai relu les attendus du Conseil d'État qui présentaient un intérêt pour notre réunion. La commission devrait vérifier si la Cour des comptes a pris le temps d'examiner tous les marchés publics qui ont été lancés pendant cette période – et c'est tant mieux si elle l'a fait. Ce serait intéressant de le savoir. J'imagine que la Cour des comptes a examiné ces marchés, vu que nombre d'entre eux concernaient la santé de nos concitoyens, en particulier la protection du personnel de première ligne. Je suppose que ce travail a été mené pour s'assurer de la qualité des marchés.

Madame Fonck, s'agissant de la norme, il apparaît que nous n'avons pas la même lecture. Par ailleurs, vous nous dites que nous aurions dû être alertés par tout ce que l'on nous a dit et vous nous demandez ce que nous avons fait.

Vous êtes parlementaires et cheffe de groupe que je respecte. Comme moi, vous connaissez les règles et les responsabilités. Comme cheffe de groupe, lorsque vous interrogez tel ministre, c'est parce qu'il y a une compétence correspondant à la question que vous voulez lui poser. Quand il ne l'a pas, ce n'est pas nécessairement à lui qu'il faut la poser. La seule chose que nous faisons tous est de nous assurer que le cadre de la mission qui nous est confiée est respecté. J'ai parlé de l'aspect

administratif avec deux autorités qui ne sont pas suspectées d'être liées à une forme de dépendance: la Cour des comptes et le Conseil d'État. Ces instances se sont prononcées sur le plan administratif.

Sur le plan de la santé, que fait-on de manière très logique lorsque l'on a une mission de cette nature-là, quand on a un rôle à jouer d'aide à la Nation et que l'on n'a pas de compétence allant au-delà de ce qui peut être exigé de bonne foi? Qu'a-t-on fait? On a fait des tests internes, ce qui était tout à fait normal. Si l'on avait été les seuls à tester, on était juges et parties. Nous avons donc fait faire des tests par des laboratoires indépendants.

Les documents sont à votre disposition. Mais il est vrai que dans le fouillis des documents, il n'est pas toujours simple de s'y retrouver. À l'époque, l'analyse a porté sur la capacité de retenir le virus (la capacité de protection) et sur son caractère "respirable", perméable afin que l'on puisse respirer correctement. Certains m'ont d'ailleurs dit que l'on a un peu changé la norme du 24 avril au 28 – mais je ne peux être certain, je n'étais pas là –, car la norme de l'époque aurait rendu les masques plus ou moins difficiles à la respiration. Je ne sais pas, peu importe.

Que faisons-nous? Nous interrogeons l'autorité Santé publique. Dans le dossier, je pense que vous avez dû recevoir cette lettre/notification adressée et qui nous donne, à notre niveau, les assurances nécessaires pour permettre la mise à disposition de ces masques.

Alors, on peut tout remettre en cause. Je comprends le principe de précaution. J'y adhère. Aucun souci! Mais, de nouveau, et j'y reviendrai, pourquoi n'appliquerait-on pas alors ce principe de précaution à beaucoup d'autres biens situés dans notre beau pays?

Il importe de porter à votre connaissance ce que le service "Achats" de la Défense reçoit comme notification, qui est un contrôle qui se solde comme suit. Monsieur le président, cette lettre n'est pas très longue mais elle vaut la peine d'être entendue de tous et toutes: "Sur la base des informations reçues, le service biocide" – ce n'est donc pas la Défense mais un service biocide – "a examiné le cas des masques buccaux en tissu imprégnés avec le produit SILVADUR™ 930 antimicrobial concernant la substance active nitrate d'argent (avec la référence). D'après la fiche technique du produit SILVADUR™ 930 antimicrobial, le tissu des masques buccaux a été traité avec ce produit afin d'empêcher la croissance de bactéries, de moisissures qui peuvent provoquer des odeurs désagréables et, par conséquent, prévenir la

détérioration du tissu en lui-même. L'imprégnation du tissu avec le produit n'est nullement dans l'intention de lui conférer une quelconque action virucide ou autre dans le cadre de la lutte contre le covid-19 mais bien de le protéger d'une détérioration. Par conséquent, ces masques buccaux imprégnés doivent être considérés comme des articles traités selon l'article 58 de la réglementation européenne sur les produits biocides et le produit SILVADUR™ 930, comme type de produit 9TP9, ? selon cette même recommandation. Toujours selon l'article 58 de ce règlement, un article traité ne peut être mis sur le marché européen – je pense que la Belgique est encore un peu en Europe – que si la substance active contenue dans le produit biocide avec lequel il a été traité est approuvée ou incluse dans le programme de révision pour le type de produit concerné. Le nitrate d'argent est en cours d'évaluation au niveau européen pour le TP9.? Par conséquent, les masques buccaux traités avec le produit SILVADUR™ 930 antimicrobial répondent aux exigences légales du règlement européen et peuvent donc être mis sur le marché belge.

En ce qui concerne l'aspect santé humaine et toxicologique, sur la base des données scientifiques actuellement disponibles, les ions d'argent libérés par le nitrate d'argent pour la préservation du textile ne présentent pas de risque sanitaire avéré.

En conclusion, les masques buccaux traités avec le produit SILVADUR 930 Antimicrobial répondent aux exigences de ce règlement européen 528/2012 et peuvent donc être mis sur le marché belge." C'est le document dont nous disposons et qui émane d'une autorité qui, je crois, fait autorité et qui s'appelle le SPF Santé publique. L'analyse est faite. Je note que Test Achats, je l'ai dit tout à l'heure, fait aussi une analyse. Puis, il y a une étude de Sciensano dont l'actuel ministre de la Santé fait état. Cette analyse est en cours. J'apprends qu'elle va durer des mois. Il nous dit qu'il y a un doute. Je vais vous dire. Il a bien fait. S'il y a un doute connu aujourd'hui, il fait bien de demander le retrait de la distribution de ces masques. J'aurais fait la même chose.

Par contre, comme le demande très justement Test Achats et je pense que, toutes et tous, vous devriez, vous interroger à ce propos: où sont les autres masques avec le même système? Vous savez, j'ai fait l'exercice, comme vous. Je suis allé dans des lieux où je pouvais acheter librement ce type de masque avec ce type de procédé en Belgique et j'en ai trouvé! En vente libre! Avec le même système! Je vous vois réagir mais je vais jusqu'au bout si vous le permettez. Dans le doute, si le doute vaut pour un type de masque, et je me

réjouis qu'on en ait suspendu la distribution puisqu'il y avait un doute, alors, il importe d'être très prudent pour les autres. De nouveau, j'invite votre commission à faire ce travail parce que c'est important. Par exemple, êtes-vous au courant ou pas des démarches engagées par les Communautés, par les Régions, par les communes, au sujet du type de masques mis à disposition de leurs citoyens? Je pense que c'est vraiment une question qu'il faut se poser.

Je vais au-delà et je sors un petit peu de la problématique des masques avant d'y revenir. Vous me dites que le principe de précaution aurait dû jouer à plein. Pourquoi ne pas l'avoir fait? Je l'ai dit, il y a des responsabilités. On peut toujours remettre en cause ce que les autres disent mais quand un SPF, dont c'est la mission de veiller à la santé publique, nous informe par un courrier que ce masque avec les composantes qui sont celles-là, connues de l'époque, peut être mis sur le marché, il est tout à fait normal que le processus se poursuive.

Il y a eu la polémique sur les lavages à 30°C et à 60°C.

On me dit que je ne me suis référé qu'à un seul virologue, M. Van Ranst: 30°, c'est très bien et si on le lave à la main, cela sera très bien comme cela. Je pense que vous avez oublié de relever que M. Van Gucht aussi a dit que, bien sûr, 60° c'était mieux, mais que 30° ça allait. De nouveau, je ne lui ai pas demandé de dire cela. C'est lui qui s'est exprimé librement parce qu'il avait été interrogé à ce sujet.

Par exemple, je trouve que l'on aurait dû mener des campagnes beaucoup plus intenses à l'époque, et même maintenant. Je n'entends plus parler des règles d'hygiène ni des bonnes pratiques. On éternue dans sa manche. Est-ce qu'il est tout à fait indiqué d'éternuer dans sa manche si l'on ne peut laver ses tissus à 60°? C'est une question concrète que l'on peut se poser. De nouveau, je ne suis pas scientifique. Je pose des questions, car c'est cela aussi la démocratie: pouvoir poser des questions le plus librement possible.

Au sujet du principe de précaution, madame Fonck, à partir du moment où Sciensano a communiqué sur le fait qu'il y avait un doute (et je le répète, le ministre Vandenbroucke a bien fait et j'aurais bien entendu fait la même chose). Mais si vous aviez été à ma place au mois de juin avec une attestation du SPF Santé publique, vous auriez aussi fait la même chose. Les analyses se sont poursuivies et ont eu d'autres implications. En allant plus loin dans le raisonnement, car il est bien de pouvoir comparer et sortir du cadre bien précis

d'un sujet qui donne l'impression d'être une saga, au sujet du principe de précaution, notre État met encore le tabac en vente libre. Je suis désolé de comparer des choses qui ne sont pas comparables, mais puisqu'il est question d'inhalation (je vous vois sourire de nouveau, cependant, ce n'est pas drôle!) le tabac est dangereux. Notre État (et vous en êtes) continue de mettre en vente libre le tabac. Bien sûr et on peut le regretter.

L'alcool aussi connu pour causer des ravages. Il est en vente libre et fait des ravages avérés et connus! Là en plus ce n'est pas un rapport qui nous parvient après six mois qui le dénonce! C'est connu depuis des années. Et apparemment, notre État arrive à vivre avec cela. Ici, ce que nous avons fait et je le répète, sur la base des documents et des données en sa possession et qu'elle a été chercher, sur base des données et des documents qu'elle a sollicités auprès d'organismes, la Défense était à l'époque en situation légitime de faire ce qu'elle a fait.

À la lumière des nouvelles informations, Mme Dedonder, qui m'a succédé à la tête du département de la Défense a eu une réaction tout à fait logique. Comment a-t-elle réagi lorsqu'elle a appris qu'un doute avait été ensuite exprimé par une autorité scientifique - Sciensano en l'occurrence -, sur la base d'une analyse en cours? Pour ma part, je me demande, du reste, pourquoi une telle analyse dure des mois. Je ne comprends pas.

S'agissant de la présence de ces biocides dans les masques, et sans prendre position sur le plan scientifique, parce que je n'en ai pas la compétence, m'exprimant uniquement sur la base des documents dont je disposais et qui vous ont été communiqués, je vous informe que le problème s'est posé dans un État américain, mais dont je ne retrouve plus le nom. Un questionnement est donc apparu. Après analyse, les responsables ont fait marche arrière et ont remis ces masques en circulation. Voilà un exemple! Il est sain que la Belgique ait fait prévaloir le principe de précaution, mais il serait intéressant de se demander ce qu'ont décidé les autres pays européens. Je l'ignore. Une analyse suit peut-être son cours – et ce serait très bien, puisque la santé nous concerne tous, et je dis bien: tous. Il serait intéressant d'en connaître les résultats

On m'a demandé si, avec le recul, j'aurais agi de même. C'est une très bonne question. Vous savez que je suis municipaliste et que beaucoup de communes se sont mobilisées pour mettre des masques à disposition. De même, elles furent nombreuses à mobiliser des énergies citoyennes

pour en fabriquer. Dans le cas de ma commune, lorsque j'étais bourgmestre empêché, je me suis réjoui qu'en province de Liège notamment, mais également dans énormément de régions du pays – en Flandre et en Wallonie, où le même principe a prévalu -, les bonnes volontés aient été sollicitées pour cette fabrication. Il ne faut pas négliger non plus le danger de produire des masques artisanaux ne répondant peut-être pas aux normes et, dès lors, ne remplissant pas leur mission. D'où l'idée proposée par le gouvernement d'y insérer des filtres.

En province de Liège, c'était le cas – je parle de ce que je connais – il y a aussi des communes qui ont passé des marchés pour commander des masques en grandes quantités. D'autres communes aussi. Je pense qu'elles ont été mues par la même envie de venir en aide à leurs citoyens.

Avec le recul, ne nous serions-nous pas dit: "mais finalement" - d'ailleurs, des journalistes me l'ont demandé - "Ne regrettez-vous pas d'avoir accepté cela?" Mais écoutez, nous étions en pleine crise. Auriez-vous trouvé sérieux que qui que ce soit, au sein du gouvernement, ait dit: "Écoutez, non, je ne vais pas faire cela parce que ce n'est pas une bonne idée, a priori"?

Non! Tout le monde était mobilisé pour faire le travail. Un bel exemple: le ministre Geens, à l'époque ministre de la Justice, a pris en charge notamment la commande des filtres. Pourquoi l'a-t-il fait? Tout simplement parce qu'il a voulu, lui aussi, aider. Il a voulu se mobiliser positivement, parce que nous sentions qu'il y avait une attente de protection dans le chef de la population. La Défense a fait exactement la même chose avec ce marché.

Il y a eu beaucoup de péripéties. Il nous a été reproché, en commission, à l'époque – et j'ai encore entendu le reproche aujourd'hui – une communication défailante par rapport à ces masques. Quand on remonte le fil, et parfois il est intéressant de relire les articles de presse - j'ai parlé de l'information aussi - il est souvent arrivé qu'une information sortait, et c'est la liberté de la presse, avant même que nous ayons l'occasion d'y réagir. Il y a eu parfois des communications qui sont sorties et nous venions en réaction.

Nous aurions pu faire une communication générale en disant que nous avons fait cela, cela et cela. C'est ce que nous avons fait. Mais chaque fois qu'un élément de difficulté ou d'apparente difficulté était amené, je pense que nous avons veillé à apporter une réponse.

Au contraire, certains ont dit que c'était une

communication un peu brouillonne, où la Défense ne voulait pas trop s'exprimer. La Défense était occupée à faire le travail qui lui avait été confié. Chaque fois qu'une information est sortie, nous avons essayé d'y apporter les réponses les plus complètes possibles.

Je l'ai dit, je ne suis ni l'avocat ni le procureur de la société Avrox et de ses membres. Mais vous conviendrez comme moi qu'on a rarement vu diffuser dans la presse la photo sur leur lieu de vacances d'administrateurs de quelque société que ce soit. Je suis étonné que cela se soit passé ainsi. Peu importe, je n'ai pas de jugement, je constate.

Madame Fonck, pour conclure sur le sujet, je pense que j'ai été le plus loin possible dans mes explications. Je l'ai dit aussi lors d'une interview, je ne suis pas scientifique, je suis juriste. Le service Achats est composé de gens qui ont fait le travail de la manière la plus poussée, la plus honnête et la plus sérieuse possible. Ils sont restés dans les clous de la loi, ils sont restés dans les clous de la légalité et dans les clous de ce qui leur était imposé. Après, si d'autres éléments devaient nous informer qu'il y avait des éléments que le principe de précaution justifiait de suspendre ces masques, je dirais tant mieux si tout ça a été fait. Je me répète, le ministre Vandenbroucke a bien fait. Mais il faut aussi avoir l'honnêteté de mener une réflexion plus globale sur le principe de précaution sur bien d'autres domaines. Vous savez comme moi et vous savez mieux que moi, en tant que médecin, qu'ils sont, eux, avérés comme dangereux pour la santé.

Monsieur le président, je vous remercie.

De **voorzitter**: Zijn er nog leden die willen repliceren?

Dominiek Sneppe (VB): Mijnheer Goffin, wie liegt er nu over de reden van de vernietiging van de mondmaskers? Liegen u en de rest van de voormalige regeringsleden, of liegt adjudant Caekebeke? Daar krijg ik graag wat meer info over van u. Wat was nu juist de reden van die vernietiging? Ofwel liegen jullie, ofwel liegt de adjudant.

Philippe Goffin: Er bestaat geen verband tussen de vernietiging van de stock aan mondmaskers en de vluchtelingen. Ik heb hier zojuist de uitleg gegeven. U weet dat de maskers zich in de regio van Namen bevonden. Er was een probleem met de verwarming van het gebouw en met de vervaldatum van de maskers. Er is echter geen enkel verband met de opvang van vluchtelingen.

Dominiek Sneppe (VB): U zegt dus dat adjudant Caekebeke gelogen heeft?

Philippe Goffin: Mijnheer de voorzitter, u kent de omstandigheden met betrekking tot de maskers. Mijn antwoord was duidelijk en deze vraag is trouwens al verscheidene keren beantwoord in het Parlement.

De **voorzitter**: Ik vermoed dat u niet helemaal tevreden bent maar het antwoord is wat het is.

Guillaume Defossé (Ecolo-Groen): Monsieur Goffin, je vous remercie pour vos réponses complémentaires et exhaustives.

Je voudrais revenir, à nouveau, sur les masques. Il faut collectivement faire le constat qu'il n'y a pas grand-chose qui a fonctionné comme prévu dans ce dossier. Je pense qu'il faut aussi faire le constat que certains, y compris dans cette Assemblée, ont beaucoup œuvré pour que rien ne se passe comme prévu. Au final, il est question de 40 millions d'euros d'argent public qu'on aurait tout aussi bien pu jeter à la poubelle. Ce faisant, on serait arrivé au même résultat, mais au moins, on aurait pu éviter d'aggraver la méfiance des citoyens à l'égard du monde politique et à sa capacité de bonne gestion. En effet, on sait bien que, même si l'étude qui est attendue, comme vous l'avez dit, pour les prochaines semaines ou les prochains mois, conclut à la non-dangerosité de ces masques, personne ne voudra plus jamais les utiliser. La confiance est rompue. Plus aucune entité publique ne voudra les distribuer à son personnel ou à la population. Tout le stock aujourd'hui en attente dans un hangar de la Défense finira probablement par être oublié ou détruit, ce que je regrette, évidemment.

Je voudrais rappeler que les services de la Défense ont fait du mieux qu'ils le pouvaient. J'en suis vraiment certain. Le rôle de notre armée dans cette crise était, en outre, sensé et justifié. La Défense a, d'ailleurs, approfondi sa mission d'aide à la Nation avec ce nouveau gouvernement, ce dont je me réjouis car j'estime que cela va dans le bon sens.

Pour revenir à la question des masques, j'entends que l'on se trouvait, à l'époque, dans une phase de panique généralisée. D'ailleurs, il faut bien dire que, dès le début de la crise, la question des masques a agité le monde scientifique, politique et médiatique. Je pense ici notamment à la destruction du stock stratégique de masques FFP2 en 2019, sur instruction de Maggie De Block. Après cette découverte, nous ne pouvions pas nous permettre de faire d'erreur au niveau des

masques à destination de la population.

Pour ce qui est du profil de la société Avrox, comme je l'ai dit, on pense que les règles ont été correctement suivies par la Défense. La Cour des comptes a, d'ailleurs, vous l'avez rappelé, approuvé ce marché. Par ailleurs, à l'époque, mes collègues ont pu avoir accès aux documents et ils ont confirmé que tout semblait légal. La question se pose, aujourd'hui, de savoir si Avrox a suivi ou non ces règles. Il appartiendra à la justice d'en décider.

Toutefois, permettez-moi de m'interroger sur les règles elles-mêmes. J'avoue que je ne comprends pas qu'une société dont l'objet social ne mentionne aucun lien avec le secteur textile, mais bien la location de voitures et le transport de voyageurs, ait pu, en toute légalité, déposer une offre pour la confection de masques.

Il y a là un problème évident. Comment pouvions-nous être sûrs qu'Avrox était bien en mesure de fournir des masques, et ce, dans les délais et d'une qualité suffisante?

Je me doutais que la délégation de diplomates ne comportait pas de scientifiques. Il est clair que cette visite était importante dans le contexte que nous connaissons. Cela valait toutefois la peine de poser la question. On ne sait jamais. Ce ne serait d'ailleurs peut-être pas une mauvaise idée que, pour les gros marchés publics, ce genre de visite, au moins diplomatique, devienne justement la norme.

J'attends en tout cas avec impatience le résultat des investigations judiciaires concernant Avrox car elles permettront peut-être d'éclairer certains points encore obscurs. Je pense que nous devons étudier des pistes pour nous retourner contre cette société s'il s'avère qu'elle n'a pas été correcte. Et même si elle l'a été, je pense qu'on ne peut que regretter le profil de la société. C'est évidemment tout ce que nous n'aimons pas. Mais c'est malheureusement les joies de notre système économique qui permet à quelques-uns de faire du profit lors d'une crise pour pouvoir aller le mettre bien au chaud dans les paradis fiscaux. Il est peut-être temps d'envisager une modification des règles pour éviter ce genre de choses à l'avenir.

Ce que j'ai un peu de mal à avaler, c'est l'incompatibilité entre les filtres et les masques. On nage un peu dans le surréalisme. C'est dommage! Peut-être est-ce dû à la décision de répartir plein de petits marchés entre les différents ministres. Le fait que chacun des ministres veuille faire sa part et proposer ses compétences pour aider dans la crise était évidemment appréciable mais cette

stratégie a aussi un désavantage qui est peut-être la difficulté de s'organiser et d'être cohérent. On a ici un exemple flagrant de manque de communication.

Or la communication a été un des problèmes principaux, la communication entre vous peut-être mais aussi envers la population. Vous dites que des informations sortaient et étaient publiées avant d'avoir votre réaction. Ces fuites étaient peut-être problématiques et auraient dû être maîtrisées.

Toujours en ce qui concerne la communication, l'exemple de la péripétie sur la température de lavage est flagrant et cela a eu un impact certain sur la confiance que la population avait dans ces masques. J'ai interrogé la ministre Dedonder en janvier, avant de connaître les résultats de l'étude de Sciensano. Elle me disait qu'il restait 10 millions de masques non distribués sur 18 millions. Donc, un masque sur trois n'était finalement pas arrivé à destination. Cela équivaut, selon moi, à une mauvaise note sur le bulletin de la confiance. Heureusement toutefois que les masques n'aient pas été autant distribués, vu qu'on a appris entre-temps que la composition pose des problèmes de santé publique.

J'entends que potentiellement tous les masques artisanaux pourraient contenir des biocides. C'est un argument mais je ne peux trop l'accepter. Ici, il est question de masques commandés par les autorités publiques! Il doit donc y avoir une obligation supplémentaire de qualité et de sécurité. Dès lors, je m'étonne qu'il n'était pas prévu dans le cahier des charges qu'ils soient bio. Mais il vrai que ce n'est pas de votre compétence. Au passage, notre État ne fournit pas d'alcool et ou de cigarettes gratuitement aux Belges!

Je m'étonne de l'avis du SPF Santé: je ne comprends pas qu'il puisse avoir deux avis aussi différents l'un de l'autre en six mois de temps! Soit les informations fournies par Avrox à la Défense n'étaient pas complètes, soit le SPF Santé a fait une erreur. Mais ce qui m'étonne, c'est son revirement!

Cette saga autour de ces masques m'atterre. Cependant, nous devons nous interroger sur notre manque de rigueur. On était dans une situation de chaos, il est vrai. Mais nous nous devons de bétonner le cahier des charges d'un point de vue sanitaire. L'enjeu était trop important pour se rater et, malheureusement, c'est ce qui est arrivé. À chacun de juger de ses responsabilités dans cette histoire. Je vous remercie pour vos réponses complètes, précises et de votre attitude sereine, ce qui a fait qu'il était agréable de vous entendre.

Philippe Goffin: Quelques réponses complémentaires. À l'époque, la question de l'objet social d'Avrox avait été posée et cela fera peut-être partie des recommandations intéressantes.

Je suis juriste et j'ai fait mon stage chez un notaire de la région liégeoise. Cela faisait partie des questions que je posais car de plus en plus de sociétés, déjà alors, avaient un objet social très large leur permettant, selon les circonstances, de toucher à un éventail d'activités parce que leur objet social le leur permettait. Il y avait une proposition très concrète de mieux identifier les objets sociaux, car la phrase "...et toutes opérations généralement quelconques permettant l'achat, la vente de tous biens, etc. " que l'on retrouve généralement dans les actes de société comme objet social est évidemment une notification très large.

Vous revenez sur les filtres qui avaient été prévus. J'ai expliqué la motivation à l'époque. On avait constaté que partout se manifestaient des bonnes volontés pour confectionner des masques. Par souci de protection, il avait été suggéré d'y ajouter des filtres avec une forme de poche à l'intérieur, de manière à garantir un peu plus la qualité de ces masques.

Vous me faites une comparaison un peu facile en disant que la différence entre un masque qu'on offre et le tabac, c'est que le tabac est payant. Alors, je vais vous dire aussi qu'il y a des masques encore payants aujourd'hui qui sont toujours composés de ces éléments-là. Si vous voulez, on peut jouer sur les mots à l'infini.

Vous êtes revenu sur cette communication que vous considérez peut-être comme défaillante. Oui, c'est le principe d'une saga. Il y a un point, puis un autre, puis un suivant. À la base, le travail de la Défense s'est fait dans le cadre qui devait être le nôtre, je l'ai expliqué à plusieurs reprises, c'est-à-dire dans les clous de la loi.

Il y a une question à laquelle je n'ai pas répondu, c'est celle de Mme Rohonyi et je m'en excuse. Quelle est la responsabilité prévue dans le cahier des charges? Je pense que vous êtes juriste. Vous connaissez comme moi la règle de base dans notre droit qui est celle de l'inexécution fautive d'un contrat. C'est une chose. Il y a l'aspect pénal quand derrière cela, il y a une volonté frauduleuse dans l'inexécution de ce contrat-là. Notre arsenal juridique trouvera, le cas échéant, à s'appliquer mais je l'ai dit aussi, pour le moment, c'est entre les mains de la justice. Je n'ai donc aucun commentaire à formuler à ce propos.

Ce sont les éléments de réponse que je voulais

amener en complément.

Catherine Fonck (cdH): Monsieur le ministre, encore quelques points même si l'objectif n'est pas de relancer indéfiniment le débat.

Premièrement, il n'y a rien eu de nouveau en termes de réglementation des biocides, de données de la littérature scientifique, etc. entre avril, mai, juin - peu importe la date - et aujourd'hui. En pratique, on a du mal à comprendre que ce qui semblait anodin et même validé au départ, aujourd'hui, tout d'un coup, suscite un avis différent alors qu'il n'y a pas d'élément neuf intervenu entre-temps. Je vais d'ailleurs aller voir ce document du SPF Santé pour voir exactement de quoi il parle. C'est un premier problème.

Deuxièmement, j'en viens au règlement européen Biocides, que vous avez évoqué. Je trouve qu'on y va quand même un peu franco en disant que le règlement Biocides dit qu'il n'y a pas de problème avec les particules d'argent. En effet, le règlement Biocides, en ce qui concerne les particules d'argent et de cuivre, qui sont deux biocides utilisés, n'est quand même pas aussi clair que ce que vous avez dit. En effet, le règlement Biocides prévoit que les adjonctions de substances, dont les nanoparticules d'argent dans les tissus, relèvent de différents aspects: soit du volet de la protection contre la dégradation microbienne, soit du fait de conférer à ces articles des propriétés anti-microbiennes.

Par rapport à cela, depuis novembre 2019, des décisions ont été prises par la Commission européenne. Je le dis sans vouloir complexifier les choses, mais c'est vous qui avez évoqué le règlement Biocides. En fait, les usages TP2 et TP7 sont différents des usages TP4 et TP9. Dans certains cas, dont ceux que je viens de citer, il n'est pas permis d'utiliser ces types de produits. J'en parle parce que vous êtes passé par le règlement Biocides. Quand je vois la manière avec laquelle, pour ces fameux masques *community*, celui-ci est mis en avant, cela pose un certain nombre de questions. Bref, je propose qu'on ne s'appesantisse pas très longtemps sur le règlement Biocides, mais c'est en tous cas un point qu'il faudrait éclaircir concernant Avrox.

Vous dites que dans ce cas il faut s'interroger sur tous les masques. Oui, c'est ce que j'ai fait, et c'est d'ailleurs la fonction de l'État, s'assurer de la protection des consommateurs pour tous les produits qui sont vendus sur son territoire.

J'ose espérer que non seulement le ministre de la Santé, mais aussi les ministres successifs en charge de la protection des consommateurs s'interrogent ou se sont interrogés sur les autres

masques en tissu.

Il y a évidemment une particularité à propos de ce masque Avrox: il s'agit d'un marché public, pour lequel il était clairement... Je ne suis pas d'accord avec vous. Évidemment, c'est sans doute une relecture que vous faites a posteriori, mais le marché public évoque clairement que les biocides sont exclus, d'autant plus qu'il est écrit noir sur blanc qu'ils peuvent être dangereux pour la santé générale. Je trouve qu'en la matière, c'est difficile de faire plus clair.

D'autant plus que, vous n'avez pas répondu là-dessus, il y a le deuxième produit qui est le dioxyde de titane. Je l'ai rappelé tout à l'heure, le dioxyde de titane est classé comme cancérigène depuis 2006. Là, il n'y a aucun ergotage possible. Il est classé de façon claire depuis 2006. Là encore, ce n'est pas quelque chose de nouveau. C'était connu.

Par rapport à tout cela, je trouve que, au-delà de ce qui s'est passé jusque maintenant, mais ce qui va se passer pour demain, cela pose clairement la question, même dans une situation urgente et aiguë, de la manière dont un marché public est respecté ou pas. Je pense qu'ici, il y a beaucoup de questions qui sont claires par rapport au non-respect du marché public.

Cela pose aussi la question du respect de toute une série de non-utilisation de produits. Vous avez parlé de la France. Je vous répondrai qu'elle a été confrontée à la même problématique du masque pour la même situation. Il s'agissait là aussi de particules d'argent, mais pas que d'argent. Qu'a-t-elle décidé? La France a décidé de faire retirer ce masque, qui n'a donc plus pu être utilisé, déjà depuis quelques mois.

Enfin, par rapport au tabac ou à l'alcool, vous tombez mal avec moi. Vous ne le savez peut-être pas, mais je suis une combattante de la première heure. D'ailleurs, le président de notre commission pourrait le dire. J'irrite d'ailleurs beaucoup de gens, y compris le service d'étude de votre parti politique, parce que je me mobilise beaucoup sur le tabac et l'alcool.

Celui-ci trouve que j'en fais beaucoup trop et m'a déjà "flinguée" à plusieurs reprises parce que je suis extrêmement à la pointe en matière de lutte contre le tabac et l'alcool en vue de protéger nos citoyens.

Heureusement, l'État ne lance pas encore de marché public pour l'achat de tabac, ce qui me rassure pour la santé de ces derniers. Je peux vous assurer que le jour où cela sera le cas, je serai

à la pointe du combat.

Mais le cadre du marché qui nous occupe est un peu différent de celui du marché du tabac et du marché de l'alcool. Cela dit, on pourrait discuter, à l'occasion, de la manière de lutter contre la consommation excessive d'alcool.

Monsieur le président, j'examinerai évidemment avec attention les documents, en espérant que ceux-ci puissent nous être transmis ou, en tout cas, que leurs références nous soient communiquées.

Le président: Madame Fonck, je dois vous informer que le secrétariat ne les a pas trouvés. Il va donc devoir demander à ce qu'ils lui soient communiqués.

Catherine Fonck (cdH): Je vous remercie, monsieur le président.

Philippe Goffin: Madame Fonck, pour ce qui concerne la composition et l'analyse du masque dont question, vous aurez bien compris que je soutiens totalement le principe de précaution, à partir du moment où l'on dispose de nouvelles informations, informations qui émanent en l'occurrence de Sciensano. Et vous avez tout à fait raison de vouloir comprendre comment les choses ont à ce point évolué entre le mois de juin et le mois d'octobre au niveau de cet institut qui a publié son étude à la fin du mois de février.

Comme ce document ne figurait pas dans le dossier qui vous a été transmis, il serait effectivement intéressant d'en faire l'analyse.

Vous dites que la France a retiré des masques ayant la même composante, il y a quelques mois.

Catherine Fonck (cdH): Il ne s'agit toutefois pas de masques Avrox.

Philippe Goffin: Je souhaiterais savoir quand ils ont été retirés et connaître la notice de ces masques. Cela pourrait peut-être permettre de faire avancer les travaux d'analyse. Si le travail a déjà été fait, ce serait bien de pouvoir en profiter. Comme je l'ai dit, je suis un Européen convaincu. Il serait intéressant de savoir ce que nos amis français ont fait.

Catherine Fonck (cdH): Monsieur le ministre, je peux même vous dire que la France a pris contact avec la Belgique à ce moment-là. Comme quoi, je peux même vous apprendre certaines choses. Des contacts ont effectivement été pris entre les deux pays, sans doute pas par les Affaires étrangères – je n'en sais rien – mais plutôt dans la logique santé pour qu'il y ait des informations croisées

entre les deux.

Philippe Goffin: Je suis attaché à la plus grande transparence. Je me permettrai de vous poser une question, l'intérêt de ce genre d'exercice étant de dialoguer. Ne trouvez-vous pas que le temps d'analyse demandé est un peu long pour avoir cette confirmation du caractère dangereux ou non de ce masque? Vous savez que Sciensano est actuellement au début de son analyse sur les masques Avrox et on nous dit qu'il faudra plusieurs mois. J'ai du mal à le comprendre.

Catherine Fonck (cdH): C'est évidemment à vous à poser la question à vos collègues ministres qui font partie de votre parti. Personnellement, je suis une petite députée de l'opposition.

Même si, contrairement à vous, je n'ai pas d'informations qui proviennent des coulisses, j'ai cru comprendre que Sciensano faisait une étude qui ne porte pas uniquement sur Avrox mais sur les masques en tissu de façon plus globale. Je ne vous l'ai pas dit tout à l'heure mais il y a une différence fondamentale avec les masques chirurgicaux en papier. En effet, ceux-ci sont des dispositifs de type médical qui sont soumis à des réglementations particulières. C'est pourquoi je ne vous ai pas répondu au sujet des marchés publics autres qui concernaient les masques en tissu. C'est une catégorie un peu différente au niveau du respect des réglementations. J'ai cru comprendre que Sciensano faisait une étude plus large sur les masques en tissu. Mais je le répète, étant de l'opposition, on n'a pas connaissance des informations qui circulent en coulisse.

Philippe Goffin: Je suis parlementaire comme vous et je n'ai pas nécessairement plus d'informations sur le sujet. C'est une question que je me posais.

Je me réjouis que vous partagiez ce souci de santé publique, notamment par rapport au tabac. On ne va pas être hypocrite: que le produit soit payant ou pas, il est accessible. Comme ces fameux masques, avec le même procédé, étaient accessibles, soit parce qu'ils étaient gratuitement distribués ou mis en vente. Allez faire un tour sur Amazon, vous pourrez encore en commander dans notre pays. Mais, de nouveau, le principe de précaution dans ce cas-là n'est pas le même. On parlait de confiance. Le même procédé utilisé par Avrox, comme d'autres... Avrox n'a pas fabriqué son masque, il a été acheté, vous le savez comme moi, notamment au Vietnam. Il y en a d'autres qui présentent exactement le même procédé, je peux vous envoyer les notices. Il faudra là aussi être très attentif sur la manière de... et veiller à ce que des commandes ne puissent pas

se faire de bonne foi par des citoyens belges via les systèmes accessibles dans les commerces ou via les livraisons à domicile par le système que je viens d'évoquer juste avant. Je pense qu'on a plus ou moins terminé sur le sujet sauf si vous avez d'autres questions.

Le président: Merci beaucoup monsieur Goffin. Je pense que tout le monde est content.

Catherine Fonck (cdH): Pour le dioxyde de titane, j'examinerai les documents pour voir s'il apparaît.

La réunion publique de commission est levée à 20 h 25.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 20.25 uur.